

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, le 15 septembre 2014

Le lundi 15 septembre 2014, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 9 septembre 2014.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, M Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Elisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS; Mme Caroline MECARY, Mme Chantal MERCHADOU, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hermano SANCHES RUIVO
Mme Danièle POURTAUD à compter de la délibération DJS 91
M. Pascal CHERKI à compter de la délibération DLH 1136
Mme Valérie MAUPAS à compter de la QO14 2014 03

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Elisabeth GUY-DUBOIS
Mme Carine PETIT à compter de la délibération DJS 91
M. Cédric GRUNENWALD, à compter de la délibération DLH 1136
M. Didier ANTONELLI, à compter de la QO14 2014 03

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Olivia POLSKI arrivée à la délibération DAC 1294
M. Etienne MERCIER, arrivée à la délibération DDTC 28
Mme Chantal MERCHADOU
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, départ à la QO 14 2014 03

Mme PETIT ouvre la séance à 19h09.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2014 89**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 30 juin 2014.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Nous allons commencer. J'ai reçu la seule procuration de M. Hermano SANCHES RUIVO donnant pouvoir à Mme Elisabeth GUY-DUBOIS pour ce Conseil d'arrondissement du 15 septembre 2014. Il n'y a pas d'autres pouvoirs ou procurations. Le quorum étant largement atteint, je vous propose de commencer l'examen de l'ordre du jour, avec comme premier point à l'ordre du jour le traditionnel compte-rendu des débats et délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 juin 2014. Avez-vous des remarques ou demandes de prises de paroles ? M. FERTIER ou M. AZIERE ? Il n'y a pas de remarques particulières.

Je vais mettre le procès-verbal aux voix.

DELIBERATION N° 14 2014 89

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement,

Vu le projet du compte rendu du Conseil d'arrondissement de la séance du lundi 30 juin adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 30 juin est adopté à l'unanimité

Votants : 27 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 14 2014 90

Autorisation à Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement de faire procéder à l'inscription de 12 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Mme PETIT

Je passe la parole à Didier ANTONELLI pour l'examen de la première délibération qui autorise l'inscription de douze associations à la Maison des associations.

M. ANTONELLI

Je vous remercie Madame la Maire. Nous devons délibérer ce soir sur l'inscription de douze associations. Je vous propose de procéder en les groupant, à moins que vous n'ayez de problème à propos de certaines d'entre elles. Je rappelle que les responsables de ces associations ont été reçus par Madame MARCHAND et ses collaborateurs. Au regard du dossier, ces associations répondaient aux éléments demandés pour intégrer la Maison des Associations. Après cette intégration, la Maison des Associations comportera 510 associations dans son portefeuille, ce qui nous place dans les arrondissements les plus dotés en matière de vie associative. Ceci n'étonnera personne, connaissant le 14^{ème} arrondissement.

Madame la Maire, si vous me le permettez, je voudrais revenir sur le Forum des Associations de rentrée qui a eu lieu le 6 septembre avant d'examiner la délibération. Je souhaiterais d'abord remercier tous les membres de la Mairie et du Cabinet qui ont énormément œuvré pour cette très grande réussite. Le Forum citoyen que nous avons expérimenté pour la première fois, où les Conseils de quartier ont joué un rôle majeur, font partie de cette réussite. Nous avons recueilli énormément d'adresses mail de personnes souhaitant être informés de ce que nous faisons, comme les réunions, conseils de quartier et autres instances. Nous avons pu développer et informer les citoyens de la tenue du premier budget participatif, en distribuant très largement le bulletin de vote arrivé la semaine dernière. Je vous rappelle que le vote aura lieu du 24 septembre au 1^{er} octobre, avec une première urne à la Mairie et une seconde à la Maison des Associations. Certains arrondissements n'ont pas pu avoir d'urnes dans leur Maison des Associations. Nous vous informerons des autres lieux où nous placerons les urnes, si nous parvenons à en placer ailleurs. Voici une description rapide de la très belle réussite de ce 6 septembre.

Mme PETIT

Merci Monsieur ANTONELLI pour ce rappel. Avons-nous des demandes de prises de parole sur le projet de délibération ? Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme CARRÈRE-GÉE

J'ai seulement une question : les associations du jardin partagé rue de Coulmiers et Vertiges existent déjà à ma connaissance. Il s'agit donc uniquement de demandes d'inscription à la Maison des Associations qui n'avaient pas été faites précédemment ? Très bien.

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération aux votes.

DELIBERATION N° 2014 14 90

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération 14-10-135 du Conseil du 14^e arrondissement en date du 27 septembre 2010 et la délibération DUCT-2010-12 du Conseil de Paris en date des 18 et 19 octobre 2010, inscrivant la Maison des Associations à l'inventaire des équipements de proximité du 14^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Les articles : est adopté à l'unanimité

Votants : 27 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 2014 DDCT 28

Subventions fonds du Maire (11.000 euros) à 4 associations du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Mme PETIT

Monsieur ANTONELLI, je vous donne de nouveau la parole sur une subvention que nous proposons d'attribuer à quatre associations sur la ligne budgétaire « fonds de la Maire. »

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Je vous rappelle que les fonds de la Maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par la Mairie, notamment lors des mariages où une quête d'ordre social est effectuée, et grâce aux dons spontanés faits à la Mairie. 75 % des recettes proviennent des tournages cinématographiques : nous avons eu un tournage dans notre Mairie durant le mois de juillet.

Dans ce cadre, nous vous proposons de donner quatre subventions. La première, de l'ordre de 3.000 euros, concerne l'association Dixlesic and Co qui promeut la création théâtrale et fait rayonner le travail culturel organisé dans notre arrondissement au delà du 14^{ème}. La seconde subvention est adressée à la Compagnie A force de rêver, qui développe les relations entre les artistes de différents domaines, tant il est vrai qu'ils se rencontrent peu, et réalise des spectacles et des supports audiovisuels créés avec l'aide de jeunes en difficulté. 3.000 euros sont alloués à l'association Les Commerçants du futur, qui promeut le commerce dans la rue d'Alésia : cette somme servira à illuminer la rue durant la période de Noël. 2.000 euros sont alloués à l'Association Le Club Libanais du Livre France qui promeut la lecture et le livre en direction des adultes. Cette subvention servira à organiser des débats culturels et des tables rondes autour de certains livres avec la venue des auteurs.

Mes chers collègues, je vous demande de délibérer.

Mme PETIT

Merci. Avons-nous des demandes de prises de parole ? Monsieur LESAIN et Madame CARRÈRE-GÉE.

M. LESAIN

Je vous remercie Madame la Maire. Cette délibération appelle de notre part un certain nombre de questions. Peut-être pourrez-vous, Monsieur ANTONELLI, ou vous-même, Madame la Maire, nous

apporter des réponses. Je rappelle, pour les personnes du public, que les subventions dénommés « fonds de la Maire » ne viennent pas de votre poche personnelle : l'équipe municipale choisit un petit peu plus librement et de façon un petit peu moins contrainte la façon dont ces fonds sont utilisés.

En ce qui concerne la Compagnie A force de rêver et l'association des Commerçants du futur, nous nous félicitons de la volonté de la Mairie de les accompagner. Concernant l'association des commerçants de la rue d'Alésia, le motif de subvention indiqué est la mise en place de luminaires pour la période des fêtes. Pourriez-vous nous dire s'il s'agit des fêtes de 2014 ou de 2013 ? Je rappelle qu'en règle générale, la Ville de Paris a pris l'habitude, bonne ou mauvaise, de verser les subventions pour l'illumination des fêtes de fin d'année en fin d'année suivante. Pourriez-vous effectivement nous confirmer que nous serons amenés lors des prochains Conseils à voter des subventions pour les autres associations de commerçants ? Je pense à Daguerre, Losserland, et la rue de Montparnasse, pour des frais qu'ils ont déjà engagés au titre des fêtes de 2013.

J'arrive à la subvention de 3.000 euros pour l'association Dixlesic and Co. Plusieurs points surprenants apparaissent lors de l'analyse de ce dossier. Tout d'abord, le nombre de bénéficiaires : la fiche du dossier parle de 6 bénéficiaires au total, soit 500 euros par tête. De nombreuses associations du 14^{ème} arrondissement aimeraient être aussi bien traitées. J'ai peur que ce chiffre ne soit pas une faute de frappe. Pourriez-vous nous préciser dans le détail les services rendus par cette association aux habitants du 14^{ème} arrondissement, le travail effectué au service de notre arrondissement, et si ses membres sont bénévoles ? Je précise que cette association dispose d'une licence d'entrepreneur du spectacle, puisque, d'après les informations qu'il est possible de trouver sur internet, elle sert essentiellement à produire des spectacles à Paris et ailleurs, donc au delà du 14^{ème} arrondissement comme le disait M. ANTONELLI, pour une artiste dénommée Lauréline KUNTZ. Il est assez étonnant que son nom ne figure pas dans le dossier de présentation alors qu'elle est connue d'un certain nombre d'habitants du 14^{ème} arrondissement pour y avoir souvent joué ; ce pas uniquement pour les soirées de comité de soutien de certains candidats aux élections. Pourriez-vous Madame la Maire nous expliquer les raisons qui justifient concrètement cette subvention pour le 14^{ème} arrondissement ?

Je viens maintenant à la subvention destinée à l'association Le Club Libanais du Livre France. Nous noterons qu'il est déjà assez surprenant qu'une association qui sollicite une subvention de 1.500 euros en touche 2.000 euros. Ecoutez, tant mieux. De la même façon, j'aimerais savoir quelles sont les actions qui, en mars et avril 2014 comme le précise l'affiche, ont justifié cette subvention. Les débats et tables rondes autour de livres ont-ils eu lieu ? Ils ont eu lieu par les années passées, lorsque Monsieur CHERKI et son ancienne adjointe en charge de ces questions, Madame ATTALAH, accueillaient en mairie une manifestation annuelle. Cette association, animée par sa secrétaire générale Patricia ATTALAH, n'a plus publié d'activités depuis septembre 2013. Je m'interroge sur l'action concrète menée récemment par cette association auprès des habitants du 14^{ème} arrondissement. Je procède peut-être par anticipation : des actions ayant lieu au printemps nous sont présentées dans la fiche. Je vous remercie par avance.

Mme PETIT

Madame CARRÈGE-GÉE.

Mme CARRÈGE-GÉE

Merci Madame la Maire. Je souhaitais simplement féliciter le fait que l'association des commerçants de la rue d'Alésia soit destinataire d'une subvention. Certains commerçants ont été fortement impactés par des travaux récurrents et assez mal coordonnés. Je renouvelle le souhait que ces subventions ne soient plus appelées « fonds du Maire ou de la Maire » : cette appellation est à la fois assez ridicule et trompeuse. Sur le fond, ces subventions sont bénéfiques aux commerçants de la rue d'Alésia. Je souhaiterais qu'elles ne se substituent pas aux subventions accordées chaque année pour les fêtes de Noël, qui correspondent à une politique menée au niveau du 14^{ème} arrondissement et de la Ville de Paris. Je souhaitais avoir des assurances à ce sujet, puisque ces subventions sont destinées à être un complément par rapport aux subventions habituellement attribuées sur des critères définis au niveau parisien. Je souhaiterais qu'elles viennent en complément et non en substitution. Je vous remercie.

Mme PETIT

Avez-vous d'autres demandes de prises de parole ou des éléments d'explication à donner ? Monsieur Cyril MOURIN, sur les commerçants et les illuminations.

M. MOURIN

Pour être rassurant vis-à-vis de la sollicitation sur les associations de commerçants, je crois de mémoire que 24.000 euros avaient été attribués en 2013 pour les quatre associations citées. Le montant a vocation à être préservé pour l'année 2014, car nous sommes sur les fêtes de 2013, comme vous l'avez énoncé. Ce budget avait déjà été voté annuellement. Il me semble que l'association des Commerçants du Futur a reçu 8.000 euros l'année précédente. Vous voyez donc que ces montants ne sont pas substitutifs : ces 8.000 euros venaient des fonds de la Mairie de Paris. Nous n'avons ici que 3.000 euros sur les fonds de la Maire. Je vous confirme que cela sera instruit.

Je sais seulement que les dossiers du 14^{ème} arrondissement ont été déposés un petit peu plus tard par les associations de notre arrondissement. D'autres arrondissements verront des associations de commerçants bénéficier de subventions lors du prochain Conseil de Paris. En aucun cas, le 14^{ème} arrondissement n'a été exclu. Vous pourrez constater que ces associations seront bien traitées lors d'un prochain Conseil de Paris.

Mme PETIT

Très bien. Concernant les deux autres associations citées - Dixlesic and Co et le Club Libanais du Livre - de petites sommes sont en jeu. Ces demandes ont été introduites sur les fonds de la Maire en fin d'année 2013 ou début d'année 2014 pour des projets que les associations se proposaient de mener. Il nous a été demandé, et la Ville nous a rappelé, qu'il convenait de passer toutes les demandes que nous approuvions ou non dans le cadre de ce dispositif. Ces deux associations font partie de celles qui attendent des subventions depuis le début de l'année 2014, voire la fin de l'année 2013.

Ces deux associations ont produit et produisent régulièrement des manifestations à la Mairie annexe ou dans les centres d'animation du 14^{ème} arrondissement, qu'il s'agisse de conférences, de spectacles ou de stand-ups. Il est normal que nous soutenions, que nous assumions de soutenir, et que nous organisions avec eux ce type de manifestations.

Je tiens aussi à préciser que nous disons très clairement aux associations que les subventions dites du « fond de la Maire » doivent garder un caractère exceptionnel et non forcément reconductible d'année en année. Les courriers qui accompagnent les délibérations que nous votons le précisent très nettement : je l'avais déjà signifié cet été alors que nous devons rendre les arbitrages qui ont amené à l'examen de ces délibérations.

Concernant Dixlesic and Co, vous pouvez penser M. LESAIN que six participants ont pu bénéficier des projets de cette association : je peux vous dire que non. Il est vrai que le travail est permanent avec les directions de la Ville pour la rédaction des fiches. La Mairie annexe est largement remplie à chaque fois que nous y organisons les spectacles présentés, conçus, et réalisés avec des artistes professionnels et de jeunes amateurs.

Le montant du projet pour lequel le Club Libanais demandait une subvention est bien indiqué à hauteur de 2.000 euros. Je vous propose de passer aux votes sur ces délibérations, après l'intervention de Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Je précise que la demande de subvention du Club Libanais du Livre France figure bien dans le dossier à hauteur de 1.500 euros. Pour ailleurs, vous me dites que les activités de ces deux associations ont lieu très régulièrement depuis le début de l'année : je n'ai aucun souci à le concéder si vous me dites quand, où, etc. Dites-moi dans le détail quelles sont les manifestations qui ont été organisées d'une part par la Compagne Dixlesic and Co, car les seules justifications dont j'ai connaissance sont un spectacle qui a eu lieu l'an passé dans le 14^{ème} arrondissement. L'autre justification présente dans l'appel d'offre est un spectacle donné dans la salle de spectacle privée d'un bar-restaurant péniche

dans le 5^{ème} arrondissement. Vous pouvez me communiquer ces informations après ce Conseil si vous le souhaitez. Expliquez-moi pour le Club Libanais du Livre si la manifestation annuelle qui avait lieu les années précédentes a bien eu lieu cette année, puisque je n'en ai pas trouvé trace. Je suis tout à fait disposé à croire que tout n'est pas sur Internet.

Pour compléter, j'ajoute que la fiche concernant Dixlesic and Co nous annonce un compte de résultat 2013 avec 4.804 euros de produits et 4.520 euros de charges. Vous avez voté l'an dernier une subvention pour cette association qui ne figure pas sur la fiche de cette année. La fiche annonçait un budget prévisionnel de 11.000 euros de charges et 15.000 euros de produits. Il y a là une certaine différence. Je veux bien croire que le changement de trésorier, avec Monsieur ATTALAH remplacé par Monsieur BOULINGUER y soit pour quelque chose.

Laissez-moi terminer. Concernant le Club Libanais du Livre, je vous remercie de me dire également si ces actions ont eu lieu et si cette association est toujours présente dans le 14^{ème} arrondissement. Personnellement, il n'y a aucune boîte aux lettres à ce nom à l'adresse du 138 avenue du Général Leclerc qui figure comme siège de cette association, et le numéro de téléphone renvoie dans le Val de Marne.

Mme PETIT

Je transmettrai par écrit l'ensemble des éléments sur les différentes questions qu'a posé Monsieur LESAIN à tous les membres du Conseil d'arrondissement. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

J'apprécie modérément l'esprit de dossier qui vous anime, Monsieur LESAIN. Je trouve cela plutôt étrange, mais les associations apprécieront d'autant plus.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 28

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 28, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution de 4 subventions fonds du Maire sis dans le 14^e d'un montant de 11 000 euros ;

Vu l'article L.2511-14, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont	1	pouvoir
Pour :	23	dont	1	pouvoir
Abstentions :	5			

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

Projet de délibération 2014 DAC 1058

Subvention (279.500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Mélody TONOLLI sur la subvention accordée au Théâtre municipal Paris 14.

Mme TONOLLI

La Ville de Paris soutient en priorité les théâtres qui mènent une mission de service public, notamment dans le 14^{ème} arrondissement à travers le Théâtre 14, et également à travers six autres théâtres municipaux. Ces théâtres mènent une politique artistique audacieuse. Le Théâtre 14 reçoit ainsi de jeunes compagnies mais propose aussi des pièces du répertoire classique. Cette année, vous pourrez y découvrir du théâtre contemporain, avec *Un tango en bord de mer* à l'affiche du Théâtre 14 depuis le 9 septembre. Ce spectacle sera suivi du *Mariage du Figaro* à partir du 6 janvier 2015.

Je vous propose, au vu des activités menées par le Théâtre 14 comprenant des productions contemporaines et classiques mais aussi l'Université populaire du Théâtre ainsi que le Festival du Printemps organisé tous les ans, accompagné de *Nuit blanche* en octobre prochain, de voter la subvention suivante à hauteur de 279.500 euros. Je vous remercie.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je constate que nous saluons tous la programmation effectuée par Emmanuel DECHARTRE et son équipe. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DAC 1058

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1058, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement à l'association Théâtre Paris 14 d'un montant de 279 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 1 pouvoir

Pour : 28 dont 1 pouvoir

**Projet de délibération 2014 DAC 1294
Subvention (3.000 euros) à l'association TABARMUKK**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Madame TONOLLI, vous avez la parole pour l'attribution d'une subvention à l'association Tabarmukk.

Mme TONOLLI

Dans le cadre du soutien aux pratiques artistiques amateurs, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Tabarmukk. Tabarmukk anime une école située rue Didot, qui offre l'apprentissage de la création de costumes de théâtre et de cinéma. Cette activité est plutôt rare à Paris : il s'agit *a priori* de la seule école qui propose cette activité. En 2014, les activités de Tabarmukk ont fait participer plus de 200 personnes, sans compter celles qui ont été attendues lors du défilé organisé par l'association.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités autour de son école, je vous propose d'attribuer une subvention de 3.000 euros à cette association. Je vous remercie.

Mme PETIT

Je vous remercie. Avez-vous des demandes de prises de parole ou des questions sur cette délibération ? Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme CARRÈGE-GÉE

Je souhaite très rapidement me féliciter de ce soutien apporté par la Ville à cette association pour son professionnalisme et son dynamisme. Nous voyons, lors de l'évaluation de son tableau d'exploitation, qu'il s'agit d'une association dont le rayonnement ne contribue pas seul à la faire vivre : cette association a des ressources propres importantes. Bravo pour eux. Merci.

Mme PETIT

Merci. Il s'agit d'une reconduction à l'identique de la subvention accordée l'année dernière. Je demande de passer au vote si d'autres demandes de prises de parole ne sont pas formulées.

DELIBERATION N° 2014 DAC 1294

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1294, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association Tabarmukk sis 58 rue Didot 14^e, d'un montant de 3 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 2014 DAC 1301

Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association GRRR Groupe Rires, Rage, et Résistance (14e).

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Madame TONOLLI, vous avez maintenant la parole pour la subvention et la convention avec l'association GRRR pour son projet de compagnie en résidence d'été au Théâtre 14.

Mme TONOLLI

Je vous propose de bien vouloir apporter notre soutien à l'association GRRR Groupe Rires, Rage, et Résistance dirigée par Susana LASTRETO. Cette association a réalisé cette année sa treizième édition du festival En Compagnie d'Eté au Théâtre 14, que nous avons eu le plaisir de découvrir en juillet et août derniers. Cette manifestation permet par son existence de maintenir le théâtre ouvert pendant l'été dans un quartier qui est relativement peu pourvu en équipements culturels, et d'offrir une programmation à une période de l'année où les spectacles sont assez peu nombreux à Paris. Ce festival permet aussi à des compagnies de disposer d'un lieu de travail et de diffusion à Paris, et de développer une autre relation entre le théâtre et les habitants du quartier de la Porte de Vanves. Cette treizième édition était dédiée à la musique et a permis de découvrir plusieurs spectacles comme *Cabaret Année folle*, *La Leçon du musique*, ou le très drôle spectacle *Les gnocchis et mon dentiste*. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller voir cette pièce, qui était particulièrement rigolote.

Je vous propose de voter une subvention de 30.000 euros à l'association Groupe Rires, Rage, et Résistance pour cette treizième édition du festival En Compagnie d'Eté.

Mme PETIT

Madame DAUCHEZ.

Mme DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Je suis désolée : je vais témoigner à nouveau d'un esprit de dossier, non pour remettre en cause le travail de l'association, que je félicite, mais plutôt pour vous demander quelques précisions. Je soulignerais d'abord la présentation tardive de cette demande de subvention, dans la mesure où ces événements ont eu lieu cet été. Il me semble que le vote avait eu lieu beaucoup plus tôt l'an dernier, car la demande avait été présentée antérieurement.

Je suis par ailleurs un petit peu étonnée. Nous avons indiqué que le Théâtre 14 restait ouvert tout l'été dans la précédente délibération. Je me demandais donc quelle était l'interaction du travail mené par cette compagnie et notre assistance financière, au regard de la subvention au Théâtre 14 votée précédemment.

En matière de détails, j'ai l'impression que le Président de cette association a changé. La fiche présentation présente Monsieur Alain CARLIER comme Président alors que la convention d'objectif précise qu'il s'agit de Monsieur AZAMA. Je ne sais pas très bien où nous en sommes exactement.

Je voulais par ailleurs avoir quelques explications sur une ligne du budget prévisionnel qui fait état de 25.000 euros pour, je cite, les « emplois des contributions volontaires en nature. » Pourriez-vous nous donner des indications sur cette ligne ? Je vous remercie.

Mme PETIT

Concernant le passage de la délibération après l'action : l'association Groupe Rires, Rage, et Résistance fait partie des compagnies pour laquelle nous nous battons, afin que cette délibération passe et soit approuvée avant l'été. Il s'agit chaque année d'une vraie bataille pour que le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris délibèrent avant la tenue de l'action. Il s'agit pour cette subvention d'une résidence d'été que le Théâtre 14 accueille. L'interaction consiste en la mise à disposition d'un équipement municipal pour une compagnie qui produit ses propres spectacles avec comédiens et artistes.

Mme TONOLLI

Concernant la partie sur l'ouverture en été, vous devez savoir que la plupart des théâtres sont fermés l'été si vous fréquentez les théâtres parisiens. Nous avons justement une attention particulière sur le quartier du Théâtre 14 que nous soutenons et accompagnons au travers du festival *En Compagnie d'Eté*, afin qu'il continue à être ouvert l'été et permette à ses habitants voisins qui ne bénéficient pas forcément de vacances de pouvoir bénéficier d'animations culturelles à côté de chez eux.

Concernant la ligne budgétaire, puisque vous semblez longuement éplucher les dossiers pour chaque subvention, vous aurez pu remarquer qu'il est assez récurrent qu'une ligne fasse figurer les heures que les bénévoles passent en s'investissant auprès des associations. Ceci est quasiment systématique, et doit figurer dans les comptes des associations.

Mme PETIT

Avez-vous d'autres demandes de prises de parole ? Je soumetts cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DAC 1301

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1301, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association GRRR, Groupe Rires, Rage et Résistance sis 22 rue Deparcieux d'un montant de 30 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 2014 DAC 1283

Plaque Commémorative en hommage à Shamàï Haber 13 place de Catalogne (14e).

Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD

Mme PETIT

Je passe la parole à Madame Danièle POURTAUD pour la délibération au sujet d'une plaque commémorative place de Catalogne.

Mme POURTAUD

Merci Madame la Maire. Je pense que chacun dans cette salle connaît la fontaine de la place de Catalogne. Elle est l'œuvre d'un grand sculpteur du 14^{ème} arrondissement : Monsieur Shamaï Haber, né à Lodz en 1922. Il a émigré avec sa famille au Luxembourg puis en Israël en 1935 où il suivra des cours aux Beaux-Arts. Il viendra vivre à Paris à partir de 1949, où il poursuivra son travail dans son atelier du 14^{ème} arrondissement. Son œuvre se caractérise par son goût pour la pierre et le métal, ainsi que des sculptures monumentales pouvant rappeler celles des sociétés primitives.

Notre arrondissement accueille deux œuvres de Shamaï Haber : une sculpture dans le jardin du moulin de la Vierge, et la grande œuvre de sa vie, la fontaine de la place de Catalogne qu'il réalisa pour la ville de Paris en 1988. A la demande de sa fille, Béatrice Haber, qui réside toujours dans le 14^{ème} arrondissement, la Ville de Paris a décidé de lui rendre hommage en apposant une place au 13 place de Catalogne. Le texte de la plaque sera le suivant : « *Dans les civilisations orientales, l'eau qui coule sur la pierre est le symbole de la paix* » - Shamaï Haber, sculpteur, 1922-1995, réalise sur la place de Catalogne en 1988 la fontaine « le creuset du temps »

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci Madame POURTAUD. Monsieur AZIÈRE.

M. AZIERE

Je voterai évidemment favorablement pour cette délibération. Je souhaitais simplement traduire une impression des riverains, puisque j'habite à 150-200 mètres de la place de Catalogne. Je me demande si le meilleur hommage à rendre à Shamaï Haber ne serait pas de faire en sorte que l'eau coule enfin dans la fontaine place de Catalogne. Cela fait des années que, désespérément, nous regardons cette fontaine avec attention et admiration. Il manque ce filet d'eau très léger en perspective duquel la Tour Eiffel pourrait se refléter de temps en temps s'il y avait la moindre fluidité sur la fontaine. Nous voterons cette délibération. Nous rendrons hommage à Shamaï Haber. Mais s'il vous plaît, remettez en fonction la fontaine de la place de Catalogne.

Mme PETIT

Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Merci Madame la Maire. Monsieur CHERKI attend impatiemment nos interventions. Evidemment, tout comme Monsieur AZIERE, cette délibération nous interpelle. La première remarque est de pure forme. Preuve que Shamaï Haber était un artiste précurseur : il avait déjà émigré en Israël en 1935 treize ans avant la création de cet Etat.

Il s'agit de rendre hommage au concepteur de cette fontaine, mais est-ce vraiment lui rendre cet hommage que d'accoler son nom à un élément qui fonctionne en de très rares occasions, pour aller dans le sens de Monsieur AZIERE, et qui n'a jamais fonctionné de façon durable depuis son inauguration en 1988 ? Ceci n'est pas de son fait, car il s'agit d'une malfaçon technique. Nous ne remettons pas du tout en cause ni son génie architectural, ni son talent. Mais souhaitons-nous que son œuvre soit représentée par cette réalisation qui ne fonctionne pas, et qui, en grande partie pour cela, est loin de faire l'unanimité ?

Je précède votre remarque. Cette fontaine a été réalisée sous le mandat de Monsieur ASSOUD. Elle ne faisait déjà pas l'unanimité à l'époque. Il a souvent été question de cette fontaine au sein de ce

Conseil. Sa construction avait coûté 15 millions de francs. Des réparations douze ans plus tard avaient coûté 7 millions de francs. Monsieur CASTAGNOU affirmait en 2007 devant ce Conseil qu'il avait envisagé le déplacement de cette œuvre dans une ville de proche banlieue parisienne, Neuilly, estimant que la Place de Catalogne avait besoin d'être restructurée pour la sécurité des piétons et des cyclistes. Un point avait empêché ce projet d'être mené à bien : le refus des héritiers de Monsieur Haber, qui n'avaient pas donné leur accord à ce transfert.

Je m'interroge sur le fait de rendre hommage aujourd'hui à proximité d'une œuvre qui ne correspond pas à ce que l'artiste souhaitait. Les héritiers qui ont demandé cette plaque avaient à l'époque un peu râlé à l'opportunité de travailler main dans la main avec notre Mairie d'arrondissement et le Maire d'alors Monsieur CASTAGNOU.

Je voudrais encore soulever un autre sujet. La dernière fois que ce sujet a été évoqué date de 2007. Madame POURTAUD nous avait présenté une délibération pour réaliser des travaux de gros entretiens d'un montant de 200.000 euros : je cite qu'elle nous informait alors « qu'il était absolument nécessaire au bon fonctionnement de la fontaine que ces travaux soient effectués tous les cinq ans, de façon impérative. » Ceci date de mai 2007. Les cinq ans sont écoulés depuis un petit moment, et sauf erreur de ma part, nous n'avons pas revu passer de nouvelles délibérations à ce sujet.

Pouvez-vous nous dire dans quel état se trouve aujourd'hui cette fontaine, alors que nous souhaitons aujourd'hui rendre hommage à son artiste ? Elle n'est pas en état de fonctionnement manifestement. Une plaque à 3.228 euros ne va pas remplacer des travaux d'entretien obligatoires pour 200.000 euros. Monsieur CASTAGNOU affirmait en 2007 : « nous ne pouvons ni déplacer ni laisser dépérir cette fontaine conçue comme une œuvre d'art. » Aujourd'hui nous la laissons dépérir, mais nous y posons une plaque. Il s'agit à mon avis du genre d'hommage dont un artiste se passerait bien volontiers.

Mme PETIT

Je n'aurais pas la prétention de me placer comme héritière de Monsieur CASTAGNOU. Néanmoins, dans la gestion d'un budget, il est vrai que la gestion de la fontaine de la place de Catalogne est un réel sujet, en termes d'entretien, de fonctionnement, et également pour trouver une alternative au déversement continu de plusieurs milliers de mètres cube d'eau chlorée pour que l'entretien de la fontaine se fasse correctement. La Ville est en train de travailler sur ce sujet pour ne pas tomber dans ce que vous décrivez, et essayer de trouver une solution le plus rapidement possible. En attendant, pour avoir rencontré des riverains, notamment samedi dernier sur le marché Brancusi lors des permanences de l'équipe municipale dans le cadre de « Une semaine, un quartier » beaucoup de riverains avaient pu constater l'entretien qui avait été fait en urgence pour pallier une solution d'entretien à trouver de manière pérenne.

Nous demandons et nous relançons la Ville pour qu'une solution pérenne et moins coûteuse soit trouvée tout en respectant l'œuvre de Shamaï Haber, pour que les riverains n'aient pas l'impression d'avoir une grande poubelle géante place de Catalogne, ce qui n'est pas du tout mon intention. Nous sommes en train d'y travailler. Si vous le souhaitez, je vous ferai passer des éléments très techniques et factuels sur ce que coûte en termes écologiques et financiers l'entretien et le fonctionnement de cette fontaine. Des travaux auront lieu lorsque nous nous serons mis d'accord sur une solution pérenne d'entretien et de fonctionnement.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DAC 1283

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1283, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Shamaï Haber 13 place de Catalogne à Paris 14e ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD, déléguée au patrimoine, aux métiers d'art, aux manifestations culturelles et à l'égalité Femme/homme ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 2014 DAC 1337

Classement au titre des monuments historiques de l'église Notre Dame du Travail (14e).

Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD

Mme PETIT

Mme POURTAUD, vous avez la parole pour le classement de l'église Notre Dame du Travail au titre des monuments historiques.

Mme POURTAUD

Merci Madame la Maire. Le ministère de la Culture propose le classement en totalité de l'église Notre Dame du Travail au titre des monuments historiques. Alors qu'aujourd'hui seul l'intérieur est classé, l'extérieur est seulement inscrit au titre des monuments historiques. Le ministère de la Culture a donc décidé, au titre d'un renouvellement des classements, de travailler sur les églises parisiennes avec une attention particulière portée aux bâtiments des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ce classement nécessite l'accord du propriétaire, en l'occurrence la Mairie de Paris. Cette délibération vise donc à autoriser la Maire de Paris à accepter ce classement, qui nécessitera ensuite l'accord définitif de la ministre de la Culture.

Un mot maintenant sur l'histoire remarquable de cette église, qui a été construite, comme beaucoup le savent ici, au début du XX^{ème} siècle à l'initiative du curé SOULANGE-BODIN. Il lança une souscription en 1896 pour construire une église "réconciliant le capital et le travail," destinée aux travailleurs des deux Mondes de l'Exposition universelle de 1900. L'architecte fut Jules ASTRUC. Il construisit, « à l'économie » selon ses termes, une église qui devait rappeler l'usine aux ouvriers qui la fréquentant. Le style extérieur est néo-roman. Le style intérieur est de style art nouveau. L'iconographie exalte le monde ouvrier. Cet intérieur est aujourd'hui classé. La proposition est de classer l'ensemble de l'édifice dont vous avez sans doute remarqué par ailleurs la voute intérieure métallique qui est typique de l'architecture de cette époque.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci. M. FERTIER.

M. FERTIER

Merci Madame le Maire. Nous nous réjouissons évidemment de cette décision de classer ce monument. Cette décision est remarquable d'un point de vue historique comme architectural. La paroisse que nous avons contactée se réjouit tout comme nous de cette décision de classement, même si elle s'est étonnée de ne pas en avoir été directement informée par la Mairie de Paris ou la Mairie d'arrondissement. Toutefois, elle ne peut que s'en réjouir : je vous transmets donc aussi ses remerciements.

J'aimerais maintenant faire une observation, en me faisant le porte-parole modeste de la paroisse, puis vous poser une question. Ma première observation est que ce site est remarquable, mais assez mal indiqué. Il existe un véritable problème de signalisation. Le constat est régulièrement fait : un certain nombre de touristes errent dans les rues adjacentes et ne trouvent pas le site en question. Je pense qu'à la faveur de cette décision de classification, il serait également bon de réfléchir sur une meilleure signalisation au niveau des principaux axes et des stations de transport. Il s'agit de la première observation.

Vient maintenant la question qui concerne plus particulièrement l'impact en termes de réglementation pour l'environnement immédiat de cette église. Y aura-t-il un impact sur le plan de la réglementation de l'urbanisme pour cet environnement ? Il n'existe aucun élément d'information de cette nature dans le dossier. Si vous pouviez évidemment nous transmettre quelques éléments d'informations, nous en serions preneurs et nous vous remercierions par avance.

Mme POURTAUD

Je remercie Monsieur FERTIER de l'intérêt qu'il porte à l'église Notre Dame du Travail. J'aurais l'occasion de rencontrer le curé de la paroisse à l'occasion des Journées du patrimoine puisque, comme vous le savez, cette église fait partie des bâtiments qui sont régulièrement visités pour ces Journées dans le 14^{ème} arrondissement. J'ai bien pris note de ce que vous avez indiqué sur la signalisation. Nous nous rapprocherons de la DVD pour voir effectivement si nous pouvons améliorer la situation à cet égard.

Quant à la conséquence du classement sur les règles d'urbanisme, il se trouve que l'église était déjà inscrite à l'inventaire complémentaire. Il faut donc que je vérifie de manière précise le fait que la protection, qui demande un regard des services de la Direction des affaires culturelles régionales sur tout projet d'urbanisme dans un périmètre de 500 mètres, était déjà en vigueur. Sachez que toutes ses règles sont portées sur le PLU et sont donc connues des services d'urbanisme. Toute demande d'autorisation en matière d'urbanisme est soumise dans ce cas aux personnes compétentes. Je vous donnerai une réponse puisque vous vous intéressez singulièrement à ce sujet.

Mme PETIT

Merci Mme POURTAUD. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de nouvelle demande de prises de parole.

DELIBERATION N° 2014 DAC 1337

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 1337, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation d'accepter le classement en totalité au titre des monuments historiques de l'église Notre-Dame-du-Travail à Paris 14^e, 36 rue Guillemot à Paris 14^e conformément à l'article L.621-5 du code du Patrimoine ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD, déléguée au patrimoine, aux métiers d'art, aux manifestations culturelles et à l'égalité Femme/homme ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 2014 DDEES 1103

Subvention (8.000 euros) à l'association A Tout Atout - Festival de la Céramique (14e)

Rapporteure : Mme Danièle POURTAUD

Mme PETIT

Mme POURTAUD, vous avez maintenant la parole pour une subvention à l'association A Tout Atout, en amont du Festival de la Céramique.

Mme POURTAUD

Merci Madame la Maire. Il s'agit maintenant du Festival de la Céramique : ceci est nouveauté de cette année car nous appelions jusqu'à présent ce festival le Salon de la céramique. Pour revenir au sujet précis de la délibération, il s'agit d'une subvention pour l'association A Tout Atout, destinée à l'aider à organiser le salon dénommé Céramique 14, qui a lieu tous les ans depuis 2004 à la Mairie annexe du 14^{ème} arrondissement. Je tiens à rappeler et à souligner, puisque nous sommes en début de mandature, que ce salon a été le premier à présenter la céramique d'art dans un vrai salon *indoors* à Paris. Le 14^{ème} arrondissement est très fier d'abriter cet événement annuel.

L'objectif du Salon est de promouvoir la céramique d'art et de faire découvrir les créations dans ce domaine en provenance de différents pays. Ce salon est très suivi : il lance les manifestations des métiers d'art à Paris, et décerne plusieurs prix dont un prix du public. Chaque année, un pays étranger ayant une production importante en matière de céramique d'art est invité. Il s'agissait l'année dernière du Japon : le Danemark sera à l'honneur cette année.

Il ne me reste plus qu'à vous inviter au vernissage, qui aura lieu le 2 octobre.

Mme PETIT

À 18h30.

Mme POURTAUD

A 18h, merci Madame la Maire. La subvention proposée est de 8.000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Madame DAUCHEZ puis Monsieur CHERKI.

Mme DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Je tiens à rassurer Madame POURTAUD : Il ne s'agit sur les documents officiels ni du Festival de la céramique ni de Céramique 14, mais bien du Salon de la Céramique. De plus, le vernissage est à 18h30 : nous y serons.

Mme POURTAUD

Exact. Je répète pour le public que le vernissage est à 18h30 le 2 octobre.

Mme DAUCHEZ

En ce qui nous concerne, nous tenons vraiment à saluer le travail de l'association A tout Atout. Elle porte à bout de bras cette belle manifestation pour la onzième année consécutive. La qualité de l'événement se retrouve parfaitement dans la qualité du dossier de la demande de subvention qui nous a été transmis. La subvention demandée est de 15.000 euros : celle accordée par la Ville est de 8.000 euros. Nous souhaiterions vraiment, dans un contexte délicat pour ce type d'initiative, que cette subvention puisse être étudiée à la hausse pour les années à venir, car je pense que nous reconnaitrons tous ici que cette manifestation le mérite amplement.

Par ailleurs, nous aimerions savoir si, comme ce fut le cas l'année précédente pour la dixième édition, l'association pourra bénéficier de la Mairie annexe à titre gracieux, et ne pas avoir à déboursier une partie de ses recettes. Une part de ses recettes n'est pas le fruit de subventions mais aussi - il faut le noter - de parrainages privés que les organisateurs ont su attirer. Un certain nombre de sponsors apporte leur concours à cette association.

Je terminerais en disant que, ce salon devant sa réussite aux passionnés qui l'organisent, il serait dommage que le programme officiel ne fasse pas mention de l'association organisatrice. Le Salon de la céramique est organisé du 1^{er} au 5 octobre. Nous avons juste le sentiment qu'il s'agit d'un événement organisé par la Mairie, car nulle part je ne vois écrit le nom de l'association A tout atout. Ceci est un petit peu dommage. Merci beaucoup.

Mme PETIT

Monsieur CHERKI et Madame POURTAUD pour donner des informations complémentaires.

M. CHERKI

Que Madame MERCHADOU s'intéresse à la céramique est très bien. Madame DAUCHEZ, excusez-moi, je ne vous connais pas encore assez, mais cela viendra. Il est tout à fait bénéfique qu'elle s'intéresse à la céramique, mais je voulais la rassurer sur un élément, ou plutôt retourner ses arguments. Ce salon a pu voir le jour grâce à une collaboration entre la Mairie du 14^{ème} arrondissement et l'association, avec ses partenaires. Je parle à la base.

Nous avons cru à cette manifestation avec mon prédécesseur Pierre CASTAGNOU. Il faut savoir que la céramique est un art qui n'est pas suffisamment valorisé dans notre pays. Lorsque l'association A tout atout est venu proposer cette idée de manifestation - je parle sous le contrôle de Madame POURTAUD - Monsieur Pierre CASTAGNOU et Madame Danièle POURTAUD se sont lancés. Ce salon en onze ans s'est développé pour devenir un des événements majeurs de la visibilité de la céramique à Paris et en France. Pour y avoir été à plusieurs reprises, je peux vous dire que les participants du jury de sélection des dossiers viennent de toute la France. Vous avez à la fois parmi les céramistes d'art des céramistes chevronnés et de jeunes céramistes dans leur pratique professionnelle et la notoriété, auxquels l'association A tout atout donne leur chance.

Il s'agit d'un premier point. Le deuxième point concerne le travail fait avec un certain nombre de céramistes étrangers. Le principe est de faire venir chaque année un céramiste étranger : ce travail est fait en collaboration avec les Ambassades, de manière à pouvoir mettre à l'honneur la richesse et la variété de la céramique dans l'ensemble de la production mondiale.

Je dis cela car nous sommes dans un arrondissement qui se caractérise par le fait que la céramique d'art y a toute sa place. Nous avons de nombreux praticiens de cette discipline, que ce soit dans les ateliers des Beaux-Arts ou des céramistes qui ont leur atelier et donnent des cours dans l'arrondissement. Je peux vous dire que cette communauté est très contente du travail collaboratif fait entre la Mairie du 14^{ème} arrondissement et l'association A tout atout.

Je dis cela car je souhaite que cela soit noté. Nous aurions souhaité et nous souhaiterions que cet art soit davantage mis à l'honneur sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'un des salons les plus côtés au niveau de la céramique d'art. C'est un fait. Je ne peux que vous inviter à venir y participer

parce que, si vous aimez la céramique - c'est mon cas, et je crois que nous sommes un certain nombre à apprécier cet art ici - vous y verrez un concentré des tendances actuelles de la céramique d'art, qui est un art plastique comme les autres, et dans tous les cas superbe. Merci beaucoup.

Mme PETIT

Madame POURTAUD, pour des précisions.

Mme POURTAUD

Je crois que tout a été dit. Je voudrais simplement citer deux noms qui n'ont pas été évoqués et auxquels nous devons la création de ce salon : Nadine THOMAS qui a été la présidente d'A tout atout et qui en est aujourd'hui la présidente d'honneur, et la présidente actuelle Nicole ADAM, à qui nous devons également le dynamisme du salon actuel. Elle a su maintenir sa flamme. Elle assure un très important travail tout au long de l'année avec les autres membres de l'association pour effectuer, comme le disait Monsieur CHERKI, à la fois la sélection des pièces dans toute la France et la sélection des artistes étrangers.

Je me permets juste de dire à mes collègues que la place de l'association A tout atout me paraît tout à fait présente sur le carton d'invitation au vernissage : elle y est même citée avant Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement. Je crois que ce partenariat est parfaitement illustré dans le carton d'invitation que vous avez certainement reçu.

Mme PETIT

Merci, mais Monsieur LESAIN faisait référence...

(Brouhaha)

Monsieur CHERKI, vous n'avez pas la parole, et Monsieur LESAIN non plus. Monsieur LESAIN faisait référence à la lamentable communication de rentrée de la Maire et de la Mairie d'arrondissement, dont j'assume entièrement la responsabilité. Ce document voulait informer à plus grande échelle sur la tenue de cet excellent salon de la céramique, puisqu'il a été mis dans l'ensemble des boîtes aux lettres de l'arrondissement, exceptées dans les bâtiments où l'entreprise de diffusion n'a pas pu se rendre. Je m'excuserai auprès de l'association A tout atout pour ne pas les avoir mentionnés dans ce document qui veut simplement faire en sorte qu'il y ait le plus de personnes possible aux différents événements de rentrée.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DELIBERATION N° 2014 DDEES 1103

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDEES 1103, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association A Tout Atout sis 24, rue du commandeur dans le 14^e, d'un montant de 8 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD, déléguée au patrimoine, aux métiers d'art, aux manifestations culturelles et à l'égalité Femme/homme ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 2014 DJS 14

Subvention (39.950 euros) à 14 associations sportives locales (14e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Monsieur BOUABBAS, vous avez la parole pour l'attribution d'une subvention à plusieurs associations sportives.

M. BOUABBAS

Il nous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 39.950 euros à quatorze associations. Ces subventions tiennent évidemment compte de l'intérêt des activités proposées par lesdites associations, ainsi que de l'évolution du nombre de licenciés. Ce dernier critère est le plus important. D'autres critères additionnels existent également, notamment la promotion de la pratique du sport par les femmes et les personnes en situation de handicap, le sport à visée sociale, la formation, visant notamment les enfants, et la présence ou pas dans un quartier classé en Politique de la Ville. Un critère est dit pondérateur quand l'association a une trésorerie abondante en fonds propres.

Je ne rentrerai pas dans le détail des associations mais je les citerai. Deux associations voient leurs subventions augmenter par rapport à l'année dernière. Il s'agit de l'association sportive du collège François Villon, qui se voit attribuer 2.000 euros au lieu de 1.000 euros l'année précédente. L'association sportive du collège Alphonse Daudet reçoit 2.500 euros contre 2.200 euros l'année dernière : cette association a réalisé d'excellents résultats en athlétisme lors des championnats scolaires de France. L'association du collège François Villon est surtout composée de licenciés.

Je vais citer très rapidement les autres associations : l'association sportive du lycée François Villon pour 650 euros, l'association sportive du lycée Raspail, l'association de gymnastique volontaire les Colonnes, Tennis Compétition Loisirs, l'Association nationale pour le développement du sport pour le judo, Planet Rollet. L'association du lycée hôtelier Guillaume Tirel, le Sporting Club du 14^{ème} pour la natation, l'association sportive du collège et lycée Paul Bert, l'association sportive du lycée Erik Satie, l'Armorique et enfin l'International Tennis Club.

Ces dernières associations connaissent une stabilité des montants proposés. Malheureusement, trois associations voient leurs subventions proposées en général car elles disposent de fonds propres importants.

Je vous prie de bien vouloir accepter ces subventions.

Mme PETIT

Peut-être y aura-t-il auparavant des questions ou des demandes de prises de parole ? Non : toutes les fiches sont parfaites. Je vous propose de passer au vote sur l'ensemble de cette délibération.

DELIBERATION N° 2014 DJS 14

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 14, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris une subvention annuelle de fonctionnement à quatorze associations sportives du 14^e arrondissement d'un montant de 39 950 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 2014 DJS 34

Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (14e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

M. BOUABBAS, vous avez la parole sur la subvention tant espérée de 16.000 euros pour l'Office du Mouvement Sportif du 14^{ème} arrondissement. Nous avons obéi en l'inscrivant à l'ordre du jour.

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une subvention qui fera plaisir à tous les sportifs de l'arrondissement, à tous les habitants du 14^{ème} arrondissement et à Monsieur LESAIN. Elle est destinée à l'Office du Mouvement Sportif (OMS), avec un montant stable de 16.000 euros. L'Office du Mouvement Sportif a également une convention partenariale renouvelée avec la Ville de Paris. L'OMS, pour les personnes qui ne connaissent pas cette organisation, réunit 99 % des associations sportives de l'arrondissement. Il s'agit d'un partenaire extrêmement important de la Mairie concernant tout ce qui touche au sport dans le 14^{ème} arrondissement, comme la concertation sur certains projets. Il constitue également un relais d'informations et des problèmes du monde du sport. L'OMS organise des événements que vous connaissez, comme la course des écoles, la dernière course cycliste de Paris, ou encore le Forum des sports qui a eu énormément de succès au milieu du Forum des associations : 82 associations étaient présentes dans leurs stands.

Je vous remercie donc d'accepter cette subvention de 16.000 euros pour l'OMS.

Mme PETIT

Je souhaiterais demander à Monsieur LESAIN si le logo de l'OMS était assez lisible sur le flyer qui annonçait le Forum de rentrée. Il s'agit d'une plaisanterie. Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Heureux : nous sommes heureux que cette subvention ait pu être inscrite.

Mme PETIT

J'en suis aussi heureuse : cette inscription était prévue.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Certes, mais elle était attendue, espérée, et elle devenait vraiment urgente. Les vacances ont créé un délai de trois mois : ce délai nous semble certes acceptable. Nous voulions simplement saluer cette utile subvention qui était attendue et réclamée. Il s'agit d'une occasion de saluer également tout le travail réalisé par l'OMS, notamment lors du Forum des associations où nous avons tous pu l'apprécier. Merci.

Mme PETIT

Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DJS 34

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 34, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Office du Mouvement Sportif du 14^e arrondissement d'un montant de 16 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

Projet de délibération 2014 DJS 90

Subvention (55 000 euros) et convention avec l'association Fémina Sport (14e).

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

M. BOUABBAS, vous avez de nouveau la parole pour Fémina Sport.

M. BOUABBAS

Cette subvention de 55.000 euros est proposée pour l'association omnisport Fémina Sport, dont le sport principal est le tennis. La subvention a été augmentée de 5.000 euros en raison de l'application des critères, à notre grande satisfaction : les adhérents sont plus nombreux cette année qu'antérieurement. Fémina Sport a organisé la semaine dernière un tournoi réunissant plus de 400 participants, avec une finale mixte hommes et femmes et des joueurs classés parmi les premiers en France. Cette action est vraiment très appréciable pour notre arrondissement.

Je vous propose donc de bien vouloir accepter cette subvention.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Merci Madame la Maire. Nous voterons cette subvention avec plaisir. Quelques petites erreurs sont présentes dans le dossier : je vous les enverrai par courriel si vous le souhaitez car je sens que je commence à épuiser la patience de Monsieur CHERKI, et je m'en voudrais trop. Je ne ré-interviendrai pas à propos de la délibération suivante qui comporte également des erreurs à propos du nom des bureaux.

Nous voudrions souligner, en plus de cette subvention nécessaire et méritée, que la Ville de Paris pourrait et devrait accompagner le club en entretenant les installations du centre sportif Elisabeth. Vous pourrez vous joindre à nous : je pense que nous serons tous d'accord. J'en ai déjà parlé ici : cela apparaissait comme un sujet anecdotique alors que ce n'en est pas un. Les sanitaires de la partie haute du centre sportif ne sont plus entretenus depuis des mois. L'eau a été purement et simplement coupée. Nous espérons qu'il n'y aura pas de contrôle au niveau de l'hygiène. Vous avez un projet de réaménagement du centre sportif : tant mieux. J'espère, et je n'en doute pas, qu'auront lieu d'ici là des travaux d'entretien. J'espère donc que vous pourrez intervenir à ce sujet, et que vous travaillerez à l'accompagnement du club dans ses prochains projets, comme celui d'avoir des vestiaires adaptés.

Mme PETIT

Nous sommes souvent suspectés en raison des attributions et des soutiens que nous accordons à certaines associations. Fémina Sport est un exemple de club sportif très important dans l'arrondissement. Il est même historique, puisqu'il a été un des premiers clubs omnisports féminins, créé par Alice MILLIAT et Suzanne LENGLEN. Vous mentionniez Monsieur LESAIN pour Dixlesic and Co comme une mise en pâture que Madame KUNTZ faisait partie de mon comité de soutien, mais vous ne mentionnez pas que Monsieur Daniel LECLERC était colistier. Il serait bon durant les interventions de faire la part des choses, afin que nous arrêtions à partir de ce soir de rentrer dans des débats politiques qui mettent en cause telle ou telle personne. J'y tiens particulièrement. Qu'il s'agisse de clubs sportifs ou d'associations culturelles et sociales, nous essayons d'évaluer à leur juste valeur les partenariats que nous mettons en place.

Nous sommes dans une démarche fédératrice. Nous étions avec Monsieur BOUABBAS au repas auquel nous avait invité Fémina Sport pour participer à un moment convivial dans le cadre du tournoi qu'ils organisent annuellement et pour lequel nous les aidons chaque année. Hugues Cavelrain était présent. Il était d'accord pour venir dans mon bureau : nous nous sommes engagés à monter un projet tennis qui englobe l'ensemble des clubs de tennis utilisant le centre sportif Elisabeth, avec la perspective de construire, renouveler et booster le projet sportif de ce centre.

Je pense que M. BOUABBAS a des réponses à apporter sur les travaux d'urgence, dans l'attente de la définition d'un projet de parc des sports et des loisirs sur Elisabeth.

M. BOUABBAS

Nous sommes avec tous les clubs usagers du centre sportif Elisabeth dans une démarche de suivi quasi quotidien des défauts qui peuvent survenir. Nous ferons une nouvelle plénière réunissant tous les clubs début octobre pour voir si les devis sur lesquels nous nous étions engagés avant les vacances au mois de juin, portant sur de petits travaux d'entretien, ont été réalisés ou non, et les raisons en cas d'absence de réalisation.

Le Fémina Sport avait également un projet sur l'utilisation des vestiaires. Un point sera fait sur tout ceci début octobre pour regarder les améliorations.

Mme PETIT

M. LESAIN, puis nous passerons au vote.

M. LESAIN

Je souhaite ajouter un petit mot. Vous avez évoqué Monsieur Daniel Leclerc qui en effet était sur la même liste que nous. Parmi les erreurs dans la présentation de la délibération que je souhaite vous envoyer par courriel se trouve le fait qu'il ne participe plus au bureau de l'association depuis des années. Merci.

Mme PETIT

C'est pour cette raison que je demande publiquement que les interventions soient raisonnées sur le fond, non sur les personnes et les suspicions politiciennes qui peuvent en découler. Cette demande sera retranscrite au procès-verbal.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DJS 90

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 90, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention et convention avec l'association Fémina Sport sis 7 avenue Paul Appell, d'un montant de 55 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 1 pouvoir

Pour : 29 dont 1 pouvoir

Projet de subvention 2014 DJS 91

Subvention (51.000 euros) et convention avec l'association Paris Alésia Football Club (14e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

M. BOUABBAS, vous avez la parole au sujet de la subvention et de la convention avec l'association Paris Alésia Football Club. Il s'agit d'un autre club historique du centre sportif Elisabeth.

M. BOUABBAS

Je soumette à votre approbation le même type de subvention, d'un montant stable de 51.000 euros, ainsi qu'une convention entre la Ville de Paris et le club en question sur un certain nombre d'objectifs. Le Paris Alésia football club est un club historique présent sur le centre Elisabeth. Il est très présent par rapport à l'école de football. Le chiffre qui vous a été donné de 448 licenciés est certainement plus élevé aujourd'hui par rapport au moment où a été instruite la délibération. Beaucoup plus d'enfants fréquentent l'école de football en cette rentrée. Une équipe féminine s'est également montée.

Je vous invite à montrer votre soutien au Paris Alésia Football Club avec cette subvention de 51.000 euros. Merci.

Mme PETIT

Merci. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci Madame la Maire. J'ai quelque peu fréquenté le Paris Alésia Football Club comme parent et à titre privé. Je saisis l'occasion de cette délibération pour attirer votre attention sur les problèmes de sécurité qui entourent la pratique de certains entraînements. Ils sont en partie liés au sujet précédent de l'entretien du centre, mais pas uniquement. Il existe de véritables problèmes de sécurité autour de certains entraînements et à certaines heures sur le site. Cette situation n'entache pas le travail fait par le Paris Alésia Football Club. Au contraire, ils effectuent leur mission dans des conditions difficiles. Ce problème va et vient, et n'est jamais vraiment résolu. Il abîme le travail du Paris Alésia Football Club. Pourriez-vous nous dire un mot sur ce que vous comptez faire et mettre en œuvre pour y mettre fin ?

Mme PETIT

Cela évitera à Monsieur AZIERE de déposer des vœux en Conseil de Paris sur la porte d'Orléans, qu'il qualifie de Bronx ou de Chicago.

Nous avons toujours parlé de cette situation et nous avons porté cette demande vis-à-vis du centre Elisabeth. Madame Anne HILDAGO est venue sur le site en juin. Nous avons fait des demandes de renfort auprès de la Direction de la jeunesse et des sports. Ils ont été obtenus pour *a minima* un agent dans un premier temps, qui viendra renforcer l'équipe sur place. Nous avons également demandé aux équipes de la DPP d'assurer une présence tranquille mais sûre, et régulière sur le site, que ce soit sur sollicitation des clubs ou des agents et de l'équipe du centre sportif Elisabeth. Nous sommes toujours vigilants sur ce point. Le fonctionnement des clubs à plein, avec une bonne ambiance et de beaux projets sportifs, permet une utilisation différente du stade : nous cherchons à encourager cela. Tout le monde est en veille sur le stade, en dehors du stade et sur ces abords. Nous nous attachons au renfort en termes de personnel.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, puis nous passerons au vote.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je fais référence à l'intervention de Monsieur AZIERE. Il existe certes un problème général de sécurité aux abords de la porte d'Orléans, mais je vous interpelle particulièrement sur ce qui se passe dans le stade Elisabeth. Des problèmes d'intrusion et de trafic existent à l'intérieur du stade, de manière récurrente, à proximité d'enfants parfois jeunes. Il ne s'agit pas d'un cas ici ou là. Il existe un problème général de sécurité aux abords de la porte d'Orléans, et particulièrement à l'intérieur du stade. Je trouve cette situation véritablement choquante, et elle est chronique.

Mme PETIT

Je propose de passer au vote pour cette délibération.

DELIBERATION N° 2014 DJS 91

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DJS 91, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention et convention avec l'association Paris Alésia Football Club sis 15 avenue Paul Appel (14^e) d'un montant de 51 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DASCO 1119

Caisse des écoles (14^{ème}) - Subvention (132.216 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme PETIT

Vous avez la parole Madame BERTRAND sur la subvention attribuée à la Caisse des écoles pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme BERTRAND

Je vous rappelle que la Ville de Paris organise des séjours de vacances pour les Parisiens. La Caisse des écoles vient en complément de ce dispositif pour organiser des séjours à destination des enfants du 14^{ème} arrondissement. La subvention est d'un montant de 132.216 euros : elle vise à abonder la Caisse des écoles pour ces voyages. 296 enfants sont partis dans les centres de vacances cette année. La Caisse des écoles a organisé des vacances dans sept lieux différents. Cette complémentarité entre les actions de la Ville de Paris et de la Caisse des écoles permet d'avoir des séjours extrêmement différents. Nous constatons depuis ces quatre dernières années une augmentation du nombre d'enfants bénéficiant de ces voyages scolaires.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer pour cette subvention d'un montant de 132.216 euros afin que les enfants du 14^{ème} arrondissement continuent à bénéficier de ces séjours. Merci.

Mme PETIT

Merci. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 2014 DASCO 1119

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DASCO 1119, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à la Caisse des écoles du 14^e arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances, d'un montant de 132 216 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire en charge des affaires scolaires de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DASCO 1101

Caisse des écoles (14e) - Subvention (132.509 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme PETIT

Vous avez de nouveau la parole Madame BERTRAND pour une subvention à la Caisse des écoles sur la qualité du service de restauration scolaire, qui est sa première mission.

Mme BERTRAND

Je voulais rappeler que des modifications ont été apportées au fonctionnement et à l'organisation de la Caisse des écoles quelques années auparavant. Une réforme de la tarification a eu lieu en 2010 ; celle du vote du financement a eu lieu en 2011. La ville a mis en place un dialogue de gestion en 2012, avec un contrat d'objectifs. Un avenant a été fait en 2013. Nous vous proposons aujourd'hui un deuxième avenant à cette convention d'objectifs pluriannuels.

La subvention proposée, d'un montant 132.509 euros, a deux objectifs. Un premier objectif est le développement d'une alimentation durable pour un montant de 95.700 euros. Je vous rappelle que nous étions en 2010 à une part d'alimentation durable de l'ordre de 21 %. Nous avons atteint à la date d'aujourd'hui un pourcentage de 34,7 % de bio, label rouge et MSC. Le deuxième objectif est l'amélioration de la qualité du service *via* la formation des personnels, pour un montant de 36.809 euros. Je précise également la poursuite de l'objectif de la réduction des impayés. Il s'agit d'une annexe de ce projet. Je tiens également à préciser que la Caisse des écoles s'est engagée à mettre en place un paiement en ligne : ce mode paiement sera réalisé d'ici quelques semaines avant la fin de l'année 2014, ainsi que s'y est engagée la Caisse des écoles et comme cela avait été précisé au dernier Conseil d'administration.

Je vous propose donc de voter cette délibération d'un montant total de 132.509 euros. Je vous remercie.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? M. FERTIER.

M. FERTIER

Je vous remercie Madame le Maire. Je tiens premièrement à vous remercier, ainsi en particulier que Madame BERTRAND. Je vous avais demandé de nous transmettre la liste des restaurants par école : cet envoi a été fait. Il convient aussi de dire que les choses sont bien faites lorsque tel est le cas. Je vous en remercie.

Deuxième observation : nous sommes évidemment favorables au vote de cette délibération. Je vous transmets seulement une information. Puisqu'il s'agit d'améliorer le service rendu à nos enfants, des parents d'élèves nous ont alertés sur le fait que des repas arriveraient froids dans les écoles de la rue de l'Ouest. Il convient peut-être de vérifier l'information et d'y remédier si cette situation s'avérait vraie.

Mme BERTRAND

Je voulais préciser que nous avons déjeuné avec Madame Carine PETIT dans quelques écoles. Je ne peux plus vous dire la liste, mais depuis le début de la rentrée nous sommes tous les matins à 8h15 devant l'ensemble des écoles. Nous avons déjeuné dans un certain nombre d'entre elles. Monsieur FERTIER, vous parliez probablement de l'école polyvalente au 69-71 rue de l'Ouest. Je tiens à préciser que nous avons toujours mangé chaud dans les écoles où nous avons déjeuné. Nous irons au 69-71 rue de l'Ouest d'ici une huitaine de jours. Je vous ferais personnellement un rapport entièrement circonstancié sur ce que nous aurons mangé, comme je l'ai fait pour la liste des écoles. Je n'irai pas jusqu'à mettre un thermomètre pour évaluer la température mais je me ferai un plaisir de vous dire ce que j'aurais déjeuné, en disant si la nourriture était chaud ou froide.

M. FERTIER

Le cas échéant, nous serons ravis de vous accompagner. Je vous remercie Madame.

Mme PETIT

Nous ferons passer la date et nous irons déjeuner ensemble. Monsieur AZIERE puis Monsieur CHERKI.

M. AZIERE

Je dirais seulement un petit mot pour insister sur l'importance que nous accordons à la bonne gestion de la Caisse des écoles. Je le dis d'autant plus à l'heure où le 12^{ème} arrondissement voit sa Caisse des écoles en cessation en paiement après une gestion calamiteuse et le limogeage de son directeur. Cette situation montre à quel point il est crucial que nous ayons une attention de première importance et la plus grande rigueur sur la gestion de cette Caisse.

Mme PETIT

Monsieur CHERKI et Monsieur LETISSIER.

M. CHERKI

Je voulais dire à Monsieur FERTIER que l'un des plaisirs d'être député consiste à pouvoir manger dans les écoles de sa circonscription. Ma circonscription est la 11^{ème} de Paris, dans le 14^{ème} arrondissement. Je suis allé manger le jour de la rentrée au 69 rue de l'Ouest. Nous y avons mangé chaud avec les enfants. Je pense même que c'était au deuxième service. Il y servait d'excellents steaks hachés : le repas fut très bon.

M. FERTIER

Je vous remercie pour la précision.

Mme PETIT

Monsieur LETISSIER.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Je vais faire ma petite intervention d'adjoint au développement durable sur le bio dans les cantines scolaires. J'aimerais féliciter la Caisse des écoles pour le travail effectué dans la mise en œuvre d'un service de restauration scolaire de qualité. Il faut rappeler que son engagement a permis à notre arrondissement d'atteindre son objectif fixé par le Plan Climat et son Plan d'alimentation durable d'introduction de 30 % d'alimentation durable et bio dans la restauration collective d'ici à 2014 : cet objectif a été atteint dès 2012. Madame BERTRAND a rappelé fort judicieusement les chiffres.

Je souhaite aussi rappeler que notre arrondissement a choisi d'aller plus loin en interdisant les produits contenant des OGM et en évitant autant que possible les produits contenant de l'huile de palme. Vous vous doutez que l'accès à une alimentation saine et abordable représente une priorité pour les écologistes. Il s'agit également d'une question de justice sociale, car nous savons très bien que certains enfants n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation de qualité. Le fait qu'ils puissent en bénéficier dans les cantines est un élément tout à fait positif. Je souhaiterais conclure en déclarant qu'il faut que nous amplifions nos efforts pour atteindre des objectifs plus ambitieux : l'objectif fixé par la Maire de Paris est d'atteindre 50 % d'alimentation durable et bio dans les cantines scolaires à l'horizon 2020. Ce projet de délibérations va en ce sens. Je profite également de cette délibération pour affirmer le souhait des écologistes de porter l'ambition de cette alimentation de qualité et durable sur l'ensemble de la restauration collective, en incluant les établissements d'accueil de la petite enfance, les restaurants d'aide sociale à l'enfance, ou les EPAD. Je vous remercie.

Mme PETIT

Je signe les bons de commande pour les crèches. Ils prévoient de la banane biologique, des laits et des compotes biologiques, ainsi qu'un grand nombre d'aliments de ce type. Je propose que nous passions au vote sur cette délibération.

DELIBERATION N° 2014 DASCO 1101

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DASCO 1101, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'autoriser la signature avec la Caisse des écoles du 14^e arrondissement d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs en vue de l'attribution d'un montant de 132 509 euros pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : *à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.*

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DASCO 1028

Subventions (8.000 euros) à diverses associations pour des actions politiques de la Ville dans le 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Mme TONOLLI à propos de subventions à diverses associations dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville.

Mme TONOLLI

Au titre de l'appel à projets Politique de la Ville, je vous propose de soutenir cette subvention de 8.000 euros au profit de plusieurs associations qui travaillent sur le quartier Politique de la Ville, sur des projets scolaires ou périscolaires. Cette subvention concerne l'association Arpège 14 qui fait de l'accompagnement scolaire auprès d'une trentaine de collégiens et de lycéens, et l'association Carrefour 14, qui travaille sur un projet favorisant l'autonomie et le vivre ensemble. Son objectif est d'entretenir le lien social et familial à travers notamment des sorties en famille. Ce projet bénéficie à une trentaine d'enfants inscrits dans les écoles du dispositif de réussite éducative. Ce projet est également dédié à l'accompagnement des élèves pendant leur période d'exclusion du collège. Cette activité a permis au centre d'accueillir une trentaine de collégiens des établissements François Villon et Alberto Giacometti qui pouvaient être en difficulté.

Nous soutenons également l'association Danse la vie, qui propose un projet autour d'ateliers d'éducation corporelle et rythmique. L'activité s'est déroulée au sein de l'école élémentaire Alain Fournier, au bénéfice de 80 enfants du CP au CE2.

L'Association le Moulin propose des ateliers extrascolaires, comme des activités d'éveil, de dessin, de peinture et de fabrication d'objets. Ces activités ont concerné des adolescents du quartier, en particulier vivant dans la résidence du Moulin de la Vierge. Ces adolescents ont pu travailler à la réalisation d'un bulletin trimestriel : « le Moulin à paroles. » Ils ont également pu faire du hip-hop, du chant et des sorties socio-culturelles. Ces actions ont bénéficié à 45 enfants âgés entre 5 et 16 ans.

L'association Mains agiles a travaillé à un magnifique défilé qui s'est déroulé tout le long de la rue Raymond Losserand jusqu'à la Porte de Vanves, avec énormément d'enfants du quartier, tous déguisés dans des costumes qu'ils ont pu réaliser eux-mêmes avec l'aide de l'association Mains agiles.

Au regard du travail de ces associations, je vous propose de voter cette subvention de 8.000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DASCO 1028

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DASCO 1028, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution de subvention à diverses associations au titre de la politique de la Ville d'un montant 8 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DDCT 14

Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville (14e, 18e, 19e et 20e).

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je vous laisse la parole Mme TONOLLI sur une délibération concernant plusieurs associations du 14^{ème} arrondissement, de nouveau en lien avec la Politique de la Ville.

Mme TONOLLI

Cette délibération faite dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville concerne plusieurs associations dans les 14^{ème}, le 18^{ème}, le 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Elle est à hauteur de 50.000 euros.

Je vous parlerai essentiellement d'APASO. Cette association travaille sur le quartier de la Porte de Vanves. Elle construit un projet depuis 2013 à destination des familles monoparentales.

Ce travail est particulièrement important, car nous savons que le taux de familles monoparentales est prédominant dans les quartiers Politiques de la Ville. Il atteint 47 % dans le 14^{ème} arrondissement. APASO a pu suivre 32 familles en 2013. Au delà du suivi très attentif réalisé, le travail accompli par APASO a permis de renforcer la coordination des structures de proximité du quartier de la Porte de Vanves. APASO a cherché à développer particulièrement en 2014 l'accès à la culture et l'éducation à la santé.

Au vu du travail réalisé, notamment par l'association APASO dans le 14^{ème} arrondissement, je vous propose de voter cette subvention. Merci.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je la soumetts aux voix.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 14

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 14, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris une subvention et convention avec 4 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville (14^e, 18^e, 19^e et 20^e), d'un montant de 50 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DDCT 70

Subvention (1.500 euros) à l'association Attention Chantier pour son projet «La radio des foyers».

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Je redonne la parole à Madame TONOLLI pour une subvention à l'association Attention Chantier.

Mme TONOLLI

L'association Attention Chantier nous a présenté un projet intitulé « La radio des foyers ». Il concerne plusieurs foyers de travailleurs migrants, notamment celui situé à Gergovie dans le 14^{ème} arrondissement. Des projets culturels permettent aux résidents de s'exprimer et aussi de créer du lien social avec leurs voisins sur l'ensemble du quartier. Il s'agit ici plus particulièrement d'un projet de web radio co-construite avec les résidents autour d'ateliers, et d'émissions ayant lieu une fois par mois d'octobre à mai chaque samedi en direct.

Au vu de l'intérêt de ce projet, je vous demande de soutenir cette subvention. Merci.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je soumetts la délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 70

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDTC 70, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'Association Attention Chantier pour son projet « La radio des foyers », d'un montant de 1 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DDCT 77

Subvention (7.000 euros) à l'association Innovons pour la Concertation sur Internet (I.C.I.) pour un projet de cartographie numérique des lieux ressources, quartier Porte de Vanves (14e).

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Mme TONOLLI, vous avez maintenant la parole sur la subvention soumise pour l'association I.C.I. sur le quartier de la Porte de Vanves.

Mme TONOLLI

Nous avons un beau projet porté par l'association Innovons pour la Concertation sur Internet. Comme son nom l'indique, l'association travaille dans le domaine numérique, particulièrement sur l'axe de la démocratie locale. Le public couvre spécialement les habitants de la Porte de Vanves. La co-élaboration d'une cartographie des lieux ressources du quartier vise à ouvrir ces populations à Internet et au numérique, et à leur permettre de mieux connaître et s'approprier les structures existantes dans le quartier, qu'elles ne connaissent pas forcément.

Au vu de l'intérêt de ce projet, je vous demande de soutenir cette subvention à hauteur de 7.000 euros. Merci.

Mme PETIT

Madame CARRÈGE-GÉE puis Monsieur LESAIN.

Mme CARRÈGE-GÉE

Il s'agit d'une belle initiative. Nous pouvons nous demander si ce type de projets, extrêmement localisé, ne trouverait pas sa place dans le prolongement du site de la Mairie. Nous anticipons précisément que certaines personnes sont plutôt démunies dans l'accès à l'information : or, créer un site spécifique nécessitera une publicité spécifique, etc. Parfois, les habitants qui souhaitent savoir ce qui se passe dans leur quartier et le 14^{ème} arrondissement peuvent avoir le réflexe d'aller sur le site de la Mairie. À force de trop vouloir bien faire... Je ne veux pas critiquer *a priori*. Il me semble que, si cette initiative est intéressante et produit quelque chose de concret, le fait d'avoir un lien sur le site de la Mairie ne serait pas stupide.

Mme PETIT

Cela serait même intéressant. Monsieur LESAIN.

M. LESAIN

Merci Madame la Maire. Je rebondis sur ce point que je souhaitais évoquer : le prolongement de cette initiative est le site de la Mairie et le travail du service de communication, qui ne manquera pas de

travailler en collaboration avec l'association pour promouvoir un accès simple à une information claire.

Il nous est proposé de voter une subvention de 7.000 euros mais la ville, dans les documents de présentation, semblait nous demander d'approuver une subvention à 5.000 euros. Je voulais savoir ce qui expliquait cette différence de 2.000 euros qui n'est pas totalement neutre.

Sur un tout autre sujet, notre attention a également été attirée par le fait que cette association dispose de comptes sur les réseaux sociaux, qui se sont engagés lors de la campagne électorale passée. Il ne nous pose aucun problème que tous les responsables associatifs qui le souhaitent le fassent au travers de moyens personnels. En revanche, lorsque des associations prennent position dans le débat politique - j'ai les tweets avec moi - je m'interroge si cela rentre dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Paris.

Mme PETIT

Mme TONOLLI, pour des propositions constructives.

Mme TONOLLI

Ce projet est assez innovant. S'il vient à bien fonctionner, ce dont je ne doute pas, nous pourrions réfléchir aux façons de l'étendre de façon plus large sur le reste de l'arrondissement, notamment à travers toutes les démarches que nous avons pu entreprendre en matière de démocratie participative afin d'associer de plus en plus tous les citoyens de notre arrondissement aux actions que nous pouvons mener sur leur territoire. En matière de communication, nous ne manquerons pas de lier le travail qui pourra être réalisé au site de la Mairie.

Concernant le montant de la subvention, il est vrai que la fiche de présentation ne présente pas le bon montant : ce point m'a échappé lorsque j'ai relu la délibération. En revanche, il a été uniquement question d'une subvention de 7.000 euros dans nos échanges avec les services : le montant de 5.000 euros n'a jamais été évoqué. Il s'agit d'une erreur malencontreuse.

Mme PETIT

Ce point touche aussi à notre capacité à défendre des dossiers auprès des services de la Ville. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 77

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 77, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Innovons pour la Concertation sur Internet. (I.C.I.) pour un projet de cartographie numérique des lieux ressources, quartier Porte de Vanves, d'un montant de 7 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DDCT 78

Subvention (1.500 euros) à l'association Jardins Numériques pour son projet « Café de rue 14e » dans le quartier Porte de Vanves (14e).

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Mme TONOLLI, vous avez la parole pour une subvention accordée à l'association Jardins Numériques pour le fonctionnement du projet « Café rue. »

Mme TONOLLI

« Café rue » est un nouveau projet porté par l'association des Jardins Numériques. Il englobe toutefois un très grand nombre d'associations du 14^{ème} arrondissement, dont celles œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville. Ce projet est né du constat que nous avons une extraordinaire richesse dans le 14^{ème} arrondissement, du fait de l'implication du nombre croissant d'associations montant des projets innovants au service de la population. Malheureusement, le constat a été fait que les habitants n'en avaient souvent pas connaissance. Partant de cette observation, nous souhaitons continuer à travailler sur cette problématique grâce au Café Rue. Une fois par mois, tous les premiers jeudis du mois, devant le centre social Didot, les associations porteuses installent un dispositif d'accueil et d'échanges afin de présenter leurs activités aux habitants. Elles se mettent notamment au niveau du marché, pour toucher ainsi beaucoup d'habitants du quartier. Si vous n'avez pas eu l'occasion d'y participer, je vous invite au prochain Café rue qui aura lieu le 2 octobre à 10h.

Au regard de l'intérêt de ce projet, je vous demande de soutenir cette subvention.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je sou mets cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 78

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 78, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Jardins Numériques pour son projet « Café de rue 14^e » dans le quartier de Porte de Vanves (14^e) d'un montant de 1500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture, de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DPP 1028

Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Ile de France (centre socio culturel Maurice Noguès) dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 14e arrondissement

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

Mme PETIT

M. GRUNENWALD, vous avez la parole pour une subvention accordée dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

M. GRUNENWALD

Merci Madame la Maire. Nous restons dans le quartier Politique de la Ville mais sur des crédits DPP. Le Conseil a voté à l'unanimité une délibération de 1.000 euros en juin pour l'association Florimont dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. Il s'agit aujourd'hui d'une subvention pour l'association Léo Lagrange qui intervient dans ce même cadre. Je rappelle que Ville Vie Vacances est un dispositif de prévention destiné aux jeunes les plus en difficulté et issus en priorité des quartiers inscrits en Politique de la Ville qui ne partent pas en vacances. Cela leur permet de bénéficier d'activités attrayantes sportives, culturelles et de loisirs, et d'une prise en charge éducative dans le temps des vacances scolaires.

Je vous demande de voter une subvention pour Léo Lagrange comme en juin dernier, si possible à l'unanimité. Merci.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je soumetts cette délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DPP 1028

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DPP 1028, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Léo Lagrange Ile de France (centre socio culturel Maurice Noguès), d'un montant de 1 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Cédric GRUNENWALD, Adjoint à la Maire en charge de la prévention, de la sécurité et de l'espace public ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DDCT 18

Subventions (83.800 euros) à 22 associations et conventions avec 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Mme PETIT

M. LIEBAULT, vous avez maintenant la parole pour un certain nombre de subventions qui travaillent à l'intégration des résidents non-communautaires.

M. LIEBAULT

Merci Madame la Maire. Depuis des siècles, Paris accueille des migrants de tous horizons, opérant un brassage important qui a permis le vivre-ensemble, quelles que soient les origines des habitants. Des barrières subsistent toutefois pour permettre aux personnes arrivées dans la capitale de s'impliquer dans la vie de la collectivité. Le premier obstacle est que les personnes de nationalité étrangère résidant en France ne disposent pas du droit de vote et d'éligibilité, malgré les promesses émises de longue date. D'autres obstacles s'y ajoutent, comme l'insécurité linguistique qui peut limiter fortement l'insertion sociale et professionnelle. De ce point de vue, les associations, en plus de l'Education nationale, jouent un rôle important dans l'acquisition de la langue française. La Ville de Paris soutient les associations dans leurs actions depuis de nombreuses années.

Cette délibération prévoit d'attribuer des subventions aux associations travaillant sur la question des langues, dont trois concernent notre arrondissement. La première est allouée à l'établissement régional Léo Lagrange Ile-de-France pour le projet « ateliers des savoirs linguistiques » avec préparation au DILF et au DELF - diplômes d'initiation et d'étude de la langue française. Cette activité d'enseignement des langues est située dans le 14^{ème} arrondissement au travers du centre socio-culturel Maurice Nogues situé Porte de Vanves. Ce centre social prévoit six ateliers hebdomadaires structurés autour des niveaux scolaires des participants, afin de les accompagner dans leur intégration. La préparation au DILF et au DELF est proposée à la fin de l'année. Il est important de noter que la cérémonie des diplômés en langue française a lieu deux fois par an. Je vous invite à participer à cette remise des diplômes de langue française : il s'agit d'un moment émouvant de consécration de tout un parcours linguistique d'apprentissage du français.

La deuxième subvention d'un montant de 7.000 euros est allouée à l'association D'une langue à l'autre pour deux projets, dont l'un concerne le 14^{ème} arrondissement pour un montant de 2.000 euros. Son objectif est d'appuyer la parentalité et l'intégration des familles par la valorisation des langues maternelles. Le projet se tiendra à la ludothèque de l'association Florimont et dans les structures partenaires situées dans les quartiers Politique de la Ville du 14^{ème} arrondissement. Le but de ce projet est de mettre sur pied deux groupes de jeux en langue maternelle arabe et soninké, des groupes de discussion pour les familles et des séances de formation pour les professionnels, pour 200 bénéficiaires directs et 612 bénéficiaires indirects. L'objectif est de soutenir les parents dans la transmission de leur langue et de leur culture d'origine.

Je voudrais rappeler que tous les 21 février a lieu la fête des langues maternelles, qui se déroule dans cette salle des mariages. Cette date a été déterminée par l'UNESCO. Il s'agit aussi d'un moment très important d'échanges culturels autour des langues. Je tiens à féliciter Paul ROUSSIER qui a initié cette fête des langues maternelles.

La dernière subvention concerne le centre d'études de formation et d'insertion par la langue. Il veut former des bénévoles du 14^{ème} arrondissement pour un montant de 4.800 euros. Quatre formations visent à renforcer les compétences des bénévoles mais aussi des salariés engagés. Cette sollicitation a été faite par l'équipe de développement locale : ceci est cohérent avec la Politique de la Ville.

Pour ces trois associations dont les actions concernent à la fois l'apprentissage de la langue française et les liens interculturels de partage des langues maternelles, dont la valorisation n'est pas incompatible avec l'apprentissage du français contrairement à ce que nous pouvons parfois entendre, je sou mets ces subventions à votre vote et délibération.

Mme PETIT

Merci Monsieur LIEBAULT pour avoir rappelé la cohérence des actions portées par les différentes associations. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme CARRÈRE-GÉE

Vous avez souligné à juste titre la nécessaire implication des élus au moment des remises de diplômes. Nous y participerons avec grand plaisir. Il faut simplement inviter les élus de l'opposition. Merci.

Mme PETIT

Message reçu. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 18

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 18, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à 22 associations et conventions avec 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires, d'un montant de 83 800 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas LIEBAULT, Adjoint à la Maire en charge des affaires sociales, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DDCT 22

Subvention (75.000 euros) à 15 associations au titre de l'intégration.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Mme PETIT

M. LIEBAULT, vous avez de nouveau la parole pour une subvention qui concerne une association Afrique et Nouvelles interdépendances dans notre arrondissement.

M. LIEBAULT

Je ne reviendrai pas sur la tradition d'accueil des migrants et les progrès qu'il reste à faire en matière de citoyenneté, dont j'ai parlé précédemment.

Les subventions précédentes concernaient les obstacles linguistiques à l'insertion sociale et professionnelle. Cette subvention insiste davantage sur les obstacles dus au manque de connaissances et d'accès au droit des personnes migrantes. De même, les associations jouent un rôle important dans ce domaine : la Ville de Paris les soutient.

La présente délibération prévoit d'attribuer des subventions à ce type d'associations, dont deux sont en lien avec l'arrondissement. La première concerne l'association Afrique et Nouvelles interdépendances pour deux projets, dont l'un se situe dans le 14^{ème} arrondissement. Ce projet s'intitule « Marianne et moi : renforcement des compétences citoyennes, épanouissement culturel pour les jeunes migrants du 14^{ème} » pour un montant de 2.000 euros. L'association Afrique et Nouvelles interdépendances mobilise ses partenaires autour de deux problématiques : le développement en Afrique et la promotion de la diversité, et le projet qui nous concerne, autour de l'éducation à la citoyenneté pour les jeunes de 12-25 ans et des adultes migrants habitant dans les quartiers Politique de la Ville. Ces actions s'insèrent toujours dans les actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville : nous y reviendrons dans les vœux. Il propose un renforcement des connaissances et de la compréhension de la vie institutionnelle, ainsi que des références culturelles : il s'agit véritablement d'une intégration à la citoyenneté par la connaissance des institutions et des droits.

La deuxième subvention, d'un montant de 5.000 euros, est proposée pour l'association Migrations Santé France pour un projet intitulé « Permanence d'information et d'orientation socio-juridique auprès des migrants. » L'objectif est de mobiliser les personnes sur la prise en compte de leur santé, de les orienter dans leurs démarches administratives, de constituer des dossiers de carte de séjour pour raisons médicales ou promesses d'embauches, d'aider les personnes à accéder aux droits sociaux, leur faire comprendre le fonctionnement des institutions françaises, et d'aider les demandeurs d'asile dans leurs démarches. Cette subvention correspond à une activité proche de la première : elles ont donc été mises ensemble. Cette association mène des actions directement auprès du public migrant sous différentes formes : permanences d'orientation socio-sanitaires, accompagnement vers le système de santé, permanence d'écoute psychologique, etc.

Mes chers collègues, je sou mets ces subventions à votre délibération.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Monsieur AZIERE.

M. AZIERE

Je souhaite seulement faire une remarque globale pour savoir si la Mairie, à un moment quelconque, procède à une évaluation de toutes ces subventions, qui touchent un sujet aussi important que l'intégration des migrants non-communautaires. Je note que nous donnons 75.000 euros à 37 associations. Je sais que la meilleure façon d'irriguer la vie associative est de travailler au plus près, dans la proximité des populations. En même temps, vous parliez précédemment d'un souci de cohérence et de coordination. Je voudrais savoir si, à un moment quelconque, ces actions sont suivies d'un rapport d'étapes ou d'une évaluation de cette dispersion de subventions.

Mme PETIT

Cela est fait, comme pour toute subvention publique accordée à une association. La DPVI telle qu'elle existait en tant que direction de la ville a été intégrée à la DDCT. Ces bilans se font de façon partagée avec les associations sur les territoires. Nous avons dans le 14^{ème} arrondissement, y compris en commun avec le 13^{ème} arrondissement, un forum rassemblant l'ensemble des associations qui travaillent dans les domaines de l'intégration, de l'alphabétisation, de l'apprentissage du français. Cela permet à chacun de confronter ces problèmes, questions et besoins, et d'essayer de broser le parcours de la personne accueillie dans ces associations afin de lui assurer un parcours plus global. Ces démarches se font au niveau d'un territoire. Tout est ensuite centralisé au niveau parisien. Ce travail se fait beaucoup dans le cadre des contrats de ville de la Politique de la Ville.

M. LIEBAULT

Je voulais ajouter que nous pouvons être surpris du grand nombre d'associations. Le maillage de tout Paris fait qu'il existe des associations de quartier dans chaque arrondissement. Avoir ce type d'associations au lieu de grandes associations est aussi un gage d'efficacité et de proximité. Ce

maillage prend parfois mieux en compte l'origine des personnes. L'association Afrique et Nouvelles interdépendances s'adapte à un public africain : il existe des spécificités à prendre en compte. Loin d'être communautaires, comme elles sont parfois qualifiées, ces associations sont simplement au plus près de l'origine des personnes migrantes.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DDCT 22

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DDCT 22, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à 15 associations, au titre de l'intégration et des résidents non communautaires, d'un montant de 75 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas LIEBAULT, Adjoint à la Maire en charge des affaires sociales, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DEVE 1057

Réaménagement du jardin Place Jules Hénaffe (14e) - Autorisations d'urbanisme

Rapporteuse : Mme Valérie MAUPAS

Mme PETIT

Sans transition, je passe la parole à Valérie MAUPAS sur le réaménagement du jardin Place Jules Hénaffe. J'ai fait passer aux membres du Conseil d'arrondissement le petit plan du projet. Il est sommaire, mais a le mérite d'exister.

Mme MAUPAS

Merci Madame la Maire. Nous sommes interrogés ce soir sur une subvention relative au réaménagement du jardin de la place Jules Hénaffe. Ce jardin est situé dans la partie Sud Est du 14^e arrondissement, sur un îlot de forme triangulaire entre l'avenue de la Tombe Issoire et Bruny. Ce jardin, créé dans les années cinquante, est maintenant assez ancien. Sa surface est de 310 m², actuellement divisée en deux espaces distincts. Un espace est dédié aux enfants sous la forme d'une aire de jeux avec une clôture. Le deuxième est constitué d'un boulodrome. Une réflexion au sujet de son réaménagement a été amenée par les riverains de ce jardin. Cette réflexion a mené au constat que le square était morcelé avec des espaces difficilement identifiables, qui ne répondaient plus aux besoins des usagers. Il a notamment été fait mention du boulodrome, extrêmement vieillissant et très peu utilisé : il ne remplit plus son office. Suite à cette concertation avec les conseils de quartier

concernés, la demande de la création d'un espace de repos et d'aménagement paysager a émergé. Les services ont travaillé à partir des demandes formulées explicitement par les riverains.

Un réaménagement global est proposé. L'objectif est de redonner une visibilité à ce jardin de quartier en regroupant les différents usages sur l'ensemble de l'îlot triangulaire. L'aire de jeux sera agrandie et les structures seront remplacées par des neuves. Une aire de repos équipée de bancs, de chaises et d'une table d'échec sera créée à l'autre extrémité du square. La surface végétale sera agrandie et diversifiée par la création de massifs plantés d'arbustes. La clôture actuelle sera déposée et une nouvelle clôture de même modénature sera installée autour du nouvel espace. Les services ont budgété cette opération pour un total de 200.000 euros.

Le projet fera l'objet d'une déclaration préalable conformément à l'article R-421 alinéa 4 du code de l'urbanisme. Je vous demande donc de bien vouloir approuver les principes d'aménagement tels qu'ils vous ont été exposés, et d'autoriser la Maire de Paris à déposer une déclaration préalable de travaux, afin de réaliser ces aménagements sur le jardin. Je vous prie, Mesdames et Messieurs mes collègues, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Monsieur FERTIER.

M. FERTIER

Merci Madame le Maire. Nous sommes bien entendu favorables à ce réaménagement qui est souhaité par la population et qui est véritablement attendu. Nous ne pouvons que l'approuver. Nous avons une observation mais la réponse a été apportée en séance : nous n'avons pas reçu de plan qui nous permettrait d'apprécier plus précisément l'aménagement projeté et nous le regrettons. Le projet avait été présenté au conseil de quartier. Nous trouvons bizarre d'être moins informés que les habitants. La réparation a eu lieu. L'observation n'a plus lieu d'être faite mais nous préférons avoir les éléments, notamment techniques, en temps et en heure pour mieux apprécier les délibérations qui sont soumises au vote.

Je souhaite attirer votre attention sur un réaménagement qui serait souhaitable, au niveau de la piscine Aspirant Dunand. Les riverains de la rue Brezin se plaignent régulièrement et ont saisi à plusieurs reprises les services de la propreté au sujet de cette plateforme, qui est fréquemment occupée, notamment le soir, par des groupes de jeunes personnes qui pique-niquent et font la java jusqu'à des heures avancées. Cet espace n'est jamais entretenu. Les services de la propreté ont répondu qu'il ne dépendait pas d'eux ; les services des espaces verts ne s'en préoccupent manifestement pas non plus. Les services de la prévention ne s'en occupent pas davantage. Ce sujet est délicat et récurrent. Nous aimerions savoir quelles solutions concrètes pourrions-nous apporter aux habitants de la rue Brezin qui ne supportent plus cette situation ? Je vous remercie Madame la Maire.

Mme PETIT

Cette situation ne nous a pas échappé. Nous serons présents dans le cadre de « une semaine, un quartier » : nous proposons aux habitants et riverains d'effectuer avec nous une marche exploratoire sur ce périmètre. Nous avons travaillé à la construction de notre budget d'investissement localisé pour l'année 2015 avec Madame MAUPAS, Madame LEKIN et Monsieur RENARD. Nous avons spécifiquement demandé à la DVD et à la DEVE de travailler ensemble sur ce budget. Nous avons fléché une enveloppe spécifique pour une première année, qui pourra se prolonger en 2016 si nécessaire. Nous ferons le tour avec les services et les habitants pour aboutir à un projet partagé qui tienne compte des futurs usages et des aménagements nécessaires pour diminuer les nuisances de tout ordre et pour répondre à un nouveau projet autour de la piscine et des squares. La marche exploratoire est ce 18 septembre, avec un départ place Jacques-Demy. J'invite tous ceux qui souhaitent s'y rendre à venir.

Nous avons fait cette même marche en juin autour du Moulin de la Vierge : cela soulève des zones de flou ou de conflits entre directions qui sont parfois la cause d'un entretien plutôt hasardeux et

défaillant. Nous soulevons donc ces problèmes et arbitrons ces conflits, afin que nous puissions savoir si la DEVE, la DPE, ou la DVD ont pour mission de nettoyer l'espace, et non ni les uns ni les autres.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci Madame la Maire. Devons-nous comprendre que votre intervention vient en précision ou en amendement de la déclaration faite aux riverains au mois de juin ? Ils vous sollicitaient sur cet espace, et vous leur répondiez que vous transmettriez le dossier à la DEVE et la DPP. La DEVE a répondu que cet espace n'était pas de leur ressort. Les habitants ont le sentiment d'être baladés de services en services. Il faut dire que ce territoire en bordure de la piscine et de la rue Brezin n'est pas clairement à l'intérieur ou à l'extérieur du jardin. Vous leur répondez qu'il ne s'agit pas d'un espace public, mais la direction des espaces verts ne considère pas qu'il s'agit d'un tronçon du jardin. Considérez-vous que cet espace soit définitivement de la responsabilité de la DEVE, en dépit de leur protestation ?

Mme PETIT

Nous souhaitons justement clarifier ce type de situations.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Donc nous ne savons toujours pas aujourd'hui à qui cet espace appartient ?

Mme PETIT

C'est bien pour cela que nous avons donné rendez-vous sur place dès jeudi prochain et que nous avons inscrit des budgets. Je re-vérifierai et re-demanderai une intervention des services quels qu'ils soient si des sujets de propreté sur la dalle de la piscine sont soulevés.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Il s'agit de la bande au dessus de la piscine mais tout près de la rue Brezin. À sa vue, nous ne comprenons pas si elle fait partie du jardin ou non. Les deux services se renvoient la balle, expliquant chacun que cet espace n'est pas de leur ressort. L'espace est par conséquent non aménagé et perpétuellement sale. Il connaît de plus des problèmes de sécurité.

Mme PETIT

Si vous avez des éléments écrits montrant que les services se renvoient la balle, je souhaite les avoir. L'intention est bien de régler le problème et d'être dans une dynamique de projets, y compris dans une logique de budget concerté participatif avec des réalisations très concrètes dès l'année 2015. Il s'agit d'une demande que nous avons inscrite au budget.

Je vous propose de passer au vote sur le réaménagement de la place Jules Hénaffé et des autorisations d'urbanisme qui en découle.

DELIBERATION N° 2014 DEVE 1057

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DEVE 1057, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver les principes d'aménagement du jardin de la Place Jules Hénaffé (14^e), et de l'autoriser à déposer une déclaration préalable de travaux afin de réaliser cet aménagement ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Valérie MAUPAS, Adjointe à la Maire en charge des espaces verts, des parcs et des jardins publics ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DFPE 1129

Subvention (565.351 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le 14^{ème} Ours (14e).

Rapporteur : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme PETIT

Mme GUY-DUBOIS, pour une série de subventions pour des crèches.

Mme GUY-DUBOIS

Mesdames et Messieurs les élus, je vous propose trois délibérations pour trois subventions qui concernent des crèches. La première délibération DFPE 1129 concerne une subvention de l'ordre de 565.351 euros pour l'association Abc Puériculture, qui gère la structure multi-accueil dénommée le 14^{ème} Ours. Cette crèche a aujourd'hui une capacité d'accueil de 62 places. Elle a fermé cet été pour réaliser des travaux afin de pouvoir accueillir 72 bébés en janvier.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je la soumetts aux voix.

DELIBERATION N° 2014 DFPE 1129

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1129, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Abc Puériculture (16^e) pour la structure multi accueil Le 14^e Ours (14^e), d'un montant de 565 351 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DFPE 1196

2014 DFPE 1196 Subvention (348.360 euros) et avenant avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective Charles Fénélon (14e).

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Cette subvention de l'ordre de 348.360 euros reviendra à l'association La Croix Rouge Française. Elle concerne plus spécifiquement le fonctionnement de la crèche collective Charles Fénélon située derrière la Mairie. Cette crèche a une capacité d'accueil de 76 places. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je la soumetts au vote.

DELIBERATION N° 2014 DFPE 1196

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1196, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association La Croix Rouge Française, pour la crèche collective Charles Fénélon (14^e) d'un montant de 348 360 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DFPE 1207

2014 DFPE 1207 Subvention (185.828 euros) et avenant n° 1 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Le Petit Moulin (14e).

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

La dernière subvention donnée à notre réflexion ce soir a un montant de 185.828 euros pour l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes et plus particulièrement pour le fonctionnement de la crèche collective Le Petit Moulin. Cette crèche a une capacité d'accueil de 26 places. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Je soumetts la délibération au vote.

DELIBERATION N° 2014 DFPE 1207

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1207, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association « Œuvre Nouvelle des Crèches parisiennes », d'un montant de 185 828 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DFPE 1378

2014 DFPE 1378 Convention avec les Restaurants du Cœur et Sodexo pour la collecte des "bébés-restos du coeur" de décembre 2014

Rapporteuse : Mme Elisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Cette délibération ne concerne pas une subvention mais la convention de partenariats entre les Restaurants du Cœur, la société Sodexo et la Ville de Paris. La délibération qui nous est soumise ce soir a pour objet de renouveler pour la sixième fois l'engagement de la Ville de Paris aux côtés des Restaurants du Cœur et de la société Sodexo afin de réaliser une collecte de dons auprès des parents et des enfants qui fréquentent les établissements de petite enfance dans notre arrondissement. Une campagne s'est déjà déroulée en décembre 2013 : 225 établissements ont participé, soit directement, soit en orientant les familles vers les seize mairies d'arrondissement participantes. Cette opération a pour objectif de récolter des vêtements divers, des produits d'hygiène et divers produits de puériculture. Tous les dons sont répartis entre les six centres d'activité de distribution alimentaire, vestimentaire et de produits d'hygiène des Restaurants du cœur qui accueillent à Paris 2.000 bébés de sept jours à dix-huit mois.

Après un échange avec les Restaurants du Cœur, il est proposé que cette opération se déroule en 2014 pendant une semaine, du lundi 1^{er} décembre au vendredi 5 décembre 2014.

Je vous remercie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Je vous remercie. Avez-vous des interrogations ou des demandes de prise de parole ? Je la soumetts au vote.

DELIBERATION N° 2014 DFPE 1378

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFPE 1378, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de l'autoriser à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'opération « Les Bébé Restos du Cœur » qui aura lieu du lundi 1^{er} décembre au vendredi 5 décembre 2014 (ou samedi 6 décembre 2014 aux choix des mairies d'arrondissement) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Elisabeth GUY-DUBOIS, Première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DPE 1019

2014 DPE 1019 Programme Local de Prévention des Déchets 2014 - Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme PETIT

Mme LEKIN, vous avez la parole au sujet du Programme Local de Prévention des Déchets 2014.

Mme LEKIN

La Mairie de Paris met en œuvre, depuis 2012, un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). L'objectif de ce PLPD, en cohérence avec les exigences nationales et régionales, est de réduire le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 7 %, soit 31 kg/habitant en cinq ans. Cet objectif demande une profonde modification des comportements de consommation incitant les Parisiens à diminuer leur production de déchets.

La Mairie de Paris s'engage dans une campagne volontariste d'information et de sensibilisation qui vise à créer une prise de conscience générale de nos comportements de consommation et d'impulser une dynamique collective de changement pour passer des paroles aux actes. Les habitants et les acteurs concernés tels que les structures de démocratie locale, les acteurs économiques et les services publics sont mobilisés.

En 2012 et 2013, l'information et la sensibilisation étaient orientées en priorité sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi des objets et la réduction des emballages. En 2013, un sondage d'opinion réalisé auprès des Parisiens et une campagne de caractérisation du contenu des poubelles ont permis de corréler les intentions concrètes des Parisiens, certains freins de la conscience et des comportements, avec la réalité observée dans les poubelles parisiennes. Les résultats révèlent une réelle prise de conscience et une modification des comportements sur certaines natures de déchets (par exemple les textiles), et un déni sur d'autres (par exemple les déchets alimentaires). En 2014, les actions ciblent, par conséquent, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des

emballages et des papiers.

Dans le cadre du troisième appel à projets, certaines des subventions proposées concernent des projets déjà inscrits dans le territoire. L'association « PIMMS » (Point Information Médiations Multi Services) propose d'informer et de conseiller les habitants des résidences du bailleur ICF Habitat, La Sablière dans le 14^{ème} arrondissement, sur les enjeux et les gestes à adopter pour réduire le gaspillage alimentaire (porte-à-porte), de collecter les recettes des restes/sans restes des habitants, de faire un reportage (film/photo) des habitants réalisant leurs recettes de cuisine, et valoriser cette action via un blog et/ou une exposition photo.

Je vous propose de soutenir le projet de l'association « PIMMS » (numéro dossier 2014_05283, numéro tiers 49501) grâce au versement d'une subvention de 5.000 euros.

Pour les autres associations, il s'agit de subventionner des actions qui peuvent être déclinées dans tous les arrondissements parisiens. Nous veillerons à ce que le 14^{ème} arrondissement en bénéficie.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci. M. AZIERE.

M. AZIERE

Je voulais dire à quel point cette délibération nous semblait importante. Nous la soutiendrons. Il s'agit de la mise en œuvre d'une directive européenne de 2008, reprise dans les lois de Grenelle I et II. Cette délibération est donc une excellente chose. J'ai quelques remarques sur son déroulement, et sur la localisation de ces associations. L'essentiel des interventions des associations se situe dans des arrondissements du Sud ou de l'Est parisien. Au delà d'une interprétation politicienne du ciblage de ces actions sur le terrain et de leur efficacité, la vraie question est de convaincre tous les Parisiens de limiter leur production de déchets. Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi les actions sont seulement géolocalisées dans une moitié de Paris : les Parisiens de l'Est sont-ils plus simples à convaincre que ceux de l'Ouest ? Cette question me semble passer pour moitié à côté de l'objectif visé.

Ma deuxième remarque concerne l'évaluation : nous sommes dans un plan de longue durée, qui a démarré en 2012 et dont l'échéance est en 2015. Or, nous ne savons pas où nous en sommes depuis 2012. Je regrette que rien ne soit dit dans cette délibération sur l'état des lieux à un an de cette échéance. Nous avons pour ambition de réduire en cinq ans la production de déchets des Parisiens de 7 %, soit passer de 448 kilos de déchets par habitant et par an selon les chiffres de 2009 à 417 kilos. Quelques rares éléments que nous pouvons trouver sur Internet à propos de ce programme laisse à penser que nous progressons, mais j'aurais aimé que la Ville puisse nous transmettre ces informations.

J'ajoute d'ailleurs, d'après les informations trouvées sur Internet, que les déchets dans les grandes villes de France et d'Europe baissent en règle générale : la réduction de la production de déchets vient aussi bien de la part des habitants que de la source. Cette situation montre que l'effort mérite d'autant plus d'être accompagné, puisqu'une baisse naturelle est en train de se produire.

Je ferai ma dernière remarque sur la nature des actions proposées par les associations, qui pose la question de leur pérennisation, voire celle de leur généralisation. Que ce soient de simples actions de sensibilisation ou de communication, la réduction des déchets dans les comportements ne saurait être garantie dans la durée. Au delà des actions d'animation et de sensibilisation, il s'agit donc de penser la suite.

Je profite de ce chapitre ouvert sur la production de déchets à Paris pour vous demander où nous en sommes vis-à-vis des containers high-tech annoncés lors de la mandature précédente. Cette question s'adresse davantage à Mme Célia BLAUEL. Il était prévu qu'à partir de juin des bacs jaunes, blancs et verts se transforment en containers high-tech équipés de capteurs électroniques permettant de mesurer quotidiennement le volume des déchets proposés. Je souhaiterais savoir si ce projet a vu le jour et si quelqu'un parmi vous a reçu la moindre information à ce sujet. Merci.

Mme LEKIN

Merci beaucoup Monsieur. J'aborde votre première remarque sur les résultats. Nous avons constaté que le mat blessait sur les déchets alimentaires. Concernant la géolocalisation des associations, je vous ai précisé que certaines d'entre elles étaient généralistes : elles n'agiront donc pas uniquement dans l'arrondissement où elles sont situées. Elles auront vocation à agir sur tout Paris. Nous n'avons pour l'instant qu'une seule association dans le 14^{ème} arrondissement : nous demanderons que d'autres associations puissent agir dans le 14^{ème} arrondissement. Vis-à-vis de votre dernière question, nous allons nous renseigner. Je ne connais pas les containers high-tech, mais je poserai la question.

M. AZIERE

Je le dis d'autant plus que la taxation sur la production de déchets pourrait nous arriver par la suite. Il s'agit de la raison pour laquelle ma question avait un prolongement. Cette taxation existe dans un certain nombre de pays. Je voulais savoir s'il s'agissait d'un des projets de la municipalité, sachant que le recours à la taxe est une généralité en ce moment.

Mme PETIT

Merci. Monsieur LETISSIER.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Je souhaitais simplement me réjouir du fait que la cause environnementale et de préservation de la planète fasse l'unanimité autour de cette table. Je voulais également signaler le fait que nous aurons un événement majeur à Paris l'année prochaine en 2015 : la COP21. Toutes ces initiatives d'appels à projets, d'actions en direction des habitants et des habitantes pour les sensibiliser à ces enjeux, sont très positives. Je pense qu'il faut véritablement enclencher une dynamique sur le territoire à propos de cette question, liée à celle de l'économie circulaire. Des Etats généraux de l'économie circulaire auront lieu très bientôt.

Mme PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2014 DPE 1019

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DPE 1019, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution de 13 subventions (70 057 euros) à 13 associations et une aide en nature (4 745 euros) à une association, lauréates de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention des déchets sur le territoire parisien ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Sylvie LEKIN, Adjointe à la Maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DPE 1029

2014 DPE 1029 Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude - Marché de services - Modalités de passation

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme PETIT

Mme LEKIN, je vous passe à nouveau la parole pour une délibération sur les modalités de passation de marchés pour des équipements d'engins de nettoyage.

Mme LEKIN

Merci Madame la Maire. L'une des missions essentielles de la direction de la propreté et de l'eau est d'assurer le nettoyage et l'entretien des voies publiques parisiennes. Ces opérations sont, pour partie, effectuées mécaniquement par des engins spécifiques. En effet, certains sites, du fait de la nature des souillures à éliminer, particulièrement l'urine, les fientes de pigeon, les tâches grasses, ou du fait de la nature des revêtements de sol, (dalles granit de couleur claire, briques, pierre calcaire...) exigent des interventions adaptées.

Le nettoyage de ce type de surfaces nécessite l'utilisation d'engins laveurs à eau chaude à haute pression, selon des programmes d'intervention définis mensuellement. L'année est divisée en deux saisons : une saison « haute » avec des prestations plus nombreuses et une saison « normale ». Ces prestations spécifiques sont actuellement exécutées dans le cadre d'un marché de mise à disposition d'engins laveurs à eau chaude avec chauffeurs, en deux lots, attribués à la société Techniques d'Environnement et Propreté (TEP). Ce marché arrive à expiration le 18 avril 2015. Le projet de marché dont les modalités d'attribution sont aujourd'hui soumises à votre approbation, est un appel d'offres ouvert à bons de commande, en deux lots séparés, dont la durée d'exécution prévue est de 48 mois.

Conformément aux objectifs municipaux de lutte contre la pollution, les exigences environnementales ont été renforcées. Le cahier des clauses techniques particulières prévoit que le titulaire devra disposer à l'issue d'une période transitoire de cinq mois, à compter de la notification du marché, de véhicules neufs dont la motorisation sera au choix du titulaire, à l'exclusion expresse d'une motorisation thermique diesel, qu'elle soit totale ou partielle. Cette exclusion s'applique aussi à l'utilisation du biodiesel. Les véhicules à motorisation thermique, totale ou partielle, respecteront *a minima* les prescriptions des directives européennes d'émission Euro 5. Chaque lot donne lieu à un marché à bons de commande à prix unitaires dans la limite des montants *minima* et *maxima* suivants pour la durée du marché, soit quatre ans).

Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer les marchés résultant de la procédure de consultation.

Mme PETIT

Merci. Mme KOSCIUSKO-MORIZET et Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci. Dans le contexte général de lutte contre la pollution que vous avez rappelé Mme LEKIN, et dans notre contexte particulier, marqué comme aujourd'hui par un pic de pollution, cette délibération appelle de ma part quelques remarques. Je salue l'exclusion du diesel et du biodiesel. Il est également sans aucun doute bénéfique d'avoir prévu que le prestataire devrait renouveler son matériel : il s'agit de l'occasion d'avoir du matériel de meilleure qualité environnementale. Mais dans ce cas, pourquoi se limiter à la norme Euro 5 alors même que la norme Euro 6 est en vigueur

partout en Europe depuis le 1^{er} janvier 2014, et que nous sommes face à un marché à bon de commande qui s'étale sur quatre ans ? La norme Euro 6 est aujourd'hui toute fraîche : elle sera très installée dans quatre ans, et nous aurons un prestataire qui pourra continuer à assurer sa prestation avec des équipements Euro 5. Je rappelle pour ceux qui sont moins informés sur ce sujet que les normes Euro sont fortement liées aux émissions polluantes des véhicules. Une nouvelle norme Euro est une division, parfois par plusieurs facteurs, des émissions polluantes du véhicule.

Ma deuxième question demande si nous avons exploré la possibilité d'avoir les mêmes engins électriques, *a minima* de manière expérimentale ? Peut-être qu'il n'en existe pas. Toutefois, l'électrique a plusieurs avantages : il est écologique et silencieux, ce qui est très appréciable pour ce type d'engins.

Ma troisième question concerne le marché à bons de commande. Un prestataire privé restera propriétaire de ses équipements. Il s'agit de l'occasion de s'enquérir de l'état du parc côté Ville, puisque la Ville possède un certain nombre d'équipements de ce type : tout ne passe pas par les marchés à bons de commandes. Où en sommes-nous concernant le caractère plus ou moins polluant des équipements correspondants sur le parc Ville ? Je pose la question en ayant en tête que les enlèvements d'ordures ménagères sont faits en parc-ville ou en délégation de service public suivant les arrondissements. Côté Ville, nous avons 20 % de diesel sur nos équipements. Cette proportion tombe à 7 % en délégation de service public. Ce point montre que la Ville n'est pas au top en matière d'équipements disponibles, de meilleure qualité et moins polluants. Pouvons-nous avoir l'assurance que la même trajectoire sera poursuivie pour les équipements de la Ville que pour les marchés à bons de commande ? Nous pouvons suggérer que les marchés à bons de commande aillent encore plus loin. Merci.

Mme PETIT

Merci. Madame LEKIN et Madame BLAUDEL, si vous avez des éléments d'informations.

Mme LEKIN

Je n'ai pas toutes les réponses aux questions de Madame KOSCIUSKO-MORIZET, mais je souhaiterais que vous expliquiez à l'assistance la différence entre les normes Euro 5 et Euro 6.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

J'y reviens avec plaisir mais vous la connaissez également. Les normes Euro sont les normes européennes qui encadrent les émissions polluantes des véhicules. Elles fonctionnent par génération. Un véhicule aux normes Euro 1 est très polluant : les paliers s'améliorent d'année en année, avec souvent des effets de seuils considérables. Nous pouvons penser qu'un véhicule aux normes Euro 6 est beaucoup moins polluant qu'un véhicule aux normes Euro 5. Depuis le 1^{er} janvier, nous avons normalement des véhicules aux normes Euro 6. Le nouveau marché est pour quatre ans. Nous pouvons donc être tentés de demander que le nouveau marché utilise des véhicules Euro 6 plutôt qu' Euro 5.

Mme PETIT

Merci. Madame BLAUDEL.

Mme BLAUDEL

Merci Madame la Maire. Je crois Madame KOSCIUSKO-MORIZET que vous faites quelque peu les réponses et les questions dans votre première intervention. La Ville s'est effectivement engagée dans un processus de « dédieselisation », où nous travaillons à différents niveaux. Je ne rentrerai pas exactement dans le détail : cette politique est pilotée par Christophe NAJDOVSKI à l'échelle parisienne. Ce travail a été initié dès les premiers jours de la mandature avec l'annonce d'un plan d'action qui permettra d'agir à différents niveaux sur le parc roulant des équipements, qu'il s'agisse des PE, DVD ou tout ce qui nous concerne au quotidien, du parc de transports en commun ou encore du parc utilisé dans le cadre du plan de déplacements des agents et des véhicules plus légers. Son objectif est de parvenir à réduire le nombre de véhicules à l'avenir, et que nous sortions du tout

diesel dans la ville. Il s'agit de l'objectif que s'est fixée la Maire de Paris. Nous sommes en train de le mettre en œuvre.

Je ne voudrais m'avancer sur le dossier des véhicules de la DPE qui sont en passation de marchés, car je ne gère pas ce dossier : je ne parlerais donc pas de façon extrêmement formelle ce soir. Toutefois, de tels marchés peuvent faire l'objet d'avenants. Nous avons réussi à conditionner beaucoup de choses sur la partie privée du matériel roulant. Nous avons encore des marges de manœuvre et il va falloir encore avancer, y compris parce que nous avons testé d'autres matériels par le passé. L'électrique est compliqué en matière de bennes de ramassage d'ordures car les capacités ne sont pas assez puissantes et développées. D'autres tests au gaz n'ont pas été concluants. Toutefois nous avançons : il s'agit d'un objectif fort de la Maire de Paris. Ne doutez pas de cet engagement. Vous connaissez suffisamment bien le sujet du diesel pour savoir ce qu'il est possible de faire et de ne pas faire.

Je me permets d'intervenir par rapport à la prise de parole de Monsieur AZIERE : j'ai été interpellée et n'ai pas répondu. Or, je n'aime pas donner l'impression que je ne connais pas mes dossiers. Il se trouve que je ne suis pas adjointe en charge de la propreté, mais de l'eau et du développement durable. Vous attendez donc ma curiosité sur ce point et je ne manquerai pas de poser la question afin de pouvoir vous répondre au sujet des bennes high-tech.

Mme PETIT

Je propose de passer au vote sur la délibération.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Pourrais-je seulement avoir l'assurance que la question sera remontée et que nous aurons la réponse en Conseil de Paris sur la norme Euro 6 ?

Mme PETIT

Il s'agit d'une bonne question. Nous la ferons remonter. Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je souhaitais très brièvement me féliciter également de l'exclusion du diesel. Je m'abstiendrai durant le vote, comme je le fais d'habitude sur les actes de passation de marché, n'ayant pas été associée au dossier.

J'ai regardé sur Wikipédia la différence entre les normes Euro 5 et 6. J'avoue mon ignorance crasse à ce sujet. Je lis donc que, jusqu'à Euro 4, la norme européenne ne spécifiait qu'une limitation de la masse des particules, et ne ciblait donc pas l'élimination des particules fines. Cette raison explique l'apparition de la norme Euro 5 - je parle sous le contrôle de Madame KOSCIUSKO-MORIZET. Le progrès de la norme Euro 6 B est d'étendre cette limitation au niveau des moteurs à essence, qui touchera principalement les moteurs de petites cylindrées et les moteurs essence à injection directe. Je suis ravie d'avoir apporté une contribution Wikipédia à ce débat.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Cette information rend particulièrement pertinente l'intervention, car il s'agit de moteurs à essence.

Mme PETIT

Je précise qu'il serait bon que nous fassions remonter ce point, au cas où une norme Euro 7 apparaisse en 2016. Nous pourrions formuler dans le marché et le cahier des charges le respect de la norme la plus élevée en cours. Il s'agit d'une bonne question.

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2014 DPE 1029

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DPE 1029, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités de lancement et d'attribution d'un appel d'offres ouvert et lui demande l'autorisation de signer les marchés de nettoyage des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Sylvie LEKIN, Adjointe au maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	2	pouvoirs
Pour :	28	dont	2	pouvoirs
Abstentions :	1			

Projet de délibération 2014 DVD 1052

2014 DVD 1052 Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme PETIT

Mme LEKIN, vous avez à nouveau la parole sur les modalités de passation du marché pour les études de reconnaissance de sols à Paris.

Mme LEKIN

Merci Madame la Maire. L'Inspection Générale des Carrières est fréquemment appelée à faire exécuter des études de reconnaissance de sols sous le domaine de la Ville de Paris, soit à l'occasion de désordres sous la voie publique, les espaces verts, les terrains de sport, soit dans le cadre de programmes de travaux neufs, de rénovation ou de grosses réparations. Le cas échéant, ces études peuvent être effectuées sur des ouvrages de la Ville de Paris situés dans les départements d'Ile-de-France, voire des départements de l'Oise et de l'Aisne lorsque des investigations sur les canaux parisiens sont nécessaires. L'intervention doit être rapide car il s'agit de prendre des mesures immédiates suite à un désordre grave constaté, ou de s'insérer dans un calendrier complexe d'opérations dont les délais de procédure et d'exécution sont généralement tendus. Ces études comprennent, en particulier, des sondages destructifs avec enregistrement des paramètres de forage, des sondages carottés, des sondages pressiométriques et pénétrométriques, la mise en place de piézomètres, divers essais de laboratoire et investigations géophysiques, et la fourniture des rapports d'études géotechniques correspondants. Elles permettent ainsi d'avoir une meilleure connaissance du sous-sol parisien et de surveiller l'évolution des terrains dans des zones sous minées par d'anciennes exploitations souterraines ou inscrits dans le périmètre de dissolution du gypse antéludien. A l'issue de ces études de reconnaissance, l'Inspection Générale des Carrières décide d'engager, si cela est nécessaire, les travaux de consolidation correspondants.

En ce qui nous concerne, le lot Sud comprend Paris rive gauche de la Seine, hors ile de la Seine, ainsi

que l'ensemble des territoires des départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, de l'Oise, et de l'Eure. Ces marchés passés après appel d'offres ouvert, en application des articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, seront conclus pour une période de seize mois à compter de la date précisée par ordre de service, après notification des dits marchés. Les prix des marchés seront révisables. Les modalités en sont fixées au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Après ces seize mois, le marché sera global puisque le marché de la direction du patrimoine et de l'architecture arrive à échéance. Il y aura donc un marché global DPA-DVD.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser la Maire de Paris :

- à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de marchés à bons de commande relatifs aux études de reconnaissances de sols, et d'en approuver le Règlement de la Consultation, l'Acte d'Engagement, et le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- à signer les marchés à bons de commande en résultant avec la ou les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole ? Je soumetts la délibération au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2014 DVD 1052

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DVD 1052, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de marchés à bons de commandes relatifs à la réalisation d'études de reconnaissances de sols et sollicite l'autorisation de signer les marchés à bons de commande correspondants ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Sylvie LEKIN, Adjointe à la Maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 1

Projet de délibération 2014 DLH 1087

2014 DLH 1087 Construction neuve de 22 logements sociaux 109 rue de la Tombe Issoire (14e) - Modification de la garantie d'emprunt accordée à DOMNIS

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Monsieur BOUABBAS à propos d'une construction de 22 logements sociaux 109 rue de la Tombe Issoire.

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire. L'an dernier en octobre 2013, le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris avait approuvé la réalisation par la société d'HLM DOMNIS d'un programme de constructions neuves comportant 7 logements PLA-I, 6 logements PLUS, et 9 logements PLS au 109 rue de la Tombe Issoire, dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement. A l'occasion de cette délibération, la Ville de Paris avait accordé sa garantie à un emprunt PLS d'une durée de 30 ans, alors que la société DOMNIS avait obtenu un accord de principe du Crédit agricole pour un prêt d'une durée de 40 ans compatible avec l'équilibre de cette opération. Il nous est demandé aujourd'hui de permettre au bailleur de souscrire le prêt sur 40 ans, et donc de modifier la durée du prêt PLS garantie par la Ville de Paris de 30 à 40 ans. Je vous prie de bien vouloir accepter cette modification.

Mme PETIT

Avez-vous des demandes de prises de parole sur cette délibération ? Je vous demande de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2014 DLH 1087

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1087, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de modifier la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par DOMNIS en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLS, à réaliser 109 rue de la Tombe Issoire (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 1

Projet de délibération 2014 DLH 1136

2014 DLH 1136 Réalisation 101-105 boulevard Brune (14^e), d'un programme de 47 logements sociaux (14 logements PLA-I et 33 logements PLUS) par Toit et Joie.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Mme PETIT

M. BOUABBAS, vous avez maintenant la parole sur un projet de réalisation d'un programme de logements sociaux au 101-105 boulevard Brune.

M. BOUABBAS

Merci Madame la Maire. Cette délibération a pour objet le financement d'un programme ambitieux de logements sociaux, construits à l'avenir au 101-105 boulevard Brune. 47 logements sociaux sont prévus au total, dont 14 logements PLA-I et 33 logements PLUS. Ils seront gérés par le bailleur du groupe La Poste Toit et joie, et s'intègrent dans un programme immobilier plus vaste réalisé par la société Orange, qui délèguera à un promoteur. Il s'agit de la transformation de bureaux en logements d'habitations, pour 193 logements au total, dont 47 logements sociaux.

Le contenu du programme de logements sociaux sera composé de quatorze logements PLA-I, quatre T2, sept T3 de 71 m² et trois T3 de 82 m², 33 logements PLUS, dont neuf T2, seize T3 et huit T4. Le financement se fera par les prêts que vous connaissez, des subventions de l'Etat et de la région Ile-de-France, des financements en fonds propres par Toit et joie, et une subvention du groupe La Poste. En termes de répartition des réservataires par rapport à ces logements sociaux, la Préfecture de Paris disposera de quatorze logements sociaux dont huit PLA-I et six PLUS, le groupe La Poste aura six logements PLUS, la région Ile-de-France deux logements PLUS, et la Ville de Paris aura la plus grande part attribuée avec 25 logements, dont six PLA-I et dix-neuf PLUS.

Il nous est demandé :

- d'approuver la participation totale de la Ville de Paris à hauteur de 2.160.983 euros ;
- la garantie des emprunts pour financer ces logements sociaux par Toit et Joie en PLA-I et PLUS.

Je vous remercie par avance d'accepter ce projet ambitieux de 47 logements sociaux du côté de la Porte Didot.

Mme PETIT

Merci. Mme AUFFRET, pour continuer les explications.

Mme AUFFRET

Il s'agit d'un beau programme de logements sociaux : il est équilibré avec plusieurs financeurs, et aura des exigences écologiques car il est rentré dans le plan HQE, le plan climat avec des enveloppes d'isolation performante, un chauffage relié à la CPCU, et de la végétalisation sur le toit des logements de proximité en accession. Par imprégnation, l'objectif est d'inscrire ce quartier dans la proximité de la petite ceinture. Vous verrez les prochains résultats fleurir au fil des Conseils d'arrondissements. Nous travaillons en ce moment sur les accès, pour que ce quartier ne soit pas posé là comme une soucoupe volante, mais que nous puissions y accéder par différents lieux et cultiver la diversité des usages. Il ne s'agit pas uniquement de logements sociaux : la question est de savoir comment nous envisageons la ville et le mélange des gens sur ce quartier en particulier.

Mme PETIT

Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis quelque peu perplexe. Ma perplexité ne concerne pas le fait que la ville apporte son soutien à la construction de logements sociaux. S'agissant d'un projet très important de plus de 200 logements, je voudrais avoir quelques informations sur les fondamentaux qui ne me paraissent pas résulter du projet de délibération. Je souhaite notamment connaître en termes de surface et de hauteur des bâtiments quelle est la différence d'occupation par rapport à l'existant. Le bâtiment est déjà assez massif. La construction de plus de 200 logements conduit à bouger les hauteurs et les surfaces globales.

Je m'interroge également sur l'accès, que vous avez évoqué en dernier. C'est une chose d'avoir des bureaux, c'en est une autre d'avoir 200 logements. Ce point est très important. Je n'ai pas du tout compris comment ce programme allait s'intégrer dans le quartier.

Mme PETIT

Une fiche technique de présentation vous permet de voir certaines vues, notamment sur la hauteur.

Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis désolée : je n'ai pas vu les étages sur ces photos. Il s'agit de quelques logements sociaux dans un programme global de logements non sociaux. Je me demandais simplement à quoi ressemblerait finalement le bâtiment. Sera-t-il plus ou moins haut que l'existant, ou de même hauteur ? Sera-t-il plus ou moins grand que l'existant ? Enfin, comment y accéderons-nous ? Beaucoup d'éléments techniques sont présents dans le dossier. Le chiffre de 3442 m² y est, mais je ne sais pas à quoi le programme ressemblera. Un énorme immeuble sera construit : je ne sais pas par quelle voie nous pourrions y rentrer. Il s'agit de détails.

Mme AUFFRET

Il ne s'agit pas du tout de détails : ce sont de vraies questions, qui nous prennent beaucoup de temps de réflexion. L'immeuble fera trois étages de plus en hauteur : nous respectons les gabarits.

Mme CARRÈRE-GÉE

Combien font trois étages supplémentaires ?

Mme AUFFRET

Cela fait un R+7 : ceci est inscrit dans le dossier. La question des accès que vous avez posée nous intéresse : l'idée est d'avoir un accès circulant, en y rentrant par Bachelard. Nous pouvons déjà y entrer car le site n'est pas fermé. Effectivement, il faudra travailler à ce que l'accès soit plus visible. L'idée serait que nous puissions rentrer de Bru par Bachelard et que nous puissions ressortir le long de la petite ceinture, pour en rentrer et en sortir sans se retrouver dans un cul-de-sac. Nous travaillons beaucoup sur cette question des accès.

Mme PETIT

La circulation sera douce, piétonne et adapté aux pompiers : il n'y aura pas de voiture. Ce sera en R+7 maximum : il se situe sur la partie droite lorsque nous faisons face à la poste. Ce projet retenu par Laposte et Orange avait déjà fait l'objet d'un examen attentif par la Ville de Paris et son ancienne adjointe en charge de l'urbanisme : elle avait demandé aux deux sociétés de retravailler, étant donné la perspective du quartier sur la petite ceinture, afin d'améliorer encore la qualité architecturale du projet et de l'inscrire dans la continuité des vues et des passages. Il n'y avait précédemment pas de passage dans les bâtiments : aujourd'hui un passage est possible. Tout un travail a été fait à ce sujet.

Puis-je passer cette délibération au vote ?

DÉLIBÉRATION N° 2014 DLH 1136

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DLH 1136, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme comportant 14 logements PLA-I et 33 logements PLUS, à réaliser par Toit et joie dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement 101-105 boulevard Brune (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat, de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 29 dont 3 pouvoirs

Projet de délibération 2014 DFA 14

2014 DFA 14 Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier) - Autorisation - signature

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme PETIT

Mme AUFFRET, vous avez la parole sur une délibération sur le droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire.

Mme AUFFRET

Si vous me le permettez, je vais présenter les deux prochaines délibérations en même temps. Il s'agit de deux délibérations jumelles qui reconfigurent le marché du droit d'occupation du domaine de la Ville de Paris, en dehors du domaine public routier, pour afficher de l'espace publicitaire. Je me permets une incise, car je sais que des interventions viendront : il s'agit d'une délibération technique. Le diable se cache dans ce type de délibérations, toutefois je voudrais vous signaler qu'il ne s'agit pas d'ouvrir un débat sur le concept de publicité ou même des méfaits du capitalisme. Il s'agit seulement de redécouper un marché, même si je sais que cela engagera certainement un débat.

L'idée est de passer d'une logique administrative à une logique opérationnelle. Le marché publicitaire était antérieurement divisé entre deux conventions d'occupation. La première portait sur l'exploitation des panneaux publicitaires sur les chantiers privés : les chantiers étaient précédemment divisés entre chantiers privés et chantiers publics. Il ne s'agit plus de diviser le marché en deux parties, mais en dispositifs fixes et mobiles. Vous avez tous les éléments techniques du marché. Redécouper ce marché encourage la concurrence, car cela force les prestataires à refaire une offre adaptée au cahier des charges du marché. Nous réformons la façon d'attribuer ces marchés pour permettre à deux candidats de pouvoir y répondre.

Le premier marché avait été donné à Clear Channel. Il s'agit d'organiser une procédure d'attribution de gré à gré avec de nouvelles conditions, qui soit plus favorable au développement d'une concurrence durable.

Je vous propose de voter ces deux délibérations à la fois.

Mme PETIT

Je prends les interventions : Monsieur AZIERE, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Monsieur RENARD et Monsieur MOURIN. J'ai également une demande de prise de parole dans le public du représentant de l'association Urbanisme et Démocratie.

M. AZIERE

J'essaierai d'être court vu le nombre d'orateurs. Je ne voterai pas cette délibération. J'aurais mieux fait de ne pas la lire. Telle qu'elle est motivée, tout est fait pour embrouiller la procédure d'appels d'offres. La publicité et le capitalisme ne sont pas en cause. L'appel d'offres a été terriblement embrouillé. Tout a été modifié. Les deux conventions arrivent à échéance à la fin de l'année. Nous

avons donc d'abord décidé de procéder à un regroupement par type de dispositif pour passer à un regroupement nouveau, pour des raisons techniques comme économiques. La deuxième décision de changement concerne la modification du périmètre d'intervention des publicitaires sur l'espace public. Nous modifierons le périmètre pour répondre à une démarche d'ouverture concurrentielle et ainsi multiplier les marchés et non les recentrer. Nous avons utilisé un appel d'offres classique. Nous nous sommes alors rendu compte que les offres n'étaient pas basées sur le même calcul de l'assiette de la redevance. *Grosso modo* nous ne nous étions pas mis d'accord sur les mêmes chiffres, les mêmes mots, les éventuelles querelles avec les sociétés, et la redevance que la Ville pourrait toucher.

Nous avons décidé de recommencer, non avec la même procédure d'appel d'offres : ça aurait été trop simple, maintenant que nous venons d'identifier le problème. Nous avons au contraire changé de procédure pour passer par une procédure de gré à gré. La délibération annonce que ce type de procédure serait plus favorable à une « concurrence durable » : la concurrence durable a bon dos en l'occurrence. Cela permettra de redéfinir les périmètres de convention, avec la co-existence d'une diversité d'acteurs économiques : il s'agit donc de servir plusieurs acteurs économiques plutôt qu'un seul au titre d'une même convention.

Il a même été décidé de faire un certain nombre de lots : la consultation initiale est abandonnée parce que sans suite, pour motif d'intérêt général. Nous passons donc à une négociation de gré à gré entre les différentes sociétés. Cette convention de gré-à-gré a lieu pendant une période tout à fait peu pratique : les sociétés sont invitées par courrier le 2 juillet à faire connaître leur offre le 9 juillet, à l'issue d'une réunion de négociation organisée le 15 juillet afin de rendre leurs conclusions le 21 juillet. Je ne suis pas spécialement paranoïaque, mais je trouve que sur des marchés aussi importants que ces contrats de publicité, avec des entreprises qui ont pignon sur rue, dont nous connaissons la réputation et l'esprit de probité, tout ceci est un petit peu trop compliqué et entremêlé. La procédure d'appels d'offres ne me paraît pas claire : sans éléments complémentaires sur la gestion de ce dossier, je me sens incapable de trancher et j'estime que nous sommes dans le flou, au regard des montants s'élevant à plusieurs centaines de millions d'euros sur les treize ans de concessions de ces marchés publicitaires.

Mme PETIT

Madame KOSCIUSKO-MORIZET puis Monsieur RENARD.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci Madame la Maire. Je partage entièrement les commentaires qui ont été faits par notre collègue Monsieur AZIERE. Il ne s'agit pas du premier rebondissement sur ce dossier, puisqu'un report sur ces marchés a déjà eu lieu le 16 décembre 2013. La municipalité avait tenté de faire renouveler deux concessions. L'opposition d'alors avait soulevé un certain nombre d'irrégularités et les délibérations avaient été reportées. Ces dossiers nous sont présentés aujourd'hui quelque peu dans l'urgence. Afin de pouvoir nous les présenter en urgence, la convention initialement proposée sous la forme 2013 DF 112 est scindée en deux, avec le principe de ne pas attribuer les deux lots au même candidat. Le délai qui est donné aux candidats par la Ville, avec une seule semaine pour postuler à une nouvelle offre - envoi d'un courrier le 2 juillet 2014 pour se faire connaître avant le 9 juillet 2014 - sur un dossier et des montants aussi importants, semble vraiment surprenant.

Echange dans la salle sur les dates en question.

Je sais que la réponse était attendue pour le 9 juillet. En tout état de cause, que ce soit une semaine ou trois semaines, dans une telle urgence au mois de juillet, sans bonne raison de changer d'avis de votre part, nous nous abstenons sur ces trois délibérations et nous suivons avec la plus grande attention la façon dont elles seront mises en œuvre par la suite.

Mme PETIT

Monsieur RENARD.

M. RENARD

Merci Madame la Maire. Je ferais un petit laïus sur le fond, pour vous redire que nous sommes évidemment en désaccord avec la privatisation de l'espace public. La publicité dans la ville est une pollution visuelle et mentale. Nous avons davantage besoin d'un affichage d'opinions et associatifs que d'un affichage publicitaire. Je tiens à signaler à propos de ces conventions, comme cela a déjà été dit, que la durée des concessions de treize ans est très longue. Si le règlement local de publicité est modifié durant cette période, cela n'aura pas d'impacts sur ces concessions. Je note que les publicités sur les chantiers sont les premières arrivées et les dernières parties : il n'est pas rare de voir que ces supports restent en place plusieurs années, notamment dans le 14^{ème} arrondissement, ce qui s'apparente à un contournement du règlement local de publicités. Ces concessions ne respectent pas non plus la loi qui impose l'extinction des enseignes lumineuses commerciales entre 1h et 6h du matin, et provoquent ainsi un gaspillage énergétique certain.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre ces trois délibérations.

Mme PETIT

M. MOURIN, puis je passerai la parole à Monsieur ARMANGAU.

M. MOURIN

Je partage les considérations générales formulées jusqu'à présent, notamment sur la question de la pollution visuelle et mentale que la publicité peut représenter. Nous avons un nouveau règlement local de publicité qui a permis à la Ville de Paris de renforcer son encadrement : je m'en félicite. Je pense que ces conventions s'inscrivent en grande partie dans ce nouveau règlement, en permettant d'éviter certains débordements que nous avons par le passé.

Néanmoins, la question des travaux traitée par ces conventions montre qu'il existe maintenant des nouvelles possibilités de publicité sur de nombreux éléments qui entourent les chantiers : nous ne pouvons pas nous en féliciter. Je pense exprimer le ressenti de beaucoup d'habitants du 14^{ème} arrondissement, en disant que nous nous félicitons malgré tout qu'une lutte contre l'affichage sauvage soit intégrée dans ces conventions. Nous avons tous été victimes de la campagne du groupement des contribuables français que Madame KOSCIUSKO-MORIZET connaît bien. Ceci a beaucoup agacé les habitants du 14^{ème} arrondissement. Nous pouvons nous féliciter si nous parvenons à lutter contre ce type de publicité. Néanmoins, trop de points ne sont pas assez détaillés dans ces conventions : je pense au nombre de panneaux, aux encadrements, etc. Les visuels donnés sont assez inquiétants de ce point de vue. Dans l'attente des amendements que le groupe PRG veut rajouter et sera susceptible de faire sur cette délibération au Conseil de Paris, je ne prendrai pas part au vote à titre personnel.

Mme PETIT

Je vais maintenant suspendre la séance du Conseil d'arrondissement, pour donner la parole à Monsieur ARMANGAU, représentant de l'Association Urbanisme et Démocratie.

La séance est suspendue à 22h07.

M. ARMANGAU

L'Association Urbanisme et Démocratie est active depuis plus de vingt ans dans le quartier de Plaisance. Nous sommes au niveau parisien membre du collectif Démocratie et Liberté : c'est aussi à ce titre que nous avons nourri notre réflexion et que j'interviendrai ce soir. La Ville de Paris ne respecte pas la loi sur l'affichage libre d'opinion. Elle a encore rejeté une proposition en ce sens juste avant la trêve estivale en Conseil de Paris. Comme cela a été dit, l'affichage publicitaire en revanche fleurit, pendant que les associations, qui n'ont généralement que les moyens de se payer des affiches en format A3, se voient impitoyablement enlevés leurs affiches en quelques jours, voire quelques heures après les avoir collées sur des emplacements illégaux, puisque la Ville de Paris ne leur laisse pas d'autres moyens que de faire de l'affichage sauvage. Quelques efforts ont été faits dans le 14^{ème} arrondissement sous les précédentes mandatures ; toutefois je dis bien

« quelques efforts », car ils n'arrivent pas à la cheville de la loi. Presque tous les Conseils de Paris parlent de publicité. Les grandes entreprises, d'année en année, développent de plus en plus d'affichages publicitaires dans Paris. Nous n'arrivons toujours pas, depuis 2001, à régler ce seul problème de faire respecter la loi à Paris sur l'affichage libre d'opinion. Je dis bien l'affichage libre d'opinion et non l'affichage associatif tel que le considère depuis 2001 la Mairie du 14^{ème} arrondissement et la Mairie de Paris. Je ne parle pas d'avant 2001 où la situation était encore pire, mais signale que les mêmes majorités sont aux manettes depuis cette année.

La séance reprend à 22h09.

Mme PETIT

Merci. Madame POLSKI et Monsieur LIEBAULT.

Mme POLSKI

Pour répondre aux interrogations sur le nombre d'affichage, de panneaux publicitaires, etc. je souhaitais souligner que les deux délibérations nous proposent que l'ensemble de l'exploitation se fasse dans un cadre plus contraignant que précédemment. Il s'agit maintenant d'acter *via* ces deux délibérations ce qui est prôné dans le règlement local de publicité adopté en 2011, qui est beaucoup plus strict que le Code de l'environnement. Cela conduira à une réduction assez sensible du nombre de panneaux publicitaires ainsi que leur surface. Je pense qu'il faut aussi saluer les avancées. Merci.

M. LIEBAULT

Pour le groupe Communistes/Front de Gauche, je suis quelque peu embêté dans ce débat. Nous ne débattons pas ici de répartition de la publicité. Nous parlons des modalités comme la taxation, des contraintes que nous imposons, etc. Je suis favorable à cette délibération s'il s'agit d'imposer des contraintes, sachant que nous partageons le point de vue déjà exprimé par les écologistes et Urbanisme et Démocratie vis-à-vis de l'enjeu de la place de la publicité dans la ville : la publicité est une pollution visuelle et mentale, comme l'a dit Monsieur RENARD. La plage de l'affichage associatif disponible dans l'arrondissement est complètement ridicule au regard de la place de l'affichage commercial. Je pense que nous devrions avoir au sein de ce Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris un débat plus général sur la politique de la Ville en matière de publicité. En revanche, par rapport à ces délibérations précises qui imposent des contraintes et une taxation qui permet des rentrées d'argent pour la Ville, la position des Communistes Front de gauche est de voter favorablement.

Mme PETIT

Merci. Nous sommes actuellement en train de discuter conventions, procédures de marché à passer avec des prestataires qui géreront les panneaux avec une nouvelle distinction. Le règlement local de publicité est évidemment telle une norme supérieure s'imposant à la mise en œuvre de ces conventions. Sans qu'il y ait désaccord, des questions seront portées au niveau du Conseil de Paris par certains groupes de la majorité ou de l'opposition.

J'attire votre attention sur deux aspects liés à l'objet de ces délibérations. Les conventions respectent les conditions d'un dialogue compétitif avec les sociétés en question, même s'il est possible de trouver que les dates de rendus sont très rapprochées. La norme supérieure de ces conventions est le règlement local de publicité. Il est beaucoup plus contraignant que dans d'autres villes ou collectivités puisque plus strict que le Code de l'environnement. Comme tout marché, un équilibre économique lui est lié. Les dispositions mises en place sur les emplacements d'affichage mobiles sont aussi une ressource financière pour la ville. La délibération est passée aujourd'hui au regard des dates d'échéance de ces conventions. Le débat continuera très certainement en Conseil de Paris. Nous avons fait progresser l'affichage libre d'opinion ou associatif : nous pouvons peut-être mieux faire. Nous sommes tout à fait disposés à réfléchir sur de nouvelles formules visant à améliorer l'affichage dans la rue, qu'il soit associatif ou de libre opinion. Je suis entièrement ouverte à créer de nouveaux dispositifs avec Didier ANTONELLI et le reste de l'équipe. Nous pouvons également y réfléchir avec les adjoints de quartier, les conseils de quartier, le SICA, etc.

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2014 DFA 14

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DFA 14, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à l'approbation du Conseil de Paris le projet de convention portant sur droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire sur les palissades, échafaudages, panneaux de protection, barrières, dépendances de chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier, installés sur, en saillie ou empiétant sur le domaine de la Ville, d'une durée de 13 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, ainsi que l'autorisation de signer avec la société JCDECAUX France cette convention ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Marianne AUFFRET, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 18 dont 3 pouvoirs

Contre : 4

Abstentions : 6

Ne prennent pas part au vote : 1

Projet de délibération 2014 DF 1019

2014 DF 1019 Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports publics de surface

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme PETIT

Mme AUFFRET, je vous passe la parole au sujet d'une nouvelle délibération sur la publicité.

Mme AUFFRET

Je vous propose d'approuver la signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports publics de surface. Il s'agit d'aménager un moment pendant lequel du mobilier urbain, dont des abribus qui portaient la publicité, sera enlevé. Nous avons lancé en parallèle une procédure de conception et de fabrication du nouveau mobilier. Il faut organiser le temps où les anciens abribus auront été enlevés et où les nouveaux abribus n'auront pas encore été placés, afin de ne pas se retrouver sans abribus ou mobilier urbain. Cela s'appelle la signature d'un protocole de fin de convention d'exploitation. Huit mois sont nécessaires, à compter de la date de notification du marché, entre le moment où sont conduites les études de conception et de lancement et la période où le mobilier peut être installé. Les travaux de pose des nouveaux mobiliers seront faits en même temps que la dépose au cours du dernier trimestre 2014. Nous devons organiser ce moment. Dans ces conditions, il vous est proposé la

conclusion d'un protocole dit de fin de contrat qui aura pour effet de permettre une transition entre les deux contrats.

Mme PETIT

Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Avez-vous d'autres demandes de prises de parole ?

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je ne peux répondre à cette dernière question, mais j'en ai une autre. Ces événements ne peuvent-ils pas s'anticiper, *via* la signature de contrats qui prévoient le protocole de fin de contrat ? Nous avons actuellement l'air de courir après l'échéance, ce qui est un peu curieux.

Mme AUFFRET

Il vaut mieux tout bien faire dans l'absolu. Je vous avoue qu'il existe un certain nombre de choses que je ne fais pas aussi bien que je le voudrais, après mes treize ans de présence. Cette délibération prend cinq minutes et organise huit mois de la vie des usagers.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Le diable est toujours dans les avenants. Vous l'avez concédé. Nous sommes sûrs que les avenants devront être faits.

Mme AUFFRET

Le principe même d'un avenant est d'être un avenant, donc d'arriver après la signature.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous nous retrouvons alors dans la situation dans laquelle se trouve actuellement le Premier ministre, qui a tellement décalé les élections cantonales qu'il ne peut désormais plus le faire.

Échange inaudible entre Madame KOSCIUSKO-MORIZET et Madame AUFFRET.

Mme PETIT

Mme BLAUDEL.

Mme BLAUDEL

Merci Madame la Maire. Je voudrais simplement expliquer le vote du groupe écologiste. Nous avons déjà soulevé un certain nombre de questions lors d'un précédent Conseil d'arrondissement sur le renouvellement des abribus et la place que prendrait la publicité au sein de ces abris, notamment avec le déploiement des nouvelles technologies. Ces questions n'ont pas forcément reçu de réponses jusqu'à maintenant. Nous espérons les avoir lors du prochain Conseil de Paris. Dans l'attente, nous nous abstiendrons lors du vote de cette délibération. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous avons été convaincus par les arguments du groupe Vert. Nous allons donc nous abstenir aussi.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2014 DF 1019

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DF 1019, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation la signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports publics de surface avec la société SOPACT conclue le 7 février 1994 ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Marianne AUFFRET, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	19	dont	3	pouvoirs
Abstentions :	10			

Questions Orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2014 02 Réaménagement du site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul

Mme PETIT

Nous allons maintenant passer à l'examen des questions et des vœux passés par les différents groupes du Conseil d'arrondissement. Mme CARRÈRE-GÉE je vous laisse lire votre première question.

Mme CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Le réaménagement du site de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul constitue un projet majeur pour les habitants et l'avenir du 14^e. Sa conception et sa conduite doivent être exemplaires et permettre, dès à présent, une pleine association des élus et des habitants. C'est pourquoi je souhaite demander à Madame la Maire du 14^e de bien vouloir transmettre aux élus les conclusions de l'étude dont le principe avait été acté sous la précédente mandature et dont la réalisation a, semble-t-il, été confiée au cabinet Lauzeral. Par ailleurs, je souhaite demander à Madame la Maire comment elle compte assurer la pleine participation des élus au Comité de pilotage dont elle a annoncé la constitution, ainsi que la transmission auxdits élus des informations et documents qui seront portés à la connaissance des membres du Comité de pilotage. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Nous avons travaillé avec Mme AUFFRET sur la question de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul dès les premiers jours de la mandature. J'adresserai, comme le règlement intérieur le précise, ma réponse écrite à l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement dès après-demain.

La concertation que la Ville de Paris et la Mairie du 14^{ème} arrondissement s'apprêtent à engager s'inscrit dans trois registres. Elle sera d'abord liée à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) qui doit respecter un certain formalisme, et veut parvenir à la co-conception d'un projet urbain défendu par la Mairie d'arrondissement, en lien avec la Ville de Paris, pour marquer une

nouvelle ambition et manière de faire, tant du point de vue de la concertation que de la définition du programme de ce futur quartier. La co-conception concerne également les différents programmes d'équipements publics liés à ce quartier. La concertation sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul sera et doit être l'occasion de réfléchir et de partager le diagnostic du site, pour faire émerger les enjeux liés au projet et construire une ambition partagée pour ce site. Mettre en place une dynamique de projet innovante du point de la concertation et de la programmation faisait partie de mes engagements de campagne. Nous portons cette demande auprès de la Ville de Paris qui le retient en prévoyant notamment l'instauration d'une Maison du projet à côté d'un comité de pilotage de concertation comme nous pouvons en voir fleurir ailleurs.

Nous tenons aussi à engager la concertation dans un temps court pour permettre des discussions profondes, denses, complètes, et qui doivent s'insérer dans la modification du PLU. Nous avons examiné la délibération concernant la modification du PLU et son étape de concertation obligatoire lors de notre précédente réunion. Nous avons demandé à la Maire de Paris de caler le temps de la concertation pour le projet Saint-Vincent-de-Paul sur le temps de l'adoption du prochain PLU modifié qui doit arriver à la fin de l'année 2015 ou début 2016.

Aujourd'hui, je reçois avec les deux élus référents et co-pilotes sur ce dossier, Mme AUFFRET et Monsieur LETISSIER, les différentes associations dont l'objet touche de près ou de loin en tant que riverains ou acteurs de quartier le quartier Saint-Vincent-de-Paul, pour leur expliquer ce calendrier. Une délibération sur les modalités de concertation préalable à la constitution d'une ZAC doit être passée : nous avons demandé qu'elle passe en Conseil d'arrondissement avant la fin de l'année. Nous souhaitons et voulons, afin d'établir des modalités de concertation préalable exemplaires et innovantes, réunir le premier comité de pilotage avant la délibération, afin qu'elle puisse tenir compte des attentes des représentants des conseils de quartier, des associations de riverains, et autre collectif constitué sur l'avenir de ce site.

La première réunion du comité de pilotage se tiendra mi-novembre dernier délai, voire d'ici la fin du mois d'octobre. Nous avons une réunion de travail demain matin à ce sujet. Je propose que l'ensemble des Conseillers d'arrondissement soient tenus informés des grandes étapes du Comité de pilotage, en étant destinataires de l'ordre du jour et des comptes rendus. Nous discuterons de la place des élus au sein de ce comité de pilotage. Nous proposerons que les élus référents au conseil de quartier siègent dans ce comité, ils reflètent la diversité des élus au Conseil d'arrondissement.

Je vais les citer : Monsieur MOURIN, Monsieur BÉGUÉ, Mme LEKIN et Mme MERCHADOU. A ces titulaires sont associés des suppléants. Nous nous sommes engagés auprès des associations et des conseils de quartier à leur adresser les conclusions de l'étude Lauzeral avec la première convocation au comité de pilotage. Il s'agit d'un moment important du comité de pilotage : je vous propose donc que cette étude soit adressée, ainsi que la convocation, à l'ensemble du Conseil d'arrondissement, au courant du mois d'octobre, pour une réunion fin octobre ou tout début novembre.

Q14 2014 03 Organisation d'une réunion d'information pour les habitants de la Zac Montsouris-Dareau à la suite du refus d'aménagement d'une passerelle par la RATP

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Monsieur FERTIER pour la lecture de votre question relative à l'organisation d'une réunion d'information pour les habitants de la Zac Montsouris-Dareau à la suite du refus d'aménagement d'une passerelle par la RATP, pour ceux qui font preuve de fidélité à ce conseil d'arrondissement depuis le début de la mandature.

M. FERTIER

Effectivement, nous faisons preuve de fidélité. Permettez-moi de vous adresser cette question. Nous avons appris incidemment et avec satisfaction que vous aviez l'intention d'organiser prochainement, avec les responsables de la RATP, une réunion d'information afin d'expliquer clairement aux habitants de la Zac Montsouris-Dareau les motifs précis de leur refus d'aménager la parcelle d'accès au Nord de la station de RER Cité universitaire.

Au regard de l'importance tant des engagements passés pris conjointement par la RATP et la Mairie de Paris que de l'attente légitime et vive de la part de la population sur ce projet de passerelle, il

nous semble indispensable que cette réunion soit publique et fasse l'objet d'une large publicité dans ce quartier.

Considérant que cette passerelle a fait l'objet d'un vœu voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 10 juin 2014, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer le caractère public ou non de cette réunion, que celle-ci donnera lieu à une importante information auprès de tous les habitants des quartiers concernés, que l'ensemble des représentants des groupes du Conseil d'arrondissement seront conviés à cette réunion, et qu'un débat contradictoire et loyal puisse être organisé sous votre égide, avec les représentants de la RATP et la population locale.

Je vous remercie Madame le Maire.

Mme PETIT

Je répondrai favorablement à toutes vos questions, mais je souhaiterais revenir sur le terme « incidemment ». Je n'ai pas eu l'impression, à la fois comme candidate à l'élection municipale, et comme Maire élue, d'avoir caché ou découvert une vertu au fait que nous devons avoir une réponse de la part de la RATP et du STIF avec un exposé des motifs clair et fait devant les habitants du quartier concerné. Il suffit de reprendre toutes les déclarations et comptes rendus du Conseil d'arrondissement pour montrer que ce sont mes propos depuis le début.

J'ai toujours dit qu'il y aurait une réunion publique, en présence de la RATP, du STIF, de la Ville de Paris et de la Mairie d'arrondissement sur la question de la passerelle pour savoir d'où nous partons et dans quelle direction nous allons vis-à-vis des engagements pris par le STIF et la RATP au sujet de la réalisation de cette plateforme. A partir du moment où il s'agit d'une réunion publique, elle fera l'objet d'une information importante et diffusée auprès des habitants du quartier. Il serait dommage de la laisser confidentielle alors qu'elle se veut publique. L'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement sera invité à participer, comme pour toute réunion publique organisée par la Maire de l'arrondissement ou d'autres partenaires. Un débat contradictoire et loyal sera bien évidemment organisé à cette occasion. J'espère qu'il sera loyal, contradictoire et peut-être constructif, en débouchant sur une amorce de solution à cette arlésienne dont les habitants sont les premiers perplexes.

M. FERTIER

Je vous remercie pour cette réponse.

Question Orales à la Maire de Paris

Q14 2014 04 Relative à l'action du Maire de Paris en faveur du maintien du quartier de la porte de Vanves dans le dispositif Politique de la Ville

Mme PETIT

Je passe la parole à Madame DAUCHEZ pour une question à l'action du Maire de Paris en faveur du maintien du quartier de la porte de Vanves dans le dispositif Politique de la Ville.

Mme DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, les élus du groupe UMP et moi-même souhaitons interpeler Madame la Maire de Paris sur son action en faveur du maintien du quartier de la Porte de Vanves dans le dispositif Politique de la Ville.

- Considérant que quatorze quartiers parisiens ont été identifiés comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville et sont inscrits dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signés entre la Ville et l'Etat ;
- Considérant que les quartiers de la Politique de la Ville accueillent un nombre important de familles monoparentales, avec 21 % contre 12 % dans l'ensemble de la ville, mais aussi de personnes issues de

l'immigration, avec 29 % contre 20 % à Paris, et qu'enfin ces quartiers sont deux fois plus concernés par la pauvreté puisqu'ils concentrent 22 % des foyers à bas revenus contre 12% à Paris ;

- Considérant en particulier que parmi ces quartiers figure le quartier Porte de Vanves, Plaisance, Raymond Losserand ;

- Considérant la prochaine réforme des territoires de la Politique de la Ville ;

- Considérant que le maintien du quartier Porte de Vanves, Plaisance, Raymond Losserand dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire sera justifié, car le caractère unique de bas revenus ne tient pas compte de l'ensemble de ces particularités, tel le taux de 47 % de familles monoparentales, de 27 % d'habitants de moins de 25 ans, de 25 % d'habitants issus de l'immigration, et de 20 % des ménages ayant des bas revenus ;

- Considérant que le Conseil d'arrondissement de mai 2014 a vu adopté à l'unanimité un vœu visant à garder ce quartier dans le périmètre de la Politique de la Ville ;

- Considérant qu'au mois de mai 2014, Madame Myriam EL KHOMRI, alors adjointe au Maire de Paris en charge de la Politique de la Ville, a interpellé la Ministre en charge de la Politique de la Ville sur un vœu adopté à l'unanimité en Conseil de Paris afin que les quartiers parisiens classés en Politique de la Ville soient pérennisés malgré le projet du gouvernement de réduire le nombre de quartiers classés en Politique de la Ville ;

- Considérant que Madame Myriam EL KHOMRI a été nommée Secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la Ville le 27 août dernier ;

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, l'ensemble des élus du Groupe UMP apparentés et moi-même, demandons à la Maire de Paris de bien vouloir :

- d'une part, préciser au Conseil d'arrondissement du 14ème arrondissement les actions et interventions entreprises par ses soins au cours des derniers mois ;
- d'obtenir le maintien du quartier Porte de Vanves, Plaisance, Raymond Losserand dans la Politique de la Ville ;
- d'indiquer aux élus du 14ème arrondissement les engagements qui ont d'ors et déjà été pris par la Secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la Ville.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Je voulais profiter de la réponse pour donner des éléments d'informations sur une question orale adressée à la Maire de Paris, qui doit faire l'objet d'un vote au sein du Conseil d'arrondissement. Je rappelle avec Mme TONOLLI et l'ensemble de la majorité municipale que nous sommes tout aussi vigilants et mobilisés sur la défense de notre quartier au sein de la Politique de la Ville dans le cadre de cette réforme en cours de la géographie prioritaire. A notre initiative au mois de mai, lors du premier Conseil d'arrondissement de cette mandature, j'avais particulièrement tenu à ce qu'un vœu, finalement adopté à l'unanimité - ce dont nous nous étions tous réjoui - pose un certain nombre de conditions à cette réforme. Depuis, la Maire de Paris, et alors son adjointe en charge de cette question Madame Myriam EL KHOMRI, ont pris ce travail de relais et ont porté la revendication de l'ensemble des quatorze quartiers prioritaires de Paris auprès de la Ministre en charge de la Ville, Mme NAJAT VALLAUD-BELKACEM.

Ses démarches et ses demandes ont été relayées. Je voulais rappeler qu'un travail avait été fait entre la Ville de Paris et l'Etat sur le critère et la pondération que nous demandions pour calculer le seuil de bas revenus qui serait éligible pour dessiner la future carte des quartiers prioritaires. Les élus parisiens et franciliens avaient demandé à l'Etat de tenir compte du coût de la vie plus élevé à Paris et en région Ile-de-France par rapport au reste de la France. Ce critère de pondération avait été retenu par l'Etat. Il nous reste à définir les contours des quartiers prioritaires et des quartiers en veille active, introduits par cette réforme.

Depuis, l'été s'est écoulé. J'ai fait parvenir à l'ensemble des conseillers d'arrondissement la réponse de NAJAT VALLAUD-BELKACEM adressée à la Maire de Paris le 4 juillet dernier. Elle mettait par écrit un certain nombre d'engagements, que Madame EL KHOMRI reprend entièrement et ne remet absolument pas en cause. Je vais lire certains extraits qui parlent d'eux-mêmes.

« Les résultats que j'ai rendus publics le 17 juin dernier témoignent de la persistance à Paris de phénomène de concentration de pauvreté qui justifient leur inclusion dans la nouvelle géographie prioritaire. Ces quartiers sont principalement situés dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, dans des proportions moindres mais réelles dans le 10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 17^{ème} arrondissements. Les

contours définitifs de ces quartiers prioritaires seront arrêtés d'ici septembre dans le cadre d'une discussion avec la Ville et le Préfet. »

Cette discussion est prévue cette semaine, à partir de demain. Ce travail permettra d'ajuster les projections nationales à la réalité des quartiers concernés, toujours dans le respect du critère des bas revenus. Vous aurez à déterminer avec le Préfet les quartiers classés en ZUS ou en CUCS aujourd'hui qui justifient d'être placés en veille active : il s'agissait d'une demande que nous portions avec la Maire de Paris afin que les périmètres actuels CUCS soient intégrés au périmètre à venir de la veille active. Cette demande a été confirmée dans le courrier. Les acteurs associatifs et les partenaires de ces quartiers pourront continuer à bénéficier de l'ingénierie de la Politique de la Ville, de la mobilisation des moyens de droits communs, et de la pérennisation de certains dispositifs spécifiques tels que les programmes de réussite éducative et les postes d'adultes relais. Ces dernières mesures sont financées à 90 % par la géographie prioritaire.

Je reprends la lecture du courrier de la Ministre : « Mon attention est notamment portée sur le grand secteur de la Porte de Vanves. La définition des nouveaux quartiers prioritaires est la première étape de la réforme d'ensemble de la Politique de la Ville. » La Ville de Paris et des élus demandaient la pérennisation et un maintien des crédits de l'Etat sur ces quartiers, en même temps que le dessin de la nouvelle carte de la géographie prioritaire. Ce point est confirmé : « les crédits d'action de la Politique de la Ville seront en effet préservés dans le budget triennal 2015-2017. » Cette action est à l'inverse de celle du précédent Président de la République, qui annonçait sans cesse une réforme de la géographie prioritaire tout en baissant chaque année un peu plus les crédits alloués à ces associations.

Cette question est soumise à un vote. Je tiens à rappeler que l'action des élus municipaux est complétée et appuyée par celle des parlementaires de notre arrondissement, Monsieur BAUPIN et Monsieur CHERKI, qui sont tous deux allés porter cette demande pour le quartier de la Porte de Vanves à l'ancienne ministre. Ils ont également travaillé à la rédaction d'amendements. Ils sont très attentifs et je les en remercie.

Mme TONOLLI, je vous laisse la parole pour décrire notre rendez-vous samedi après-midi avec une délégation.

Mme TONOLLI

Nous avons pu recevoir avec Madame la Maire samedi dernier dans son bureau un certain nombre d'associations et d'habitants du quartier Politique de la Ville. Ils sont inquiets de ce que pourra donner la réforme de la géographie prioritaire : cela n'aura échappé à personne. Nous avons pu les rassurer par rapport au courrier dont Madame la Maire vient de donner lecture, qui pérennise les crédits. Nous avons rappelé aux associations que le nerf de la guerre était les crédits, au delà des questions de périmètres. Un périmètre large sans crédit ne comporte pas d'intérêt. Les crédits seront maintenus aussi bien au niveau de l'Etat qu'au niveau de la Ville de Paris. Mme EL KHOMRI nous avait assuré il y a quelques mois que les budgets parisiens seraient également maintenus au même niveau.

Suite aux échanges que nous avons pu avoir avec les associations, nous avons convenu que Madame la Maire adresserait un courrier à Madame la Maire de Paris et à la Secrétaire d'Etat en charge du dossier, pour transmettre ces inquiétudes, réitérer à nouveau nos revendications, et transmettre la pétition de 800 signatures qui vont dans le sens de la mobilisation et de l'action menée tous ces derniers mois pour obtenir le *maximum* pour ce quartier que nous n'avons eu de cesse de défendre depuis des années.

Mme PETIT

Un premier périmètre de quartier prioritaire inscrit au contrat urbain de cohésion sociale est a minima un quartier en veille active, où l'ensemble des dispositifs et contrats adultes-relais sont maintenus pour les associations. Un premier périmètre de quartier prioritaire était ressorti sur le quartier de la Porte de Vanves, comportant l'avenue et le 100 boulevard Brune. Nous avons demandé que cette zone soit avancée jusqu'à la porte Didot, pour comprendre les rues du Général Humbert jusqu'à l'avenue Georges-Lafenestre. L'INSEE a confirmé le critère bas-revenu.

Madame BLAUEL et Monsieur LIEBAULT ont fait des demandes d'intervention.

Mme BLAUDEL

Merci Madame la Maire. Je trouve que le sujet de la Politique de la Ville est à la fois extrêmement intéressant et brûlant d'actualité. Nous avons en début de législature un ambitieux projet côté gouvernement. Enormément de dispositifs se superposent depuis des années : il fallait avancer sur cette question. Le rapport Mechmache, qui portait sur la nécessaire participation des habitants pour que la Politique de la Ville soit plus efficace, venait d'être publié. Le redécoupage du territoire se voulait plus cohérent, notamment pour repérer des poches de pauvreté qui n'auraient pas été détectées jusqu'à présent, ou faire sortir des territoires qui n'avaient plus besoin d'être intégré à la Politique de la Ville. Tout cela partait d'un bon sentiment, pour finalement arriver à ce projet de loi que je trouve extrêmement décevant en termes de dispositifs, avec une coupe dans les moyens très inquiétante.

Pour autant, nous avons toujours été extrêmement solidaires et organisés par rapport au sujet de la Politique de la Ville dans le 14ème arrondissement, comme lors de la négociation du CUCS. Je pense qu'il est important aujourd'hui de saluer la mobilisation de la sphère associative et des acteurs de territoire qui ont travaillé pendant plusieurs mois à un projet de territoire, et qui le font vivre quotidiennement. Leur implication a pesé sur le devenir du quartier. Je veux également saluer l'implication de la municipalité mais aussi des parlementaires. Vous posiez la question de savoir ce qui a été fait : les parlementaires, et notamment M. BAUPIN, ont ajouté de nombreux amendements sur les raisons de l'intégration du critère de bas-revenu, le taux de famille monoparentale à prendre en compte comme sur la Porte de Vanves, le taux de scolarisation, le taux de chômage, etc. Peu de ces amendements ont pu passer. Ils ont également déposé des amendements sur la pérennisation des adultes-relais, même en dehors du dispositif de la Politique de la Ville ; une plus grande importance de la concertation des habitants, ou encore du maintien du crédit d'accès pour les dispositifs de réussite éducative et de santé ville.

Nous avons un certain nombre d'engagements sur le volet financier. Nous pouvons en être contents mais il ne faut surtout pas se démobiliser. Nous devons avancer toutes forces politiques confondues dans le même sens, et notamment que chacun agisse dans la mesure de ses moyens pour peser dans la discussion qui s'annonce avec le Préfet pour définir le périmètre du futur quartier.

M. LIEBAULT

Au nom du Groupe Communistes - Front de Gauche, nous voyons un texte réformer la géographie prioritaire en divisant par deux le nombre de zones concernées sur la métropole par la Politique de la Ville. Nous réduisons à la fois le nombre de zonages, et la taille de ces zones elles-mêmes. Cette situation n'intervient pas comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Il s'agit de la conséquence de politiques d'austérité poursuivies par la majorité actuelle à la suite de la majorité précédente. Les budgets sont drastiquement réduits : cela concerne la Politique de la Ville comme l'écologie et différents sujets importants. Au lieu d'une harmonisation par le haut contre un certain saupoudrage que nous condamnons, pour que davantage de populations fragiles puissent bénéficier de solutions sociales, nous harmonisons par le bas la géographie prioritaire. Cela fera énormément de victimes. Je trouve cela assez grave car les conséquences sont importantes. Il ne s'agit pas seulement de jeux de somme à somme nulle. L'emploi associatif risque d'être brutalement mis à mal pour les adultes-relais. De très nombreuses subventions d'associations risquent d'être remises en cause. Le vœu que nous avons voté à l'unanimité le 12 mai dernier était extrêmement positif. Il a permis des avancées : des crédits ont été pérennisés, certains périmètres ont été élargis. Mais je pense qu'il ne faut pas s'arrêter là. Une manifestation a eu lieu samedi après-midi avec les principaux acteurs et associations, forces vives du quartier : ceci est un signal d'alarme. Il faut continuer la bataille en lien avec les associations, sans croire qu'il suffit de faire du lobbying auprès du Ministère en délaissant la mobilisation citoyenne. Ces deux éléments doivent aller de pair. Nous pouvons encore obtenir des victoires et des avancées, même si le projet de loi est globalement mauvais et très décevant par rapport aux promesses de la gauche lors des dernières élections présidentielles et législatives.

Mme PETIT

Avez-vous d'autres demandes de prises de parole à ce sujet ? Je pense avoir donné des éléments très précis sur les démarches entreprises au niveau de notre Mairie d'arrondissement et de la Mairie de

Paris, avec la communication de la réponse qu'elle avait reçue de la part de NAJAT VALLAUD-BELKACEM. Je propose de ne pas voter cette question adressée à la Maire de Paris et d'attendre la prochaine étape du calendrier qui doit se tenir dans les prochaines semaines.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de question. J'appelle la majorité à ne pas voter cette question, car nous avons apporté des éléments de réponse relativement complets.

VOTE SUR LA Q14 2014 04

Considérant qu'au mois de mai 2014, Madame Myriam El Khomri, alors adjointe au maire de Paris en charge de la politique de la ville, a interpellé la Ministre en charge de la politique de la ville, par l'intermédiaire d'un vœu déposé et adopté à l'unanimité en Conseil de Paris, afin les quartiers parisiens classés politique de la ville soient pérennisés malgré le projet du Gouvernement de réduire le nombre de quartiers classés politique de la ville ;

Considérant que Madame Myriam El Khomri a été nommée Secrétaire d'Etat en charge de la politique de la ville le 27 août 2014 ;

Marie Laure-Dauchez, Conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, demandent à la Maire de Paris de bien vouloir :

- préciser au Conseil du 14e arrondissement les actions et interventions entreprises par ses soins au cours des derniers mois afin d'obtenir le maintien du quartier de la Porte de Vanves / Plaisance / Raymond Losserand dans la politique de la ville ;

- indiquer au Conseil du 14e arrondissement les engagements qui, d'ores et déjà, ont été pris à ce sujet par Madame la Secrétaire d'Etat en charge de la politique de la ville.

DELIBERE

Après discussion générale, la question orale est mise au vote et est rejetée

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 5

Contre : 23 dont 4 pouvoirs

La question est rejetée mais les éléments d'informations ont été apportés.

M. AZIERE

Je souhaiterais dire un tout petit mot sur la méthode. Vous dites que les réponses aux questions posées ont été apportées. Je note que, pendant que Mme DAUCHEZ lisait son vœu, il nous a été distribué la lettre de la ministre à la Maire de Paris. Nous sommes dans l'improvisation totale : ceci ne suscite pas les termes d'un débat. C'eut été parfait si nous avions pu avoir cette lettre avant le Conseil d'arrondissement : nous aurions pu en débattre et l'analyser nous-mêmes. Tout ne se joue pas dans l'interactivité et l'échange spontané. Sans une inscription précise des documents examinés en Conseil d'arrondissement à l'ordre du jour, il est difficile d'organiser la réflexion et l'échange.

Mme PETIT

Les réponses ont été apportées par Monsieur AZIERE. Nous ne sommes pas du tout dans l'improvisation de la réponse à la question. Je pourrais vous mettre en copie de tous les courriers que nous pouvons recevoir mais cela ne servira pas à grand-chose l'essentiel est de répondre à la question quand elle est posée.

M. AZIERE

Je dis simplement que vous l'avez distribué simultanément à la question posée. Je pense qu'il y a là un effet voulu pour couper l'herbe sous le pied en apportant des arguments massue à la dernière minute à une question pertinente.

Mme PETIT

Il ne s'agit pas du tout de ma démarche ni de mon état d'esprit. Nous avons donné aux associations et partenaires que nous avons réuni mi-juillet ces éléments de réponse. Il n'y a aucune entourloupe ou état d'esprit tordu de ma part.

Vœux

V14 2014 15 Vœu proposé par Carine PETIT et les élus des groupes Socialistes, Radical et apparentés, Europe Ecologie - les Verts et Parti Communiste relatif au relogement des ménages du 16 rue de Pernety et au devenir de l'immeuble.

Mme PETIT

J'introduis le vœu proposé par moi-même et les élus des groupes Socialistes, Radical et apparentés, Europe Ecologie - les Verts et Parti Communiste, relatif au relogement des ménages du 16 rue de Pernety et au devenir des habitants et de l'immeuble.

Sur proposition de Carine PETIT et les élus de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14ème arrondissement condamne et dénonce l'expulsion sans relogement du 27 août 2014 et émet le vœu :

- que la Préfecture de Région procède le plus rapidement possible à des propositions de logements pour les ménages reconnus DALO ;
- que la Préfecture de Région, en attendant les relogements, procède à l'hébergement de l'ensemble des résidents à proximité des écoles ou des lieux de travail ;
- que la Préfecture de Région et la Ville de Paris interviennent auprès des propriétaires d'immeubles vacants, notamment le 16 Pernety, et cela par tous les moyens juridiques à leur disposition, du droit de préemption à loi de réquisition ;
- que la Maire de Paris soit vigilante auprès de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Région sur l'application du vœu de l'exécutif relatif à la prévention des expulsions adopté par le Conseil de Paris du 19 et 20 mai, notamment sur l'application de la circulaire Valls-Duflot ;
- que la Mairie de Paris renforce le partenariat entre la municipalité, les élus et les associations de défense du droit au logement.

Ce vœu fait suite à l'expulsion qui a été ordonnée par la Préfecture de police, en application d'une décision de justice, qui datait du mois d'octobre dernier concernant l'immeuble du 16 rue Pernety. Il était occupé en grande partie par des familles victimes d'une escroquerie. Une personne s'était faite passer pour un faux propriétaire et a fait un faux bail à ces occupants. Cette escroquerie a été démasquée par les propriétaires de l'immeuble, aujourd'hui en indivision. La Préfecture de police en lien avec la Préfecture de région a procédé à l'expulsion ce 27 août. Depuis cet événement, et même avant, nous avons mené un travail pour soutenir ces familles, notamment celles reconnues DALO, pour faire appliquer dans les plus brefs délais leur droit à ce que leur soit proposé un logement pérenne et durable, et d'assurer dans les meilleures conditions possibles, bien que ce soit très difficile suite à une expulsion, un hébergement temporaire acceptable et compatible avec la scolarisation des enfants. Sur un sujet douloureux et compliqué, je passe la parole à ceux qui le me demanderont. Je précise que j'ai deux demandes d'intervention du public.

Monsieur LIEBAULT, Monsieur LESAIN et Monsieur RENARD.

M. LIEBAULT

Merci Madame la Maire. J'ai appris en tant qu'adjoint aux affaires sociales cette intervention de police du 27 août le matin même : je me suis tout de suite rendu sur place, et malheureusement le mal était fait. Les familles avaient été *manu militari* sorties de leur logement, sans même avoir le temps de prendre leurs affaires, ce qui posait des problèmes médicaux par certains aspects. Elles furent ensuite transportées en lointaine banlieue : une partie est allée à Trappes, et l'autre à Saint-Ouen. Cette expulsion a eu lieu quatre jours avant la rentrée scolaire. Ces familles sont transportées très loin du 14ème arrondissement alors que les enfants y sont scolarisés, d'où d'énormes difficultés pour ces familles qui n'ont pas eu le temps de se retourner. Ce déplacement pose également des problèmes professionnels : je pense à cette dame qui a été déplacée à Trappes alors qu'elle travaille à Brie-sur-Marne : cela lui pose des problèmes de transport. Ceci a eu lieu alors que, le plus souvent, ces personnes étaient tout à fait intégrées, avaient un travail et des papiers : elles étaient victimes d'un escroc, et n'ont donc rien à voir avec des squatters.

Je voudrais insister sur un point développé par Madame la Maire. La circulaire Walls-Duflot interdit toute expulsion locative de personnes prioritaires DALO sans solution de relogement. Or, la plus grande partie des personnes vivant au 16 rue Pernéty étaient des personnes prioritaires DALO. Le Préfet, en décidant l'expulsion de ces familles, n'a pas respecté la circulaire qui lui avait été adressée en 2012. Il est extrêmement dangereux que les autorités administratives ne respectent pas les décisions ministérielles.

Il faut souligner que la Mairie du 14ème arrondissement a toujours insisté auprès de la Préfecture sur l'importance d'un relogement. Le refus de l'expulsion sans relogement a été réitéré à plusieurs reprises. Il faut préciser le sort des familles et des personnes. Grâce à l'action de la Mairie du 14ème arrondissement, les personnes en hôtel à Trappes ou à Saint-Ouen en lointaine banlieue ont été ré-hébergées dans le 14ème arrondissement pour les personnes seules, et dans le 18ème arrondissement pour les familles grâce à l'association Aurore. Cette association gère des centres d'hébergement d'urgence, notamment dans le 14ème arrondissement sur le site de Saint-Vincent-de-Paul. Il est important de le préciser. L'enjeu est d'aller aujourd'hui au delà de l'hébergement temporaire dans un centre d'hébergement d'urgence, où ces familles côtoient des sans-abris. Cette solution ne peut être que temporaire : il faut continuer à faire pression pour que ces personnes soient relogées dans des logements pérennes suivant les obligations de la circulaire Walls-Duflot.

Ce vœu commun à la majorité est intéressant d'un point de vue politique. Il évoque la loi de réquisition. Lorsque nous rencontrons dans nos permanences des personnes sans logement qui constatent en se promenant dans les rues que des logements sont vides depuis plusieurs années, nous comprenons leur exaspération. La loi de 1998 mériterait d'être appliquée. Elle doit s'appliquer en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande : la crise du logement parisien montre que ce déséquilibre est bien réel. Certains logements sont vacants depuis plus de dix-huit mois. J'ai été un petit peu long mais il est important de rappeler ces informations et ces faits.

Je concluais sur le partenariat avec les associations. Un travail de long terme avec les associations de Pernéty s'est activé lorsque le faux bail a été repéré : je pense qu'il faut éviter toute rupture de travail avec les associations et prendre les questions les plus en amont possible. Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes une fois que le mal est fait. Les personnes ont été expulsées et sont placées dans des hébergements d'urgence, alors que les solutions devraient être pérennes et trouvées avant le drame humain ne se produise.

Les élus Communistes - Front de Gauche se félicitent de ce vœu commun à la majorité. Selon nous, il faudrait aller encore plus loin en ayant un moratoire sur les expulsions locatives au niveau des communes et de la Ville de Paris en particulier. Il est aujourd'hui intolérable que des familles, parfois avec des enfants, soient mises à la rue. Nous en rencontrons dans nos permanences et nos quartiers. Un vœu au Conseil de Paris est allée dans le bon sens vis-à-vis des expulsions : il faut aller encore plus loin, et rendre illégale cette politique inhumaine d'expulsion. Je rappelle que la loi de réquisition de 1998 est une compétence préfectorale : l'Etat et le gouvernement peuvent demander aux préfets d'appliquer la loi de réquisition, ce qui malheureusement n'est pas fait depuis de nombreuses années. Merci.

Mme PETIT

Monsieur LESAIN puis Monsieur RENARD. Je passerai ensuite la parole aux deux personnes du public qui me l'ont demandée.

M. LESAIN

Je tiens à souligner le travail des associations et des équipes municipales qui se sont mobilisées pour accompagner ces familles qui étaient en difficulté. Nous partageons un certain nombre d'éléments présents dans ce projet de vœu. Néanmoins, notre groupe s'abstiendra. Je vous en explique très rapidement les raisons. Premièrement, ce vœu demande aux services de l'Etat de respecter de la loi. Soit l'Etat respecte la loi, soit non : dans ce dernier cas, certains recours me semblent plus évidents qu'un vœu en Conseil d'arrondissement. Je me doute que vous n'avez pas attendu trois semaines pour vous saisir de la question du respect de la loi DALO.

Deuxièmement, je souhaite discuter d'un point évoqué par Monsieur Nicolas LIEBAULT. Ce vœu semble partir du principe que la meilleure solution pour toutes les personnes sans logement serait de leur permettre de rentrer dans un logement autonome, dans le parc social ou dans des réquisitions du parc privé. D'après les éléments que j'ai pu recueillir sur le 16 rue Pernety, une partie des personnes concernées ont surtout besoin d'un accompagnement social. Un certain nombre d'associations comme Aurore qui accueille certaines des personnes expulsées propose ce suivi pour les familles qu'elle héberge, de même que d'autres associations ayant fait des propositions d'hébergement intra-muros pour un certain nombre de familles concernées. Nous estimons que, dans certains cas, l'accompagnement par le biais de ces associations est une solution plus pertinente qu'un relogement immédiat dans un appartement indépendant où le bailleur social ne saura pas accompagner les individus, ce qui ne nous semble pas idéal. Merci.

M. RENARD

Merci Madame la Maire. Je profite de cette occasion pour rappeler notre position, en tant que groupe écologiste, d'opposition à toute expulsion sans relogement, et réaffirmer notre soutien aux associations qui oeuvrent sur le terrain pour accompagner les personnes qui en ont besoin. Outre le fait que cette expulsion était illégale puisque contraire à la circulaire Valls-Duflot, elle n'était pas non plus urgente, puisqu'en aucun cas cet immeuble était considéré comme vétuste. La gestion *a priori* de ce dossier aurait pu être effectuée avec un petit peu plus de tact et éviter ainsi à ses familles le traumatisme de cette expulsion. Je voudrais rappeler que dix ans auparavant, une expulsion s'est produite dans la rue de la Tombe Issoire. Certains parmi vous étaient présents. Le Maire de l'époque et certains élus étaient venus pour s'opposer physiquement à l'expulsion. Dix ans plus tard, alors que les CRS arrivent, on ne leur tient pas la porte, mais c'est tout comme.

Néanmoins, nous souhaitons saluer le travail effectué par la majorité *a posteriori* pour le relogement des familles, et nous nous associons pour voter ce vœu.

Mme PETIT

Je vais passer la parole à Madame Cécile TARRIERE du Collectif Logement, puis à Monsieur Jean-Paul ARMANGAU représentant d'Urbanisme et Démocratie.

Mme TARRIERE

Le Collectif Logement fêtera bientôt ces dix ans en 2015. Sa naissance est concomitante avec l'expulsion des habitants de la Tombe Issoire. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec l'expulsion du 16 rue Pernety. Le collectif que je représente est consterné par la façon dont les événements se sont présentés, et également par ce vœu. Nous sommes tout à fait d'accord avec son contenu, mais il vient totalement à l'encontre de la façon dont cette expulsion a eu lieu. Nous ne comprenons pas du tout pourquoi un tel vœu est prononcé maintenant, alors qu'un autre vœu voté en mai 2014 reprend ce que vous dites maintenant.

Nous ne comprenons pas du tout comment cette expulsion a pu avoir lieu, et que vous fassiez un vœu maintenant pour déclarer qu'il ne faut pas que cette expulsion se produise. Cela ne nous paraît pas

du tout cohérent. Vous n'êtes pas descendue dans la rue ; vous ne vous êtes pas mise au pied de l'immeuble pour exiger que l'expulsion ne se fasse pas sans relogement, alors que vous saviez que l'expulsion allait avoir lieu et que la Préfecture ne proposait pas de relogement.

Vous disiez Monsieur LESAIN que les familles mises à l'abri en ce moment chez Aurore avaient besoin d'un suivi social. Nous les avons rencontrées : ces familles étaient tout à fait autonomes au 16 rue Pernety. Elles vivaient par leur propre moyen. Elles ont besoin d'un relogement stable, de pouvoir se retrouver en famille et de pouvoir continuer leur vie au niveau de l'école, des associations, et de leur emploi.

Mme PETIT

Merci. M. ARMANGAU.

M. ARMANGAU

Je rajouterai dans l'incompréhension : ces familles que nous avons décrites, qui occupaient normalement un immeuble, ne coutaient rien à la société, et ont été victimes d'une escroquerie au bail, ont tout fait pour ne pas créer de troubles du voisinage. Ils ont acheté des extincteurs et des détecteurs de fumée pour essayer de mettre l'immeuble aux normes. Cet immeuble n'était pas sous la menace d'un arrêté d'une quelconque nature.

De l'autre côté, le dossier est parfaitement connu de la Mairie du 14^{ème} arrondissement et évidemment soutenu par les associations. Entre les deux, il y a des promesses, comme celles de faire respecter la circulaire Walls-Duflot et ne pas expulser sans relogement. Nous arrivons pourtant à cette aberration qui vient d'être décrite : alors que la Préfecture avait décidé de l'expulsion et que la municipalité était au courant, qu'un vœu a été adopté par la Ville de Paris en mai 2014, soit quatre mois auparavant, l'obligeant à prévenir les familles menacées d'expulsion, cela n'a pas été fait. L'expulsion a eu lieu à quelques jours de la rentrée, plongeant ces familles dans le désarroi le plus profond. Les drames humains sont partout. Les heures de transports, pour aller du lieu de travail à un hébergement de fortune, pour accompagner les enfants à l'école, pour arriver en retard au travail, sont incroyables : personne parmi nous ne peut les imaginer tant que vous n'avez pas rencontré les personnes qui les vivent ou que vous ne les avez expérimenté vous-mêmes.

Ceci est incompréhensible. Comment voulez-vous que les habitants puissent continuer à faire confiance à ce genre de politiques, quand des promesses sont faites, que la loi DALO et la circulaire Walls-Duflot vous soutiennent, qu'un vœu a été voté au mois de mai ? Nous votons encore un vœu qui reprend le vœu précédent ! Pendant combien de temps allons-nous faire des vœux ? Pendant combien de temps allons-nous faire les mêmes vœux ? Je ne sais pas pourquoi les Verts et les Communistes s'associent à ce vœu : il s'agit du même que le précédent. Que faisons-nous de plus aujourd'hui que ce qui a été fait en mai ? Le Collectif Logement est en train de se démener avec un avocat pour essayer de contester tous les points juridiques qui peuvent l'être, mais, comme l'a dit Monsieur LESAIN, c'est à vous de le faire, puisque l'Etat n'a pas respecté la loi ! Arrêtons de faire des vœux et agissons vraiment dans l'intérêt de toutes les familles de plus en plus victimes d'expulsion dans Paris et le 14^{ème} arrondissement, où d'autres personnes sont menacées, et arrêtons de nous contenter d'adopter vœu après vœu tous les quatre mois ! C'est insupportable pour la population, et votre crédit diminue mois après mois avec ce genre de politiques.

Applaudissements de la salle.

Mme PETIT

Je prends les accusations qui disent que j'ai apporté les clefs du 16 rue Pernety à la préfecture, et j'apprécie ces propos à leur juste valeur. Nous pouvons aussi adresser aux 6.000 demandeurs de logements du 14^{ème} arrondissement un certain nombre des propos qui ont été tenus ici.

Personne n'est obligé de voter ce vœu. Sachez que ma mobilisation ainsi que celle d'Amine BOUABBAS ici à mes cotés a été totale avant, après et depuis l'expulsion. Je pense que nous avons entamé un travail de confiance avec le Collectif Logement : il s'agit d'un travail très concret pour apporter une solution et essayer de réparer les dégâts causés par une expulsion ordonnée par la

Préfecture de police et de région. Certains peuvent faire du zèle ou du gras politiquement parlant sur une expulsion : ce n'est pas vraiment mon style et ne le sera jamais. Je n'ai pas franchement envie de refaire l'histoire de l'expulsion de la Tombe Issoire : je pense que comparer les deux situations n'a pas grand sens. Une expulsion est une expulsion : la question est de savoir comment nous pouvons nous débrouiller avec ces familles dans la rue. Très honnêtement, personne n'est obligé de voter ce vœu. Nous continuerons à nous occuper des familles. Je vais passer la parole à M. GRUNENWALD et M. BOUABBAS.

M. BOUABBAS

Je souhaite donner un détail important par rapport au vœu, pour compléter ce que disait Monsieur LIEBAULT. Tel que proposé par la majorité, l'objet du vœu, qui est extrêmement important, est d'exiger le relogement des familles : voici la clef du problème aujourd'hui, bien que le dernier orateur semble en douter. Je remercie Aurore de sa collaboration. Nous avons passé des dizaines d'heures ces dernières semaines pour faire en sorte que ces familles soient hébergées au plus près des lieux de scolarisation et de travail, que ce soit à Saint-Vincent-de-Paul pour les célibataires, dans le 8^{ème} arrondissement place de Clichy en limite du 17^{ème} arrondissement pour les familles DALO. Le vœu s'adresse prioritairement à la Préfecture de région pour que des solutions, avec de réelles propositions de relogement, soient offertes le plus rapidement possible aux familles et aux célibataires DALO. Le but n'est pas que ces personnes restent pendant plusieurs mois chez Aurore dans le 8^{ème} ou bien à Saint-Vincent-de-Paul. Ce vœu insiste donc sur le relogement. Une femme a obtenu avec son compagnon un relogement dans un logement social du 20^{ème} arrondissement, mais malheureusement il s'agit du seul relogement obtenu à cette heure. L'objectif du vœu est de voir tous les relogements s'opérer à court terme. Il sera porté à la connaissance des deux Préfets. Merci.

M. GRUNENWALD

Je souhaite donner un avis très rapide sur la position socialiste : nous avons proposé à nos amis communistes et verts un vœu de la majorité municipale parce que nous pensions que la situation n'était pas acceptable et tolérable. Nous l'avons proposé suffisamment en amont pour qu'il puisse y avoir des échanges avec le Collectif Logement à son sujet par le biais des partis politiques. Les partis politiques servent aussi à cela. Je ne pense pas que nous devons ici se donner des leçons de morale et revenir à 2004. J'étais dans le Cabinet de Pierre CASTAGNOU à cette époque. Je me souviens qu'il payait le matin le taxi des enfants pour les emmener à l'école. Nous n'allons pas nous renvoyer à la tête des arguments pour savoir qui est le plus à gauche, qui a le plus intervenu, etc. Chacun est intervenu et a fait ce qu'il lui semblait bon de faire. Nous sommes dans une même majorité municipale, tous au service des intérêts des habitants : je me permettrais de simplement rappeler ce point.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu, les arguments et positions ayant pu s'exprimer.

VOTE SUR LE VŒU V14 2014 15

Considérant la volonté exprimée de la Mairie du 14^{ème} qu'une solution de relogement soit proposée avant toute expulsion.

Considérant l'engagement de la Préfecture auprès de la Mairie du 14^{ème} de proposer un relogement ou un hébergement dans le 14^e ou à proximité

Considérant qu'il revient à la Préfecture de Région de procéder au logement des personnes reconnues DALO.

Sur proposition de Carine PETIT et les élus de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14^{ème} arrondissement condamne et dénonce l'expulsion sans relogement du 27 août 2014 et émet le vœu :

- *Que la Préfecture de Région procède le plus rapidement possible à des propositions de logements pour les ménages reconnus DALO.*

- Que la préfecture de Région, en attendant les relogements, procède à l'hébergement de l'ensemble des résidents à proximité des écoles ou des lieux de travail.
- Que la Préfecture de Région et la Ville de Paris interviennent auprès des propriétaires d'immeubles vacants, notamment le 16 Pernety, et cela par tous les moyens juridiques à leur disposition, du droit de préemption à loi de réquisition.
- Que la Maire de Paris soit vigilante auprès de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Région sur l'application du vœu de l'exécutif relatif à la prévention des expulsions adopté par le Conseil de Paris du 19 et 20 mai, notamment sur l'application de la circulaire Valls-Duflot.
- Que la Mairie de Paris renforce le partenariat entre la municipalité, les élus et les associations de défense du droit au logement.

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à la majorité

Votants :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	23	dont	4	pouvoirs
Abstentions :	5			

V14 2014 16 Vœu proposé par Carine PETIT, Amine BOUABBAS et les élus de la majorité municipale relatif au projet de vente à la découpe 52-52bis boulevard Saint Jacques et 6 rue Leclerc

Mme PETIT

Je passe maintenant la parole à Monsieur Amine BOUABBAS pour présenter un vœu relatif à la situation d'un immeuble situé 52 bis boulevard Saint Jacques et 6 rue Leclerc.

M. BOUABBAS

Le sujet par rapport à notre politique municipale est de protéger au maximum les nombreux locataires parisiens menacés par des ventes à la découpe. Les résidents des 52-52bis boulevard Saint Jacques et 6 rue Leclerc avaient porté à notre connaissance il y a plusieurs mois cette suspicion de vente à la découpe. Nous sommes mobilisés avec Madame la Maire depuis le mois de mai juin sur cette question. Les habitants sont également mobilisés : une amicale s'est créée au mois de mai, de mémoire, pour défendre les intérêts moraux et matériels des résidents. Avec ces multiples mobilisations, nous avons obtenu au mois de juillet un moratoire sur la vente prévue d'une dizaine de logements vides au sein de cette résidence par le propriétaire la Foncière développement logement, qui souhaitait lancer une vente à la découpe. Les propriétaires en question avaient été convoqués dans le bureau de la Maire au mois de juillet. Avec ce rapport de force, et une banderole déployée à juste titre par l'amicale des locataires, qui avait provoqué de nombreux articles de presse, nous avons obtenu ce moratoire sur la vente de ces logements vacants.

La discussion continue aujourd'hui : nous voyons cette semaine l'amicale à la Mairie avec les propriétaires de la FDL. Nous proposons ce vœu pour poursuivre ce rapport de force avec la Foncière développement logement. Je n'insiste pas sur les considérants et vais seulement vous lire le vœu.

Sur proposition de Carine PETIT, Amine BOUABBAS et la majorité, le Conseil du 14^{eme} arrondissement émet le vœu :

- que la Maire de Paris exige de la FDL un accord avec les locataires et leurs représentants avant le lancement de tout processus de commercialisation ;
- que la Maire de Paris mobilise l'ensemble des services de la Ville de Paris (DLH, DU notamment) afin de mettre en œuvre des stratégies d'intervention à même de protéger les locataires ;
- que les discussions soient poursuivies et approfondies auprès de la FDL afin de négocier un achat par un bailleur social soit de l'ensemble de la résidence soit de plusieurs lots que les résidents ne peuvent acquérir ;
- Qu'à défaut d'accord avec la FDL soit mis en œuvre le droit de préemption de la Ville de Paris sur

les logements qui seraient vendus durant cette opération, en particulier les logements non acquis par les locataires résidents.

Nous avons pris contact durant l'été avec le cabinet de Ian Brossat et trois bailleurs sociaux qui sont intéressés pour un rachat partiel ou global de la résidence du 52 boulevard Saint Jacques. Merci.

Mme PETIT

Merci. Ce vœu s'inscrit dans la perspective de la tenue d'une prochaine commission de veille sur les ventes à la découpe que la Ville de Paris met en place sous l'égide de Monsieur Ian Brossat en faisant travailler la DLH, la Direction de l'Habitat et la Direction de l'Urbanisme pour prévenir ces ventes à la découpe et mobiliser la Ville de Paris sur un certain nombre de moyens de solutions pour y pallier. Cette commission devrait se tenir le 22 septembre prochain, voire être reculée de dix jours.

Y a-t-il des demandes de prise de paroles ? Monsieur FERTIER puis Monsieur LETISSIER.

M. FERTIER

Merci Madame le Maire. S'agissant d'un vœu copié-collé - ou autre nommé « coucou » - sur celui que nous avons présenté, nous voterons évidemment en faveur de ce vœu. J'en profite également pour saluer le travail de forte mobilisation de l'Association des lions de Denfert dont le président est ici présent, qui regroupe les locataires de cet immeuble qui fait l'objet d'un projet de vente à la découpe.

Je souhaiterais enfin souligner un point qui me semble important : les locataires qui se sont regroupés dans cette association sont dans leur très grande majorité composés de familles, dites de la classe moyenne, si bien qu'elles ne sont pas en mesure, pour la plupart d'entre elles, ni de se porter acquéreur de l'appartement qui fait l'objet de ce projet de vente à la découpe, ni d'être éligibles aux fameux logements sociaux.

Ceci est la raison pour laquelle nous souhaitons effectivement que le Maire de Paris...

Mme PETIT

La Maire de Paris.

M. FERTIER

(...) la Maire de Paris utilise les moyens dont elle dispose, et notamment en dernier recours le droit de préemption, afin de préserver la présence des familles dites de la classe moyenne dans ce quartier, et ainsi conserver une certaine mixité sociale également du côté du bas du Boulevard Saint Jacques. Je vous remercie.

Mme PETIT

En termes de copiés-collés, je pense que nous aurons aussi quelques éléments par rapport à des déclarations de la part de candidats et candidates ou élu(e)s UMP sur les fameuses préemptions, qui étaient encore quelques semaines auparavant totalement inadmissibles et nécessitaient un changement radical de politique de la part de la Ville de Paris. Mais nous y reviendrons plus tard.

Monsieur COLOMBEL dans le public a demandé à prendre la parole. Je passe d'abord la parole à Monsieur LETISSIER qui l'a demandée auparavant.

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Les écologistes comme les membres de la majorité municipale ici présents autour de cette table ont toujours considéré que le logement ne devait pas être traité comme une marchandise mais comme un bien essentiel pour pouvoir construire sa vie.

Dans notre contexte parisien marqué par un logement rare et cher et une spéculation à laquelle se livrent certains riches propriétaires, il est indispensable que la Mairie et plus largement la puissance publique soient aux côtés des habitants et des habitantes pour les sécuriser dans leur logement et

élargir l'offre d'appartements disponibles à des prix raisonnables et correspondants à leurs moyens. Il est donc impératif que la Mairie de Paris se mobilise pour protéger les locataires du 52-52 bis boulevard Saint-Jacques et du 6 rue Leclerc, qui sont victimes d'un projet de vente à la découpe mise en œuvre par la Foncière Développement Logement propriétaire du site.

Il s'agit du sens de ce vœu, qui appelle la Mairie de Paris à user de divers moyens pour garantir le maintien des habitants et habitantes qui le souhaitent dans leur logement à un coût correspondant à leurs moyens financiers et sous la forme qui leur convient : achat ou location à des conditions accessibles.

Nous nous réjouissons et sommes en même temps surpris de voir l'opposition se mobiliser en ce sens aujourd'hui, et appeler même à l'exercice du droit de préemption au cas où la FDM ne respecterait pas ces conditions. Ce n'est pas tous les jours - c'est un euphémisme que de dire cela - que la droite s'engage en faveur d'une puissance publique qui joue son rôle pour protéger les classes moyennes et les classes populaires contre la logique spéculative de certains marchés.

Nous défendons la mixité sociale depuis 2001 et nous en sommes fiers. Madame la Maire a effectivement rappelé que les prises de position de l'opposition sont en contradiction avec ce qui a pu être dit durant la campagne municipale.

Les écologistes, à chaque niveau de responsabilité qu'ils exercent du local au national, se battent pour l'accès au logement. Nous rappellerons ici le vote de la loi ALUR portée par Cécile DUFLOT et entrée en vigueur en mars dernier. Elle porte de nombreuses avancées en ce sens, notamment l'encadrement des loyers ou la baisse des frais d'agence, mais aussi un renforcement du droit de préemption.

Au niveau parisien, inquiets des trop nombreuses opérations de ventes à la découpe qui poussent les locataires en place à quitter leur logement, les écologistes ont déposé en juillet 2014 un vœu rappelant la nécessité d'appliquer cette loi pour un accès au logement et un urbanisme rénové. Celle-ci permet notamment de limiter les congés aux ventes et de mieux protéger les locataires.

C'est pourquoi, en temps que composant d'une majorité municipale qui agit depuis 2001 pour réguler le marché du logement et favoriser la mixité sociale dans nos quartiers, nous votons ce vœu. Merci.

Mme PETIT

Merci. J'interromps la séance du Conseil d'Arrondissement, et donne la parole à Monsieur COLOMBEL, Président de l'Association des locataires des Lions de Denfert.

La séance est interrompue à 23h34.

M. COLOMBEL

Je vous remercie de me donner la parole. Je n'ai pas souvent l'habitude d'intervenir comme cela. Merci à tous : le vœu a l'air de faire l'unanimité, ou presque. Il est intéressant dans ce dossier que soit souvent évoquée la mixité sociale. Il s'agit ici d'une vente à la découpe et je suis assez au courant de ce qui se passe à Paris sur la rue Pernety récemment. Nous pourrions croire que les habitants du Boulevard Saint Jacques sont davantage protégés, mais en réalité 50 ou 60 % des locataires ne pourraient certainement pas se reloger dans le quartier si demain les logements étaient vendus.

Nous avons aussi beaucoup entendu parler de la nouvelle politique concernant la loi de déplafonnement des loyers, qui doit apparemment sauter. La Ville de Paris ne semble pas beaucoup se mobiliser sur ce sujet, alors que l'histoire qui nous arrive pourrait provoquer - je l'espère - de nouveaux questionnements sur le plafonnement des loyers. Protéger les habitants du Boulevard Saint Jacques est bénéfique, mais après ? Nous ne devons pas être un cas isolé ou privilégié dans une défense particulière.

De nouveau, je remercie vraiment toutes les personnes ici pour votre soutien. Nous allons nous retrouver demain pour des négociations avec le propriétaire : nous allons arriver à une situation où, dans cet immeuble, certaines personnes sont prêtes à acheter. Des appartements sont laissés vides depuis plus d'un an pour laisser au bailleur la possibilité de vendre au prix fort. Une catégorie de personnes pourra acheter tandis que d'autres non. Le bailleur social achètera au prix bas alors que les gens qui veulent acheter se verront proposer un prix fort. Il pourrait être intéressant aujourd'hui dans ce cas de découpe que la Mairie puisse faire pression sur le bailleur plutôt que de laisser trainer

une histoire sur des mois voire des années, afin de régler plus rapidement cette situation en permettant aux locataires souhaitant devenir propriétaires d'acheter à mi-chemin entre le prix proposé pour le bailleur social et le prix fort.

Protéger ce type de vente à la découpe permettra de mieux protéger les logements plus défavorisés. Si nous n'arrivons pas à protéger ce type de logements, je ne sais pas ce qu'il adviendra des logements moins bien lotis, pour conserver un Paris avec des habitants et non une seule vitrine.

La séance reprend à 23h36.

Mme PETIT

Merci. Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je voudrais d'abord saluer l'action constante de Monsieur COLOMBEL, qui trouve ici dans cette belle unanimité son fruit, puis vous reprendre Madame la Maire sur certains propos que vous avez tenus, car votre position ne vous autorise pas à dire n'importe quoi. Au contraire, votre position devrait vous amener à une certaine exigence vis-à-vis de la vérité dont vous vous écartez.

Notre groupe s'est constamment battu pour le maintien et le renforcement de la classe moyenne à Paris, par la défense du PLS et du PLI et par la proposition de réserver le droit de préemption à la seule vente à la découpe.

Il s'agit de l'inverse de la politique que vous avez menée sur la précédente mandature. Ce n'est pas la peine de faire la grimace : je vous donne un exemple très concret. Quand vous préemptez un immeuble avenue Georges V pour 21 millions d'euros - je peux vous citer des pages entières de ce type d'exemples, sur l'avenue de Breteuil et dans des quartiers insensés - l'argent est jeté par les fenêtres, et n'est pas utilisé par la suite pour faire de la préemption là où elle est nécessaire. Le cas du Boulevard Saint Jacques n'est malheureusement pas le premier : des cas très douloureux dans le 12^{ème} arrondissement ont aussi eu lieu sous la dernière mandature.

Quand l'argent public est utilisé pour faire de l'idéologie et non pour préserver les grands équilibres de la société, nous avons le résultat auquel nous arrivons aujourd'hui et qui a été dénoncé dans un journal aussi peu suspect de sympathie à mon égard que le journal Libération. L'évolution de la sociologie parisienne témoigne dramatiquement de l'échec de cette politique de diversité que vous prétendez prôner, mais témoigne d'une réalité bien plus brutale qui est un embourgeoisement colossal de tout l'Est parisien qui fut un quartier populaire, et le départ des classes moyennes de Paris. La cause est une politique mal calibrée, mais aussi le désengagement des investisseurs institutionnels détenteurs d'immeubles comme celui du Boulevard Saint Jacques, dans lesquels la classe moyenne trouvait à Paris des logements souvent assez grands pour les familles à des prix maîtrisés. Leur désengagement n'est pas le fruit de la politique de la municipalité, mais de la politique du gouvernement et de l'accélération par le gouvernement de ces derniers temps, avec la loi ALUR qui ne va pas y aider.

Mme PETIT

La parole est à Célia BLAUDEL puis j'ajouterai quelques mots de conclusion pour éviter de courir dans la surenchère.

Mme BLAUDEL

Merci Madame la Maire. Je ne souhaite pas faire de la surenchère, mais je trouve que nous avons ici deux vœux extrêmement intéressants qui posent un débat politique sur la question du logement où nous retrouvons nos lignes de clivages. Sur la question de la forme, au regard de l'intérêt que nous avons d'avoir ce type de débats, nous devrions vraiment inscrire nos vœux et questions en début de conseil d'arrondissement pour que nous puissions partager ces débats avec un plus grand nombre. La salle s'est déjà un petit peu vidée, or je pense qu'il est important de savoir ce que chacun au sein de ce Conseil pense à propos de questions aussi importantes que celles du logement.

Pour revenir sur le fond, nous retombons toujours sur les mêmes sujets. Le clivage est effectivement là, et en même temps je ne vois pas comment vous pouvez avancer des choses pareilles quand on connaît l'héritage de la politique du logement à Paris, avant 2001 et après 2001. Je voudrais d'abord tempérer ce qui a été dit par mes collègues de la majorité. Je pense qu'il est important que nous, élus, soyons attentifs à ce qui nous est dit dans cette salle. Le problème du logement à Paris est lié à la spéculation immobilière et d'un marché devenu complètement fou, qui n'est plus maîtrisable, qui empêche un nombre grandissant de personnes de se loger et qui exclut de plus en plus.

Nous, écologistes, avons pu être assez critiques de la politique menée depuis 2001 par Bertrand DELANOE et dans les précédentes mandatures. Toutefois, la situation serait encore plus catastrophique si cette politique n'avait pas été mise en place : la situation de gentrification et d'exclusion vers l'extérieur de Paris serait encore plus importante. Il ne faut pas l'oublier.

Faut-il rappeler qu'avant 2001, des co-propriétés étaient laissées à l'abandon et tombaient dans l'insalubrité pour que les locataires les plus pauvres aillent vers l'extérieur de Paris afin de pouvoir faire des opérations immobilières plus importantes ? Faut-il encore que nous ayons ce débat entre nous sur la définition d'une classe moyenne ? Vous dites que nous sommes les défenseurs de la classe moyenne, mais faut-il encore s'entendre sur votre définition de la classe moyenne. Selon moi, elle est constituée des instituteurs de l'école de quartier, des infirmiers ou des policiers. Le PLS et PLI ne répondent pas au niveau de salaires de ces personnes. Il s'agit de la raison pour laquelle nous réclamons plus de PLA-I dans les opérations de logement.

Je ne retraiterai pas tous les sujets sur lesquels nous avons de gros points de clivage : selon nous écologistes, la loi ALUR était une très bonne chose, car il s'agissait de la première loi qui mette le pied dans la porte vis-à-vis de la régulation du marché immobilier, en ne laissant pas le marché tout conditionner en termes de logements. Nous le répèterons tout le long de cette mandature. Je regrette que le groupe UMP ne l'ait pas soutenue à l'époque et que le gouvernement actuel ait décidé de la détricoter. Au fur et à mesure de cette mandature, nous rappellerons à la fois nos volontés en termes d'équilibre au sein des opérations de logement, notre volonté de mobiliser des logements vacants pour en faire des logements provisoires, etc. Nous y reviendrons. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Monsieur LIEBAULT, puis nous concluons le débat.

M. LIEBAULT

Je souhaiterais faire une brève intervention. Beaucoup de choses ont été dites avec lesquelles je suis d'accord. La conception du droit de préemption est à géométrie variable. J'ai l'impression qu'user du droit de préemption dans les beaux quartiers pour faire de vrais logements sociaux qui permettraient de réintroduire de la mixité sociale dans ces quartiers est considéré comme tabou. Ce droit n'est envisagé que dans d'autres cas : ce constat est assez choquant.

Je souhaitais également évoquer les PLS et PLI. Drôle de conception des classes moyennes pour parler de PLS et PLI à leur égard. Lorsque nous connaissons les niveaux de revenus nécessaires pour accéder à un PLI ou un PLS, ces logements ne s'adressent clairement pas aux classes moyennes mais aux classes supérieures. Aujourd'hui les classes moyennes peuvent se retrouver dans le PLA-I ou le PLUS. Nous pouvons le constater en commission logements : des logements PLS ne trouvent pas acquéreurs car les prix sont trop importants. Je rappellerai une anecdote amusante : sous la droite de Monsieur CHIRAC et Monsieur TIBERI, un tel nombre de PLI ont été construits que la Mairie a dû créer une agence immobilière particulière, car il n'y avait pas assez de personnes ayant les revenus nécessaires pour pouvoir y accéder dans la masse des demandeurs de logement sociaux. Le PLI était réservé à des personnes qui ne pouvaient pas y accéder. Plus de 90 % des demandeurs de logements sociaux, soit environ 150 000 à Paris, sont des gens qui demandent des PLUS ou PLA-I. La priorité est de loger ces personnes.

Je me félicite donc de ce vœu de la majorité qui assume l'idée qu'il faut un outil public fort pour combattre la spéculation immobilière. Il s'agit du seul moyen. Je ne crois pas qu'il soit possible de s'en remettre au seul bon vouloir de certains. Il faut que les pouvoirs publics agissent fortement : c'est pourquoi le groupe Communistes - Front de Gauche votera ce vœu de la majorité.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Je souhaiterais ajouter quelques éléments complémentaires.

Le Premier Ministre a annoncé l'encadrement des loyers pour les locataires comme une disposition menée à titre expérimental sur la ville de Paris. La Ville de Paris est entièrement solidaire avec les communes limitrophes de la petite et moyenne couronne, considérant qu'une expérience élargie sur la région Ile de France plus efficace. Elle apporte son soutien aux grandes collectivités comme Lyon et Lille, afin que cet encadrement des loyers soit étendu aux zones tendues au niveau des logements dans ces agglomérations.

Je ne reviendrai pas sur beaucoup de choses qui ont été dites. Nous avons répondu présents quand nous avons été sollicités par Monsieur COLOMBEL et son association de locataires. Le prix au mètre carré est très élevé, et l'un des plus hauts dans l'arrondissement. Ainsi que l'a rappelé Monsieur LIEBAULT, nous souhaitons que l'outil public intervienne de manière prioritaire pour tenter de construire à long terme le type de ville que nous souhaitons, afin que des familles, de classe moyenne comme « supérieure » continuent de vivre à Paris et dans les quartiers centraux. Cette construction se joue aussi avec ce type de mobilisations.

Je ne décrirai pas ici ce qui est dit et pratiqué par les maires UMP des arrondissements de Paris. Toutefois, des programmes de logements sociaux, qu'ils soient PLA-I, PLS, PLI ou de toute autre catégorie que ce soit, sont encore bloqués aujourd'hui dans des quartiers dirigés par l'UMP. Il y a encore quelques temps, Madame KOSCIUSKO-MORIZET disait que la Ville de Paris contribuait, lorsqu'elle utilisait l'outil public de la préemption ou du rachat, à augmenter la spéculation immobilière. Nous essayons de sortir de la posture et d'avancer très concrètement. Nous avons ainsi rendez-vous demain à la Mairie du 14^e arrondissement avec l'association de locataires, Ian BROSSAT, et le propriétaire qui s'apprête à vendre ses immeubles à la découpe.

Je vous propose de passer au vote sur le vœu que j'ai déposé avec les élus de la majorité municipale. Il ne s'agit pas non plus d'un copié-collé puisque le vœu ne dit pas les mêmes choses.

VOTE SUR LE VŒU V14 2014 16

Le Conseil d'arrondissement,

Considérant la priorité de la Ville de Paris en matière de logement visant la construction et l'acquisition de logements sociaux et la protection des locataires menacés par les ventes à la découpe,

Considérant l'absence de concertation préalable avec les résidents ou leurs représentants quant au projet de vente à la découpe mis en œuvre par la Foncière Développement Logement, propriétaire de la résidence du 52-52 bis boulevard Saint Jacques et 6 rue Leclerc,

Considérant les prix élevés de l'immobilier dans le quartier Saint Jacques et l'incapacité pour une partie importante des résidents, éligibles au logement social, d'acheter les appartements,

Considérant le déficit important en termes de logements sociaux dans cette partie de l'arrondissement,

Sur proposition de Carine PETIT, Amine BOUABBAS et la majorité, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu :

- *Que la Maire de Paris exige de la FDL un accord avec les locataires et leurs représentants avant le lancement de tout processus de commercialisation*
- *Que la Maire de Paris mobilise l'ensemble des services de la Ville de Paris (DLH, DU notamment) afin de mettre en œuvre des stratégies d'intervention à même de protéger les locataires*
- *Que les discussions soient poursuivies et approfondies auprès de la FDL afin de négocier un achat par un bailleur social soit de l'ensemble de la résidence soit de plusieurs lots que les résidents ne peuvent acquérir ;*
- *Qu'à défaut d'accord avec la FDL soit mis en œuvre le droit de préemption de la Ville de Paris sur les logements qui seraient vendus durant cette opération, en particulier les logements non acquis par les locataires résidents ;*

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

V14 2014 17 Vœu déposé par Bertrand Lesain, Conseiller d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe UMP apparentés relatif à l'immeuble du boulevard Saint-Jacques

Mme PETIT

Monsieur LESAIN, vous avez la parole pour savoir si vous maintenez le vœu que vous aviez déposé.

M. LESAIN

Tout le monde aura compris que ce vœu avait le même sujet que le précédent. Par respect pour les personnes qui attendent bien mieux que des débats politiques sur ce sujet, je le retire, en considérant que le précédent fera son effet, avec la belle unanimité qui l'accompagne.

Le vœu V14 2014 17 est retiré.

V14 2014 18 Vœu déposé par Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et les élus du groupe UMP et apparentés relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens

Mme PETIT

Merci. Je passe la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour le dernier vœu de ce Conseil d'arrondissement.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Ils sont partout. Ils sont dans les pesticides, les détergents, très souvent dans les plastiques souples, les agents unifuges, les coussins, les couvertures, les moquettes, etc. : cette liste n'est pas limitative. Ils sont partout et nous polluent de mille façons, par le contact, la respiration, l'alimentation, la peau, les crèmes, l'après-rasage en format crème. Ils sont partout et nous polluent : ils persistent dans le gras du corps. Ils ont des effets cumulés avec le temps qui posent problème pour la santé.

Les perturbateurs endocriniens leurrent notre organisme : ils se font passer pour des hormones et viennent soit saturer les récepteurs d'hormones, soit se greffer sur eux et les inhiber. Ceci a toutes sortes d'impacts extrêmement désagréables, avec notamment certains dont nous n'aimons pas parler sur la santé reproductive. Pour toutes ces raisons, les publics les plus sensibles, même si nous le sommes tous à un titre ou à un autre, sont les femmes enceintes, les nourrissons et les jeunes enfants, en particulier les garçons et les adolescents en phase de puberté.

Que pouvons-nous faire ? Sommes-nous démunis ? Un certain nombre de programmes ont été mis en place au niveau national dans le cadre de programmes santé environnement issu du Grenelle de l'environnement poursuivi par l'actuel ministre de l'Ecologie. Toutefois, ces programmes sont des campagnes de sensibilisation et de nouveaux outils pour mesurer la qualité de l'air intérieur et étiqueter les matériels de décoration et de mobilier. Ces campagnes ont besoin d'être déclinées au niveau local pour être efficaces.

Or, la Ville de Paris accuse un certain retard dans cette déclinaison et surtout une mobilisation qui n'est pas au niveau de qu'elle pourrait être, compte tenu à la fois de la grande densité

d'équipements accueillant de jeunes enfants et de l'importance de la communauté médicale et des centres de recherche à Paris.

La Ville de Paris a éradiqué le bisphénol A des crèches et des haltes garderies au moment du grand débat qui a fait suite au Grenelle de l'environnement. Cette éradication était une bonne mesure. En revanche, elle a pris un certain retard dans l'évaluation de l'imprégnation chimique dans tous les espaces accueillant de jeunes enfants. Ils devaient tous être analysés avant le 1^{er} janvier 2015. Il nous est dit que cela devrait être fait courant 2015. Le rythme actuel permet d'en douter.

Nous en sommes seulement à un des stades préliminaires d'un plan, avec l'évaluation de l'imprégnation et de l'exposition des jeunes enfants, alors même que des mesures simples, peu chères, qui pour certaines ne coûtent rien, pourraient être mises en place tout simplement en modifiant nos appels d'offres systématiquement sur toutes les structures accueillant de jeunes enfants, des femmes enceintes, et du public. Procéder ainsi est assez simple et ne coûte pas forcément plus cher sur les peintures, le mobilier et les équipements. Ces modifications ont été faites au compte-goutte et ne sont pas devenues systématiques : nous trouvons encore aujourd'hui des perturbateurs endocriniens en grand nombre dans les appels d'offres non spécifiques de la Ville de Paris sur le mobilier ou certains produits d'entretien, alors que nous voudrions que les appels d'offres soient spécifiques pour les structures accueillant des jeunes enfants. De même que nous pouvons spécifier que les laveuses ne pourront plus fonctionner au diesel, nous pouvons demander une absence totale de composés volatiles et de perturbateurs endocriniens.

C'est le sens de ce vœu. Vous y trouverez également un focus plus particulier sur la question de l'alimentation biologique. La Ville de Paris progresse vers le biologique, mais n'a pas mis en place d'indicateurs fiables de manière transversale. Il est donc extrêmement difficile de comparer les arrondissements, qui utilisent des indicateurs strictement biologiques ou alimentation durable. La part réservée au développement du bio est inégale suivant les arrondissements. Cela aboutit à des résultats plus ou moins satisfaisants. Il ne s'agit que d'une partie du vœu. L'objectif de ce vœu est d'obtenir une mobilisation générale sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens et de s'engager dans une trajectoire d'absence totale de perturbateurs endocriniens. A chaque fois que nous commandons quoi que ce soit pour les équipements touchant les personnes sensibles, l'achat doit se faire sans perturbateurs endocriniens.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme PETIT

Je passe la parole à Mme AUFFRET. Avez-vous des demandes de prises de parole ? Mme BLAUDEL et Mme CHEVALIER.

Mme AUFFRET

Cela fait plaisir de voir un enthousiasme pareil ! Nous sentions que le feu d'artifice était pour la fin du Conseil d'arrondissement. J'allais dire que nous n'avons pas de leçons à recevoir, mais en réalité si : nous devons apprendre des leçons chaque jour et nous sommes prêts à le faire. Le problème de ce vœu est que tout y a été un petit peu mélangé, même si je n'affronterais pas quelqu'un qui maîtrise la différence entre l'Euro 5 et l'Euro 6 : les mesures de la qualité de l'air ne sont pas similaires à celles utilisées pour les perturbateurs endocriniens. Cependant, il ne s'agit pas d'une question de fond car nous pouvons tous faire mieux que ce que nous faisons. L'engagement que nous prenons est de continuer dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Vous signalez plusieurs faits dans vos considérants : les perturbateurs endocriniens sont mélangés avec les cancérigènes, les mutagènes et les retro-toxiques. Il y a un petit peu de tout. La bio surveillance est présentée comme une méthode d'évaluation environnementale. Je rappelle qu'elle est utilisée avec les plantes : elles ne peuvent donc pas nous donner une information que nous puissions mettre tous les jours sur www.paris.fr. Ce point n'est pas grave car l'idée n'est pas mal. Il faut que nous tendions vers plus et mieux. Je pense que ce vœu est l'occasion de faire de la pédagogie et de sortir de nombreuses confusions.

Il est vrai que le rythme auquel nous allons n'est pas le bon. Ma devise est de toujours faire mieux. Nous avons tout de même mesuré la pollution de l'air : effectivement, nous ne mesurons pas les perturbateurs endocriniens lorsque nous faisons des prélèvements. La pollution chimique est très

multiple. Sur 450 crèches, nous avons effectué 345 contrôles. Les 362 écoles maternelles et polyvalentes ont reçu 141 contrôles. Il s'agit effectivement de contrôler les moyens d'aération : une mesure du CO² émis en période de chauffe est faite en continu. Le retard que nous avons pris et que vous indiquez ne concerne pas exactement les perturbateurs endocriniens.

Intervention sans micro de Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je termine. Si je me trompe, vous me reprendrez. Nous faisons des prélèvements d'air en période de chauffe, ainsi que des prélèvements ponctuels sur les formaldéides et des benzènes, qui sont des substances chimiques. Nous vous avons donné la raison du retard pris. Les procédures d'accréditation d'études ont été longues car la prise de conscience est tardive socialement parlant : elle varie chez chacun et peut être pour certains le fruit d'un long combat.

Les procédures d'accréditation ont donc pris du retard mais en aucun cas n'avons-nous pris un retard volontaire. Vous présentez votre vœu comme si nous voulions empoisonner et manger tous crus les bébés dans les crèches. Les bras m'en tombent. L'idée est que nous serions ceux qui donneraient du plomb comme cela aux petits...

Intervention sans micro de Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Quelle est donc cette façon de présenter votre combat comme un combat que nous ne partagerions pas ? Présenter un vœu signifierait que nous ne sommes pas dans cette position ? Je vous propose de terminer ce débat et que nous puissions éventuellement vous parler un petit peu de ce que nous faisons. Il faut se renseigner.

Mme PETIT

Merci...

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Madame le Maire, je voudrais faire un rappel au règlement.

Mme PETIT

Non Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Un rappel au règlement !

Mme PETIT

Non. J'ai annoncé tout à l'heure les inscrits au débat.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je fais un rappel au règlement et il est de droit, je vous le rappelle...

Mme PETIT

Oui, sauf que je préside le Conseil d'arrondissement, et j'ai annoncé très clairement...

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Vous le présidez suivant un règlement ! Le rappel au règlement est de droit.

Mme PETIT

Mme KOSCIUSKO-MORIZET, je vais passer la parole à Catherine CHEVALIER et Célia BLAUEL.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Madame le Maire, vous présidez le Conseil d'arrondissement mais il est de votre responsabilité de faire en sorte qu'il se passe dans un minimum de qualité. Le ton employé par votre adjointe ainsi que le contenu de son propos qui témoigne d'une grande ignorance de ces sujets ne sont pas adaptés.

Mme AUFFRET

Si des choses sont fausses, il suffit simplement de le dire, ce n'est pas insultant !

Mme PETIT

Nous sommes également dans l'ignorance de ce qui est en cours à Longjumeau. Je n'en sais rien et ce n'est pas ainsi que j'aurais posé le débat, donc je vais passer la parole...

Brouhaha

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Figurez-vous que les écoles et les crèches sont mieux contrôlées ! Vous êtes ridicule.

Mme PETIT

... à Catherine CHEVALIER puis Célia BLAUEL.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Vous êtes ridicule et votre comportement est minable.

Mme PETIT

Merci, je retiens cette forme de compliment qui sera porté au procès verbal.
Je donne la parole à Madame Catherine Chevalier.

Mme CHEVALIER

Je pense qu'il est toujours bénéfique de demander le renforcement sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Madame KOSCIUSKO-MORIZET a certainement une expertise en la matière. Seulement, déposer un vœu ne peut pas toujours s'inscrire dans un plan de communication : je vous répondrai sur ce point.

La mobilisation autour des perturbateurs endocriniens tel le bisphénol A, une substance principalement présente dans les plastiques, a abouti à l'interdiction de ce produit dans les biberons en Europe en 2011. Cette interdiction a été étendue en France le 1^{er} janvier dernier à tous les contenants alimentaires destinés aux enfants entre 0 et 3 ans et s'appliquera à tous les contenants alimentaires à partir de janvier 2015. Concernant le bisphénol A, la Ville de Paris a été l'une des premières collectivités à retirer les biberons contenant du bisphénol A au début de 2010, ce avant même la décision de l'Union Européenne. En effet, sous l'impulsion de Christophe NAJDOVSKI, alors adjoint à Bertrand DELANOE sur les questions de la petite enfance, les biberons contenant cette substance ont été retirés de tous les établissements d'accueil de la petite enfance. La Ville de Paris l'avait fait à l'époque contre l'avis du gouvernement et de l'agence française de sécurité sanitaire et alimentaire, qui ont depuis revu leurs positions.

La Ville de Paris a lancé une démarche expérimentale d'écolo-crèche dans des établissements pilotes d'accueil de la petite enfance. Elle a également pris des mesures pour lutter contre la pollution de l'air à l'intérieur. Les trois quarts des 450 crèches et la moitié des 362 écoles maternelles ont été diagnostiquées : toutes le seront courant 2015. Par ailleurs, la direction des achats de la Ville de Paris a déjà établi une liste de produits sans composés organiques volatiles. Des fiches de données de sécurité doivent préciser le détail des composants et des informations toxicologiques.

La Ville de Paris a également adopté un plan de développement de produits naturels et durables dans les restaurations collectives depuis 2008, dans lequel il est prévu une centrale d'achats pour

mutualiser les économies d'échelle et gagner en volumes biologiques et durables - AB, Label Rouge, MSC. Le projet suit bien son cours.

Dès 2012, le 14^{ème} arrondissement avait atteint les objectifs du Plan Climat d'introduction du bio de 30 % et d'alimentation durable dans les cantines scolaires. En 2012 les chiffres étaient de 25 % d'alimentation biologique et de 30 % de durable dans notre arrondissement. La part du biologique et du durable est de plus de 35 % aujourd'hui, avec un engagement revu à la hausse pour l'horizon 2020 qui portera à 50 % la part du biologique et du durable dans les cantines scolaires.

Nous notons donc que la Ville de Paris et le 14^{ème} arrondissement vont dans le bon sens, tant au niveau du bio dans les cantines scolaires que de la surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des écoles et des crèches, et de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Madame Anne HIDALGO veut instaurer un plan parisien de luttés contre les polluants chimiques et les perturbateurs endocriniens, notamment *via* une politique d'achats responsables, la mise en place de conférences citoyennes sur cette question, et une forte exigence sur la qualité sanitaire des produits utilisés dans des opérations de construction et d'entretien dans les crèches et dans les écoles, avec un usage restreint de produits phytosanitaires.

Je voulais exposer toutes ces raisons. Il me semble que, même si votre vœu est pertinent, nous allons dans le bon sens. Nous ne voterons donc pas le vœu, puisqu'il s'agit de la continuité de politiques qui sont déjà en cours.

Mme PETIT

Célia BLAUDEL.

Mme BLAUDEL

Merci Madame la Maire. J'avais envie de commencer mon intervention de façon moins polémique car j'avais noté de faire un rappel sur ce qu'était un perturbateur endocrinien, où les trouver, etc. Toutefois, vous l'avez extrêmement bien fait. Comme j'ai pu le dire dans d'autres sphères, je ne nie absolument pas l'intérêt et peut-être même la connaissance que vous pouvez avoir de ce domaine. Pour autant, je serai obligée de nuancer fortement, en apportant un certain nombre de corrections au vœu que vous déposez, et vous dire les domaines dans lesquels la Ville agit effectivement, sans revenir sur tout ce qui a déjà été dit.

Je voudrais corriger deux éléments importants. Nous ne sommes pas en retard sur les campagnes de mesure de qualité de l'air dans les crèches et les écoles. Les chiffres ont été cités mais nous avons déjà eu l'occasion de discuter cette question au Conseil de Paris. Nous avons testé 345 crèches sur 450 et 141 écoles sur 362. Certes, l'obligation légale est au 1^{er} janvier 2015. Le Conseil de Paris a connu d'importants problèmes de labellisation des organismes qui réalisent ces études. La Ville n'a donc pas pu passer ses marchés, mais nous restons une des collectivités les plus avancées sur ces mesures.

Un deuxième point que je souhaiterais soulever est la question du bio et de l'alimentation durable. Nous retrouvons deux dénominations : l'alimentation biologique et l'alimentation durable. Deux définitions sont données dans le carnet de l'administration du Plan Climat qui fixe des objectifs à échéance 2014 et en donnera de nouveaux à l'échéance 2020. Je me ferais un plaisir de vous transmettre un tableau arrondissement par arrondissement qui donne la part de l'alimentation biologique dans l'alimentation scolaire et dans les crèches, et de l'alimentation durable, que je définis comme l'alimentation biologique, labellisée, en circuit court et produits de saison.

Je ne veux pas être sectaire : le retard aujourd'hui est dû au fait que de nombreuses mairies UMP...

Brouhaha

... Je peux vous envoyer le tableau. Ces données sont tout à fait objectivées. Je suis pilote du plan d'alimentation durable pour les six ans à venir : je ne doute pas de la motivation de ces élus, et de pouvoir les emmener avec nous dans cette démarche.

Brouhaha

Je souhaite seulement terminer : nous reprendrons le débat par la suite. Beaucoup d'actions ont été citées sur les domaines d'intervention. Les trois domaines importants dans lesquels nous pouvons agir sont l'eau, l'air, l'alimentation et un certain nombre de fournitures annexes. Je commencerais par l'eau car il s'agit de mon sujet de prédilection. Nous avons fait un travail très important sur les canalisations parisiennes depuis la remunicipalisation : il n'y a plus de plomb. Nous travaillons sur les résidus médicamenteux et les antibiotiques. Tous les contrôles sur les pesticides que nous faisons pour l'eau du robinet et les fontaines Wallace ne donnent pas trace de perturbateurs endocriniens. Les gourdes Eau de Paris elles-mêmes sont faites dans des matériels n'ayant pas de perturbateurs endocriniens.

Concernant la partie alimentation, nous travaillons sur le biologique, mais notre travail ne se réduit pas à cela. Nous nous posons la question de la fréquence dans les assiettes des enfants des poissons gras qui accumulent davantage les perturbateurs endocriniens. Nous travaillons sur les contenants alimentaires. Vous avez cité les biberons. Nous sommes la première collectivité, avec l'action de Monsieur Christophe NADJOVSKI, à avoir retiré les biberons au bisphénol A des crèches de Paris. Suite à l'action des élus écologistes au Conseil de Paris, l'ensemble de la politique d'achats de la ville a été contaminé par cette démarche, car nous retirons au fur et à mesure un certain nombre de produits des contenants alimentaires et des vaisselles pour les enfants. Toute la politique d'achats en découle. Nous nous attaquons à tous les produits qui pourraient avoir un impact sur l'air : nous avons revu la politique d'achat de la ville sur les jouets, les produits d'entretien, et les soins, en supprimant des substances comme le parabène.

Je ne vous détaillerai pas tout car nous pourrions y passer un certain temps. Toutefois, pour vous rassurer sur le fait que nous menons déjà de nombreuses actions, j'ajouterais une quatrième dimension que vous avez citée, qui fut d'abord menée par l'Etat. Nous soutenons le Réseau Santé Environnement, dont le travail de sensibilisation et de communication s'adresse particulièrement auprès des enfants et des femmes enceintes sur le sujet des perturbateurs endocriniens.

Votre vœu est pertinent sur le sujet comme l'a dit Catherine CHEVALIER, mais arrive avec un temps de retard assez important. Que nous nous comprenions bien : je ne fais pas d'exercices d'autosatisfaction par rapport à l'action de la Ville. Il y a encore une forte marge de manœuvre. Nous le savons : en tant qu'élue écologiste, je me rends d'autant mieux compte qu'il reste encore à convaincre et à élaborer de la législation. Il est toutefois vrai que la Ville de Paris est au delà de la recherche de sa trajectoire : nous l'avons prise. Nous allons maintenant vers la réalisation d'un plan de santé environnementale, qui fera l'objet d'une communication au Conseil de Paris en octobre. Très légitimement, bien que la question soit intéressante, il ne peut pas nous être reproché de ne pas avoir fait en quatre mois de nouvelle mandature tout ce qui n'a pas été fait par certains ministres de l'Environnement au gouvernement. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Monsieur MOURIN, puis je ferais une proposition pour clore le débat.

M. MOURIN

Je souhaiterais souligner deux points de méthode qui me semblent importants de rappeler à Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Nous ne sommes pas à convaincre sur ces sujets, à l'inverse des groupes parlementaires et particulièrement celui de l'UMP. Je pense que la question n'est pas de savoir comment conditionner les marchés des collectivités pour qu'ils puissent valoriser les produits. Le problème de base est que certains produits devraient être interdits. Je pense que la législation doit interdire aux entreprises d'utiliser certains produits dont nous savons qu'ils sont dangereux. Je ne suis pas sûr qu'en termes de philosophie de relations avec un certain nombre de milieux entrepreneuriaux, l'UMP ait jusqu'à présent fait la preuve de sa capacité à proposer des dispositifs législatifs qui puissent encadrer les choses. Le groupe RDSE avait fait une PPL au Sénat pour interdire les biberons au bisphénol A : je pense que nous pouvons engager d'autres actions de ce type.

Deuxième point de méthode : vous avez été Conseillère régionale d'Ile-de-France. Je me souviens de débats assez animés sur les subventions à un certain type d'organismes comme AirParif et NatureParif chargés de faire un certain nombre d'études, notamment sur la pollution de l'air intérieur. L'UMP a systématiquement refusé les budgets affectés à ces organismes en considérant qu'il s'agissait de dépenses de fonctionnement inutiles. Il y a là encore un problème de méthode. Je suis d'accord avec

l'ambition que vous formulez dans votre vœu, mais elle doit également se retranscrire dans les votes que votre groupe politique fait dans les régions, au Parlement et au Conseil de Paris.

Mme PETIT

Merci. Avant de vous passer la parole Madame KOSCIUSKO-MORIZET, compte tenu de ce qui a été dit, je vais certainement faire une proposition très minable et sûrement tout aussi ridicule. Nous présentons un contre-vœu, comme le règlement intérieur nous le permet. Madame Célia BLAUER l'a très bien dit : nous ne recherchons pas de trajectoires à lancer et de dates pour un plan de lutte sur les perturbateurs endocriniens. Nous sommes déjà dans l'action depuis un certain temps. Comme l'a très bien rappelé Madame AUFFRET, nous sommes d'accord pour aller plus loin et nous améliorer, en continuant de poser le débat des enjeux de santé publique auprès des Parisiens pour qu'ils soient aussi informés et conscients que possible. Le vœu ne remet pas en cause un certain nombre de choses demandées, au contraire : il permet d'aller plus loin, à l'instar du sens du vœu que vous avez déposé. Par contre, il reprend ce qui a déjà été fait et est en cours au niveau de l'action municipale vis-à-vis d'un certain nombre de politiques d'achats, des travaux sur de nouveaux équipements et sur l'existant, de la qualité des matériaux employés, et de l'alimentation. Je le répète : nous offrons aujourd'hui dans le 14^{ème} arrondissement entre 35 et 37 % de produits bio et labellisés. Notre engagement de campagne était d'aller plus loin.

Je vous fais passer le vœu que je dépose au nom des groupes de la majorité municipale. Nous reprenons le débat en disant factuellement ce qui a déjà été fait et ce vers quoi nous voulons aller.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous ne sommes pas très surpris, car la manipulation à laquelle vous vous prêtez a lieu ce soir dans tous les Conseils d'arrondissement de Paris. Cela a commencé dans le 1^{er} arrondissement, a continué dans le 10^{ème} et cela vient de se finir dans le 12^{ème}. La municipalité, dans un geste d'affolement, a décidé de déposer partout des contre-vœux. Vous avez fait un copié-collé : le vœu est désormais déposé par Carine PETIT. Partout ailleurs, le vœu est déposé par le maire d'arrondissement. Nous avons bien compris que le sujet vous mettait mal à l'aise.

Mme PETIT

Pas du tout.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

La municipalité a sorti un communiqué de presse où elle expliquait qu'elle faisait énormément d'actions pour lutter contre les perturbateurs endocriniens, et qu'elle allait déposer des vœux ce soir dans tous les arrondissements. Au delà du procédé, dont je vous confirme que je le trouve minable, j'ai recherché les moments où nous avons prononcé les mots « perturbateurs endocriniens » en Conseil de Paris depuis le début de la mandature. Cette occurrence n'est arrivée qu'une fois sur les milliers de délibérations passées en Conseil de Paris. Il s'agit d'une subvention annuelle de 1.500 euros à l'association Réseau Santé Environnement. Je suis heureuse d'avoir pu débloquent un peu la situation en dépit de tout, avec notre initiative.

Cela ne résoudra pas le problème de fond. Ce problème s'est incarné dans l'attitude de certains Conseillers dont les interventions consistent à dire qu'il s'agit d'un problème de législation : passons d'abord par la loi. Je ne m'étends pas sur l'intervention qui utilisait des mots aussi grand public que RDSE et PPL : je pense que tout le monde dans la salle a compris de quoi vous parliez. Le problème n'est pas la législation : les lois peuvent toujours être améliorées, mais la législation est présente sur ce sujet. Le problème ne concerne pas non plus la réglementation, mais sa mise en application. Madame la Maire, vous nous dites qu'il n'est pas possible de vous reprocher de ne pas avoir tout fait en quatre mois de mandature. Peut-être, mais nous pouvons vous reprocher de ne pas avoir beaucoup agi en treize ans. Ce ne sont pas quatre mois de mandature qui viennent de commencer, mais treize ans. Les retards pris en la matière sont pris depuis plus longtemps.

Il ne suffit pas de mesurer la pollution. Je ne sais pas exactement ce qui s'est voté au Conseil régional pour AirParif, mais je sais ce qui s'est voté à l'Assemblée nationale, du temps du Grenelle de

l'environnement. Depuis trois ans, à part changer de ministre tous les six mois, procéder à des débats abscons auxquels les Français ne comprennent rien, pour finalement reculer et donner entre 5 à 10 % de moins au budget du ministère de l'Environnement tous les ans, il ne se passe pas grand chose en matière d'écologie depuis qu'un soit-disant gouvernement pluriel est au pouvoir.

Pour finir, le ton de la réponse à laquelle nous avons eu droit tout à l'heure était à l'égal de la qualité du propos, c'est-à-dire à un niveau où nous pouvons creuser pour trouver du gaz de schistes. Je suis surprise Madame AUFFRET que nous n'ayons pas interrompu Madame BLAUÉL quand elle parlait de plomb : je ne l'ai pas interrompue car je sais que le plomb n'est pas un perturbateur endocrinien, mais reste très dangereux car il cause le saturnisme. Cela fait partie de l'imprégnation chimique. Je trouve que votre intervention à ce sujet était tout aussi légitime que la mienne sur la qualité de l'air. Au point où nous en sommes, à ce stade de la soirée sur la politisation et l'extrême partisanerie des propos et des arguments qui nous sont opposés, nous ne sommes plus au plomb près.

Mme PETIT

Nous allons voter sur le vœu présenté par Madame KOSCIUSKO-MORIZET et le groupe UMP, s'il est maintenu. Nous mettons au vote ce vœu.

VOTE SUR LE VŒU V14 2014 17

Le Conseil d'arrondissement,

Considérant que les perturbateurs endocriniens sont soupçonnés d'être la cause de nombreuses pathologies : cancers, maladies neurodégénératives et troubles du développement du système nerveux, augmentation des problèmes d'infertilité, etc ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la Santé qualifie les perturbateurs endocriniens de « menace mondiale pour la santé humaine, la faune et l'environnement » et préconise de protéger la santé des femmes et des enfants en « réduisant l'exposition avant la conception, pendant la gestation et pendant l'enfance et l'adolescence » ;

Considérant que le Parlement européen intime aux pouvoirs publics de prendre des mesures visant à réduire l'exposition humaine à court et à long terme aux perturbateurs endocriniens dans son rapport de 2013 sur la protection de la santé publique contre les perturbateurs endocriniens ;

Considérant le retard pris par les collectivités territoriales françaises, y compris la Ville de Paris, dans les campagnes de mesures des polluants dans les lieux d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles en application du décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 ;

Considérant que l'information des Parisiens aux dangers des perturbateurs endocriniens reste insuffisante, notamment pour les publics sensibles (femmes enceintes et jeunes enfants) ;

Considérant que les produits issus de l'agriculture biologique ne représentent qu'une part minoritaire dans les repas des cantines scolaires, notamment pour les fruits et légumes ;

Considérant que l'objectif fixé en 2014 à la caisse des écoles du 14^{ème} arrondissement pour le développement de l'alimentation de bio dans les cantines n'est que de 30% et n'augmente pas par rapport à 2013 ;

Considérant que les écoles font l'objet de travaux d'entretien réguliers, notamment l'été et par exemple cette année : les groupes scolaires Delambre et Maurice Rouvier, l'école du 12/14 rue d'Alesia, l'école élémentaire du boulevard d'Arago, etc. ;

Considérant que pour cette année le budget des chantiers de rénovation des écoles du premier degré du 14^{ème} arrondissement s'est élevé à 1 659 000 € ;

Sur proposition de Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et des élus du groupe UMP et apparentés du 14^{ème} arrondissement, émet le vœu que :

- la Maire de Paris s'engage sur une trajectoire « 0 perturbateur endocrinien » ;

- les cahiers des charges travaux programmés dans les établissements scolaires et les crèches précisent l'emploi de produits comportant le moins de polluants chimiques possible ;
- les marchés de fournitures des équipements publics privilégient les produits sans composé organique volatile ;
- l'ensemble des équipements publics municipaux fasse l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur, au-delà des écoles et des établissements de la petite enfance ;
- le site paris.fr soit doté d'une rubrique de biosurveillance pour retracer les niveaux d'exposition des Parisiens aux polluants chimiques ;
- la caisse des écoles du 14ème arrondissement puisse renforcer la part du bio dans l'alimentation, sans surcoût pour les parents ;
- la Maire de Paris lance une campagne de sensibilisation des Parisiens aux dangers des polluants chimiques et sur les moyens de réduire l'exposition des personnes vulnérables.

DELIBERE

Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité

Votants :	28	dont	4	pouvoirs
Pour :	5			
Contre :	23	dont	4	pouvoirs

Mme PETIT

Ce vœu est rejeté. Je mets à présent aux voix le vœu présenté sur table par moi-même et les groupes de la majorité municipale relatif à la diminution de l'exposition des Parisiens aux polluants et substances néfastes pour la santé.

VOTE SUR CE VŒU

Le Conseil d'arrondissement,

Considérant le travail déjà engagé par la Ville de Paris dans la lutte contre l'exposition des parisiens aux perturbateurs endocriniens et l'exposition à d'autres polluants dont les COV (composés organiques volatiles) ainsi que les CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) ;

CONSIDERANT que les perturbateurs endocriniens sont soupçonnés d'être facteurs de risque de nombreuses pathologies : cancers, maladies neurodégénératives et troubles du développement du système nerveux, augmentation des problèmes d'infertilité, etc. ;

CONSIDERANT que l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie les perturbateurs endocriniens de « menace mondiale pour la santé humaine, la faune et l'environnement » et préconise de protéger la santé des femmes et des enfants en « réduisant l'exposition avant la conception, pendant la gestation et pendant l'enfance et l'adolescence » ;

CONSIDERANT que le Parlement européen intime aux pouvoirs publics de prendre des mesures visant à réduire l'exposition humaine à court et à long terme aux perturbateurs endocriniens dans son rapport de 2013 sur la protection de la santé publique contre les perturbateurs endocriniens ;

CONSIDERANT que la DFPE et la DASCO sont engagées dans une démarche de développement durable qui irrigue notamment les marchés, les travaux et la construction ;

CONSIDERANT que les marchés de la DFPE proscrivent le bisphénol A, les formamides et phtalates, les parabènes et le plomb ;

CONSIDERANT que dès 2010 les biberons contenant du bisphénol A ont été supprimés des crèches parisiennes ;

CONSIDERANT que la vaisselle destinée aux enfants est aujourd'hui également garantie sans bisphénol A, de même que les jouets et l'ensemble des articles de puériculture ;

CONSIDERANT que les nouveaux marchés alimentaires limitent très strictement l'emploi du bisphénol A dans les contenants alimentaires et prévoient leur suppression à terme ;

CONSIDERANT que dans les crèches, les formamides et phtalates sont proscrits dans les jouets, le mobilier, et les produits d'hygiène corporelle;

CONSIDERANT la prévention réalisée dans les crèches concernant la présence de perturbateurs endocriniens dans l'alimentation (vis-à-vis du méthyl-mercure (poissons prédateurs), des jus de soja et dérivés, de l'exposition alimentaire au cadmium (exclusion des aliments les plus exposants : pas de crustacés, d'arachides, de soja)) ;

CONSIDERANT que les titulaires des marchés de produits d'entretien ont l'obligation de fournir des produits porteurs d'éco-labels (sacs poubelle, détergents, lessives...);

CONSIDERANT que les établissements d'accueil de petite enfance de la Ville de Paris utilisent, pour le soin des enfants, des savons liquides hypoallergéniques ne contenant ni parabens ni phtalates ;

CONSIDERANT le carnet de l'administration du Plan Climat Énergie de Paris adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en décembre 2012 qui fixe comme objectif d'atteindre 30% de produits d'alimentation durable dans la restauration collective d'ici 2014 ;

CONSIDERANT que l'information des Parisiens sur les dangers des perturbateurs endocriniens peut être améliorée, notamment pour les publics sensibles (femmes enceintes et jeunes enfants) ;

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Paris dans la réalisation de campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur;

Les élus du conseil du 14ème arrondissement proposent de confirmer l'orientation volontariste prise par la Ville de Paris pour réduire l'exposition des Parisiens aux polluants et substances néfastes pour la santé :

en apportant leur plein soutien à l'élaboration en cours du Plan parisien de santé environnementale, à même d'apporter une réponse globale et cohérente à la problématique des expositions chimiques néfastes à la santé et inscrit dans la feuille de route de l'Adjoint à la Maire de Paris délégué à la Santé en mai 2014. Ce plan comporte notamment un volet exposition aux perturbateurs endocriniens (PE), cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), composé organique volatile (COV) et sera présenté au Conseil de Paris en 2015 ;

- en s'engageant à poursuivre la trajectoire « 0 perturbateur endocrinien » et « 0 cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction » dans toutes les activités de la ville ;*
- en réaffirmant que les cahiers des charges des travaux programmés dans les établissements scolaires et les crèches exigent l'emploi de produits comportant le moins de polluants chimiques possible ;*
- en réaffirmant que les marchés de fournitures des équipements publics privilégient les produits sans composé organique volatile (COV) ;*
- en garantissant que l'ensemble des équipements publics municipaux fasse l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur, au-delà des écoles et des établissements de la petite enfance, conformément à la réglementation au plus tard en 2020 pour les établissements du second degré et 2023 pour tous les autres établissements publics ;*
- en poursuivant sur paris.fr et par d'autres médias, l'information des Parisiens sur les modes d'exposition aux polluants chimiques et sur les risques encourus pour la santé ;*
- en réaffirmant comme objectif d'atteindre 50% d'alimentation durable dans l'ensemble de la restauration collective y compris dans les repas des crèches et des écoles en 2018 ;*
- en lançant une campagne de sensibilisation des Parisiens aux dangers des polluants chimiques et sur les moyens de réduire l'exposition des personnes vulnérables.*

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à la majorité

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 5

Ce vœu est adopté. Je clos cette séance. La prochaine séance aura lieu le lundi 6 octobre.

La séance est levée à 00h22.